

Bilan social 2022-2023

vers le rapport social unique



**ACADEMIE
D'ORLEANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse

L'académie d'Orléans-Tours emploie 42.916 personnes à la rentrée 2022, tous secteurs confondus.

32.546 sont des enseignants, soit près de 4 personnels de l'académie sur 5. Les personnels d'assistance éducative représentent 14% de la population totale, 7% sont des personnels IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux) et les personnels Idep (inspection, direction, éducation et psychologues) représentent 4% des agents.

Le taux de féminisation est de 74% à la rentrée 2022. Les enseignants du premier degré et les personnels IATSS se distinguent par un fort taux de féminisation, avec respectivement 87% (93% dans le secteur privé sous contrat et 87% dans le secteur public) et 85%.

L'âge moyen de l'ensemble des personnels augmente d'une année par rapport à 2021 : il est de 44 ans. Au regard de chaque catégorie, les personnels Idep et IATSS se démarquent par une moyenne d'âge plus élevée (48 ans). L'indice de vieillissement (population des 55 ans et plus rapportée à la population des moins de 30 ans) est particulièrement élevé pour les IATSS affectés dans les départements du Cher et d'Indre-et-Loire, indices supérieurs à 8. Inversement, les personnels d'assistance éducative sont nettement plus jeunes, avec un âge moyen de 38 ans.

Entre les rentrées 2021 et 2022, 1.952 agents du secteur public ont quitté définitivement l'académie, dont 855 suite à une fin de fonction. 382 agents sont sortis provisoirement (dont 46% pour une disponibilité) et 265 ont été réintégrés, dont 60% à la suite d'un congé parental.

À la rentrée 2022, 7,1% de l'ensemble des personnels du secteur public, titulaires ou non, exercent à temps partiel, soit 2.791 agents. Ce nombre est en baisse de 3,2% par rapport à la rentrée 2021.

Sur l'année civile 2021, la masse salariale se chiffre à plus de **2,5 milliards d'euros**. Elle est répartie sur cinq programmes, le plus important étant celui relatif à l'enseignement scolaire public du second degré, dont les dépenses s'élèvent à plus de 1,3 milliard d'euros.

Sommaire

Présentation 7

Effectifs et caractéristiques démographiques..... 9

Ensemble des personnels	10
Personnels Idep : inspection et direction.....	12
Personnels Idep : éducation et psychologues	14
Enseignants du premier degré public	16
Enseignants du second degré public.....	18
Enseignants du secteur privé sous contrat	24
Personnels IATSS	26
Personnels d'assistance éducative	30

Carrière, formation et mobilité 33

Promotions.....	34
Personnels Idep.....	34
Enseignants des premier et second degrés	35
Personnels IATSS	36

Rémunérations.....	38
Ensemble des personnels	38

Formation des personnels.....	40
Personnels d'encadrement.....	40
Personnels du premier degré	40
Personnels du second degré (enseignants, CPE, Psy-EN et assistants d'éducation)	42
Personnels IATSS	43

Départs et flux provisoires	44
Personnels Idep.....	44
Enseignants du premier degré	45
Enseignants du second degré	46
Personnels IATSS	47

Mouvement.....	48
Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré	48
Mouvement inter-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues	49
Mouvement intra-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues	50
Mouvement des personnels de direction et administratifs	51

Vie des personnels	53
Travail à temps partiel	54
Évolution globale	54
Personnels Idep	56
Enseignants du premier degré public.....	57
Enseignants du second degré public	58
Personnels IATSS	60
Absences.....	62
Comparatif global des taux d'absences	62
Personnels Idep	66
Enseignants du premier degré public.....	68
Enseignants du second degré public	70
Personnels IATSS	72
Personnels d'assistance éducative	74
Accompagnement des personnels.....	76
L'action sociale (les prestations sociales)	76
Les dispositifs de maintien dans l'emploi	78
Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
La santé sécurité au travail– L'accompagnement des établissements/écoles/services pour l'amélioration des conditions de travail	80
Masse salariale	83
Programme 0139 : enseignement scolaire privé du premier degré et du second degré.....	84
Programme 0140 : enseignement scolaire public du premier degré	86
Programme 0141 : enseignement scolaire public du second degré	88
Programme 0214 : soutien de la politique de l'éducation nationale.....	90
Programme 0230 : vie de l'élève	91
Décharges syndicales	93
Annexes.....	96
Sigles	123
Liste des tableaux et figures	126

Présentation

Le bilan social académique 2022 rassemble des éléments d'information concernant l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants de l'académie d'Orléans-Tours.

Les données présentées sont issues de plusieurs sources, la principale étant l'application BSA (Base Statistiques Agent) mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cette application permet d'extraire des informations à partir des bases de gestion des personnels Agape, EPP, Agora et Sirhen. Les autres sources relèvent des services du rectorat et des directions des services départementaux en charge des thèmes abordés.

La date d'observation a été fixée au 31 décembre 2022. L'unité de compte est la personne physique.

L'extraction porte sur les personnels du secteur public et privé sous contrat en activité et affectés. Sont dénombrés les personnels titulaires et non titulaires (contractuels) présents à la date d'observation et n'est retenue que leur affectation principale. Ces personnels sont rémunérés sur les programmes 0139 (enseignement scolaire privé du premier et du second degré), 0140 (enseignement scolaire public du premier degré), 0141 (enseignement scolaire public du second degré), 0214 (soutien de la politique de l'éducation nationale) et 0230 (vie de l'élève). Il est à noter que les assistants d'éducation et certains AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) sont rémunérés directement par les établissements mutualisateurs, à partir de subventions versées par le rectorat sur le programme 0230.

Dans ce document, les personnels ont été regroupés en cinq grandes catégories :

- > **les personnels d'inspection, de direction, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (« Idep »)** (bases Sirhen, EPP), auxquels ont notamment été rattachés les IA-Dasen, les personnels de direction et d'inspection en mission académique, les psychologues de l'éducation nationale et les directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré ;
- > **les enseignants du premier degré** (bases Agape, Agape privé), c'est-à-dire les personnels appartenant aux corps des instituteurs ou professeurs des écoles exerçant des fonctions d'enseignement ou autres dans le premier degré ;
- > **les enseignants du second degré** (bases EPP, EPP privé) hormis les agents ayant une fonction « Idep » évoquée ci-dessus. Sont donc comptabilisés les enseignants du second degré, les enseignants du premier degré affectés dans le second degré et les enseignants ayant une fonction autre que l'enseignement (certains, comme les conseillers pédagogiques départementaux, peuvent exercer dans le 1er degré) ;
- > **les personnels d'assistance éducative** regroupent les éducateurs en internat des Erea, les assistants d'éducation et les AESH ;
- > **les personnels IATSS** (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux).

Cinq rubriques présentent la situation académique de façon détaillée.

La première, intitulée « **Effectifs et caractéristiques démographiques** », comporte des données sur l'ensemble des personnels (titulaires et non titulaires), par catégorie statutaire. Sont inventoriées la répartition des personnels par fonction, par corps et par établissement, leur répartition par sexe et âge ainsi que leur ancienneté générale de service.

La deuxième rubrique, « **Carrière, formation et mobilité** », dresse un bilan des promotions et de la rémunération moyenne des personnels par catégorie, ainsi que celui des différentes formations suivies par type de personnels au cours de l'année scolaire précédente (2021-2022). Par la suite, sont abordés les sorties définitives par type et les flux provisoires (entrées et sorties) puis le mouvement des personnels avant la rentrée 2022.

Une troisième partie, intitulée « **Vie des personnels** », répertorie dans un premier temps les modalités de service, plus particulièrement le temps partiel, présenté selon l'âge et le sexe des agents de chaque grande catégorie. Un focus sur les enseignants du second degré en fin de carrière y est également proposé. Dans un deuxième temps, les absences récapitulent la situation des congés pris sur l'année 2021-2022 par les personnels présents au 30 novembre 2021. Deux thématiques sont ensuite présentées : l'une sur l'accompagnement des personnels et l'autre sur l'accompagnement et le suivi du dispositif « santé et sécurité au travail » des établissements.

La rubrique « **Masse salariale** » présente par programme les dépenses de l'académie sur l'année civile 2022 liées à l'enseignement public et privé, avec un focus sur les indemnités principales rattachées aux différents budgets opérationnels de programme.

La dernière partie, sur les « **Décharges syndicales** », recense le nombre et l'équivalent temps plein des personnels bénéficiant de décharges syndicales au cours de l'année 2022-2023.

Effectifs et caractéristiques démographiques

Ensemble des personnels

Personnels Idep

Personnels d'inspection et de direction
Personnels d'éducation et psychologues

Enseignants du premier degré public

Enseignants du second degré public

Enseignants du secteur privé sous contrat

Personnels IATSS

Personnels d'assistance éducative

Ensemble des personnels

Effectifs et caractéristiques démographiques

À la rentrée 2022, 42.916 personnes travaillent pour l'académie d'Orléans-Tours

32.546 sont des personnels enseignants, soit 76% de l'ensemble des personnels. Les enseignants du second degré représentent la catégorie la plus nombreuse.

Les femmes sont très largement majoritaires parmi les personnels de l'académie (74%). Elles représentent 93% des enseignants du premier degré du secteur privé sous contrat, 87% des enseignants du premier degré public et 85% des personnels IATSS contre 69% pour les Idep et 59% pour les enseignants du second degré public (**Tableau 1**).

La part de non titulaires sur l'ensemble du personnel à la rentrée 2022 est de 21% (**Tableau 1**). Elle est stable par rapport à 2021.

Entre les rentrées 2021 et 2022, l'effectif global d'agents diminue de 1,1% (-471 personnes). En proportion, la baisse la plus importante, de 3,4%, concerne les personnels IATSS soit 98 agents de moins. Le nombre d'enseignants et de personnels d'assistance éducative diminue de 1%. Le nombre de personnels IDEP augmente de 0,4% (+7 agents).

Tableau 1 - Personnels de l'académie selon la catégorie statutaire à la rentrée 2022 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen⁽¹⁾

	Total	Titulaires	Non titulaires	% de non titulaires	% de femmes	Âge moyen
Idep	1 567	1 437	130	8,3%	68,7%	48
Enseignants 1er degré public	13 041	12 816	225	1,7%	87,1%	43
Enseignants 1er degré privé	1 181	1 035	146	12,4%	92,9%	44
Enseignants 2nd degré public	15 635	14 246	1 389	8,9%	59,3%	44
Enseignants 2nd degré privé	2 689	1 979	710	26,4%	65,5%	46
IATSS	2 797	2 455	342	12,2%	84,6%	48
Personnels d'assistance éducative	6 006	4	6 002	99,9%	81,8%	38
Total	42 916	33 972	8 944	20,8%	74,0%	44

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 1 de ce document

Les enseignants du secteur privé sous contrat sont plus âgés en moyenne que les enseignants du secteur public (un an de plus dans le premier degré et deux ans dans le second degré).

Les Idep et IATSS ont la moyenne d'âge la plus élevée (48 ans). Les PAE se démarquent par un âge moyen plus faible, de 38 ans (**Tableau 1**).

La répartition par tranche d'âge confirme ces tendances : plus de 49% des Idep sont âgés de 50 ans ou plus alors que les PAE sont 3% à avoir moins de 30 ans (**Figure 3**).

Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent plus de la moitié des effectifs de personnels de l'éducation nationale (**Figure 2**). Ils scolarisent 52% des élèves du premier et du second degrés de l'académie. Les plateformes mutualisées installées en DSDEN et le rectorat, situé dans le Loiret, constituent les résidences administratives des personnels effectuant des missions au bénéfice de l'ensemble de l'académie.

Figure 1 - Répartition des catégories statutaires

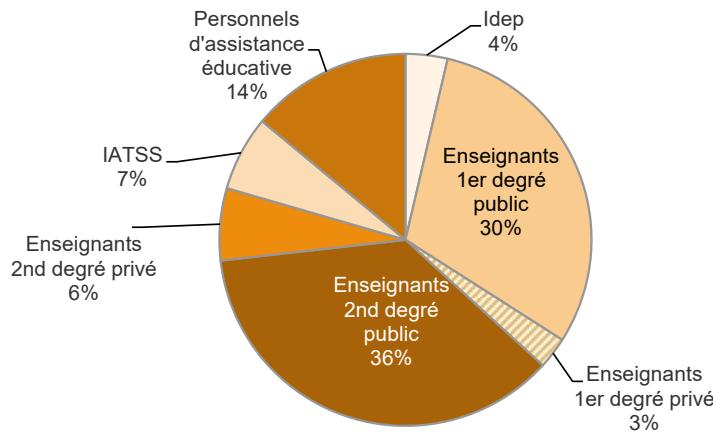


Figure 2 - Répartition des personnels par département

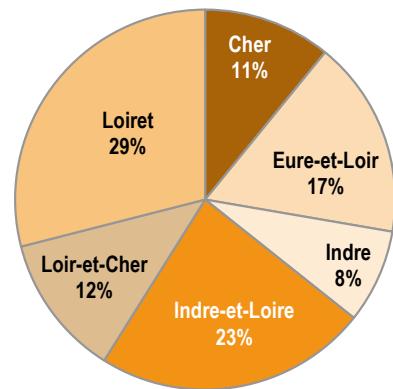


Figure 3 - Répartition par tranche d'âge des personnels des différentes catégories statutaires en 2022

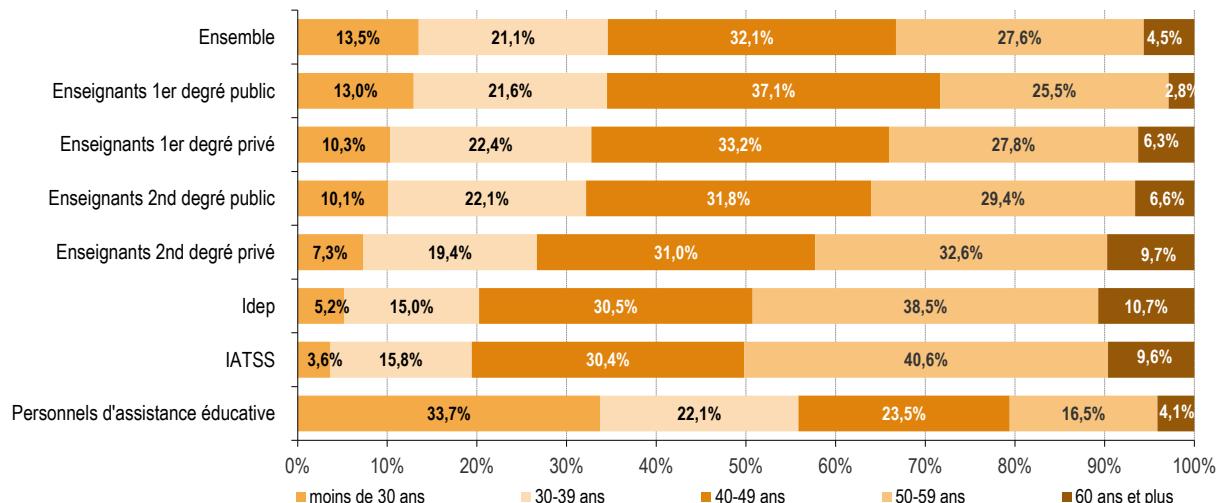
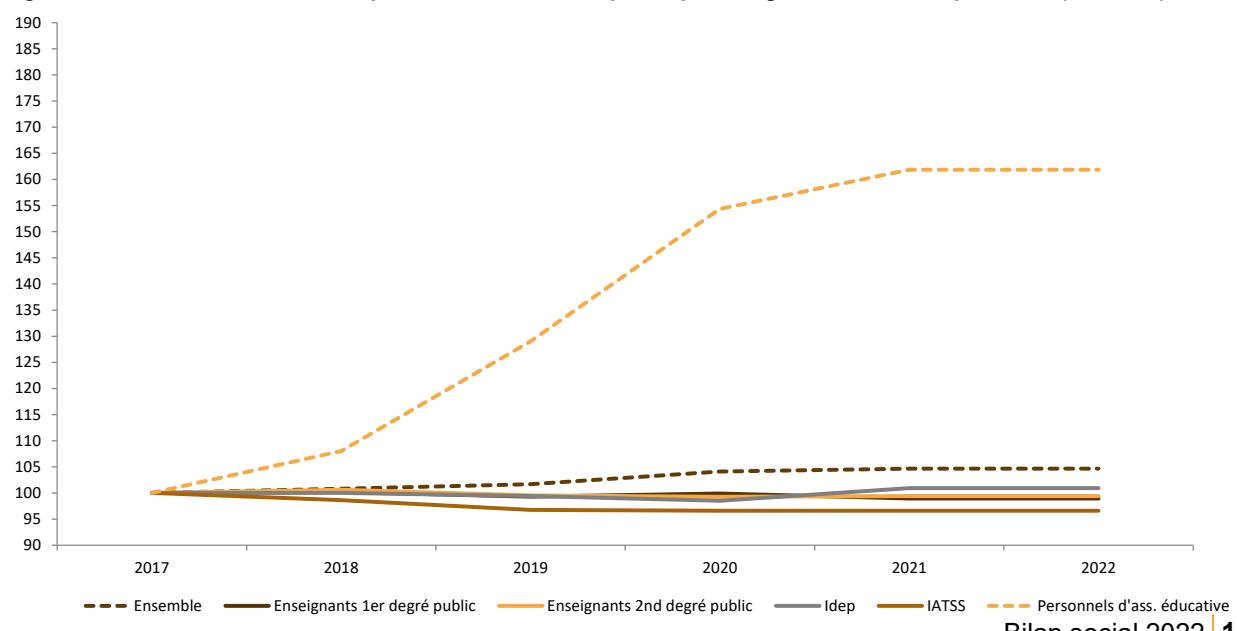


Figure 4 - Evolution du nombre de personnels du secteur public par catégorie statutaire depuis 2017 (base 100)



Personnels Idep : inspection et direction

Effectifs et caractéristiques démographiques

Personnels d'inspection et de direction

716 personnels d'inspection et de direction sont recensés à la rentrée 2022. Près de 80% exercent une fonction de direction dans des établissements du second degré public. (Tableau 2).

Les personnels d'inspection et de direction se distinguent des autres catégories de personnels par un taux de féminisation plus faible (égal à 53%) et par un âge moyen plus élevé. Un tiers de ces personnels a 55 ans ou plus.

Quel que soit le sexe, la tranche quinquennale des 50-54 ans est la plus représentée avec 27% pour les hommes et 28% pour les femmes. 33% des personnels d'inspection et de direction ont 55 ans ou plus (Figure 5).

Parmi les 568 personnels de direction, 7% appartiennent à des corps enseignants et sont des faisant-fonction, ce sont très largement des professeurs des écoles, directeurs adjoints de Segpa. Tous grades confondus et qu'ils soient adjoints ou non, près de 67% des chefs d'établissement exercent en collège (Tableau 3).

L'ancienneté générale moyenne de service est de 25 ans pour les personnels de direction, elle est moins élevée que celle des IA-IPR (26 ans) et des IEN (27 ans) (Tableau 3).

Tableau 2 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen⁽¹⁾

	2020	2021	2022	évolution 21-22 (en %)	% de femmes	Age moyen
IA-Dasen et adjoint	7	7	7	0,0	42,9%	58
Adjoint à l'IA-Dasen 1er degré	6	6	6	0,0	33,3%	52
Inspection 1er degré	55	56	54	-3,6	63,0%	52
Inspection 2nd degré	64	67	64	-4,5	54,7%	51
Administration* (missions académiques)	14	16	17	6,3	41,2%	54
Direction	569	570	568	-0,4	53,0%	51
Total Inspection Direction	715	722	716	-0,8	53,4%	51

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document

* Ce sont des personnels d'inspection ou de direction en mission académique

Figure 5 - Pyramide des âges en 2022

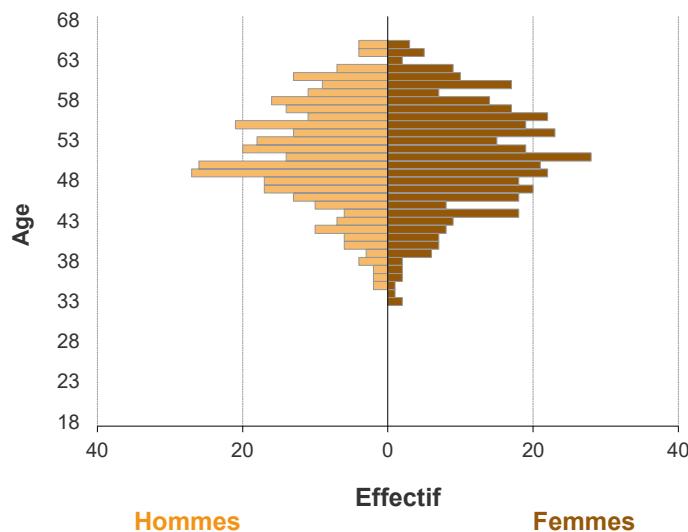


Tableau 3 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2022

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Services Adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
IA-Dasen	0	0	0	6	6	35	33,3%
IA-Daasen	0	0	0	1	1	*	*
Adjoint à l'IA-Dasen 1er degré	0	0	0	6	6	30	33,3%
IA-IPR	0	0	0	41	41	26	48,8%
IEN	0		0	83	83	27	59,0%
Conseiller du recteur	0	0	0	3	3	*	*
Personnel de direction	364	115	57	5	541	25	54,2%
Secrétaire général d'académie	0	0	0	1	1	*	*
Secrétaire général de DSSEN	0	0	0	3	3 ⁽¹⁾	*	*
Autres corps	28	1	0	2 ^{**}	31	24	41,9%
Total	392	116	57	151	716	25	53,4%

(1) 3 secrétaires généraux de DSSEN appartiennent au corps des personnels de direction et 3 secrétaires généraux de DSSEN appartiennent à un corps administratif.

* secret statistique effectifs ≤5

** Ce sont les agents faisant-fonction de personnels d'inspection 1er degré

Personnels Idep : éducation et psychologues

Effectifs et caractéristiques démographiques

Personnels d'éducation et psychologues

À la rentrée 2022, 527 personnels ont des fonctions d'éducation au sein des établissements du second degré public, 324 personnels ont des fonctions de psychologues, qu'ils exercent dans le premier ou dans le second degré (**Tableau 4**).

Entre les deux dernières rentrées, le nombre de personnels d'éducation a augmenté de 2,1% et celui des psychologues de 0,6% (**Tableau 4**).

L'âge moyen est de 45 ans pour les personnels d'éducation et de 46 ans pour les psychologues. Les Psy-EN Eda* ont en moyenne 7 ans de plus que les Psy-EN Edo** (**Tableau 4**).

L'indice de vieillissement est un indicateur de la structure par âge de la population. Il correspond au ratio des 55 ans et plus sur les moins de 30 ans. S'il est proche de l'unité, cela signifie un renouvellement des générations à l'identique. Pour les personnels d'éducation et psychologues, cet indice est de 2,2 au niveau

académique. Les moins de 30 ans sont très peu représentés, notamment en Indre-et-Loire où l'indice est de 3,4 (**Figure 7**).

Les non titulaires représentent 13% des personnels d'éducation. Cette proportion est de 26 % pour les psychologues Edo. L'ancienneté moyenne est de 17 ans pour les CPE, de 17 ans pour les Psy-EN Edo et de 25 ans pour les Psy-EN Eda (**Tableau 5**).

Tableau 4 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen⁽¹⁾

	2020	2021	2022	évolution 21-22 (en %)	% de femmes	Age moyen
Éducation (CPE)	487	516	527	2,1	77,6%	45
Psychologues	328	322	324	0,6	88,0%	46
Spécialité Eda*	136	135	129	-4,4	89,9%	50
Spécialité Edo** (ex-orientation)	192	187	195	4,3	86,7%	43
Total Éducation Psychologues	815	838	851	1,6	81,6%	45

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document

* éducation, développement et apprentissages

** éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Figure 6 - Pyramide des âges en 2022

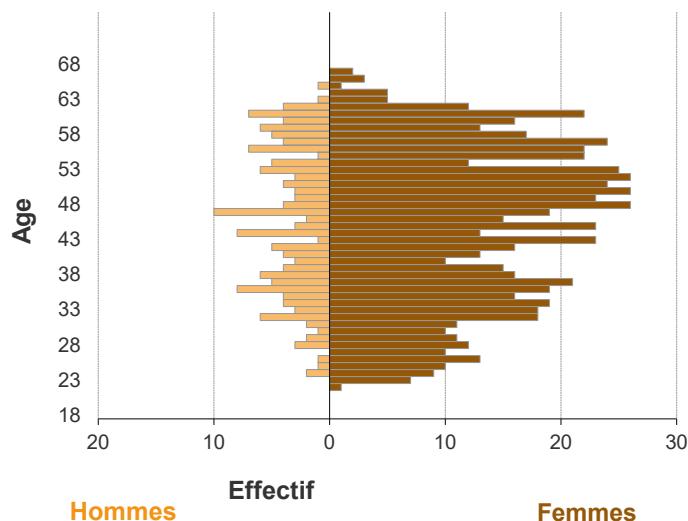
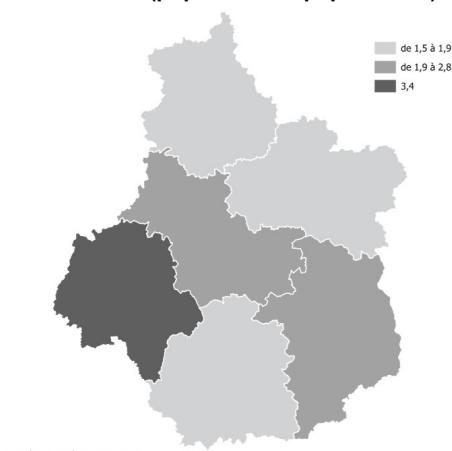


Tableau 5 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2022

		Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Zone de remplac- ement	Services Adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Éduca- tion	CPE	248	140	66	2	0	456	16	78,3%
	CPE contrac- tuels	26	16	7	22	0	71	-	73,2%
Psyco- logues	Psy-EN Eda*	0	0	0	0	129	129	24	89,9%
	Psy-EN Edo**	0	0	0	1	135	136	18	86,8%
	Non titulaires	0	0	0	11	48	59	-	86,4%
Total		274	156	73	36	312	851	-	81,6%

Figure 7 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2022



* éducation, développement et apprentissages

** éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Enseignants du premier degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

À la rentrée 2022, 13.041 personnels exercent dans le premier degré public

96% d'entre eux occupent des fonctions d'enseignement ou de remplacement, soit 12.461 enseignants.

Entre les rentrées 2021 et 2022, le nombre d'enseignants du premier degré public a globalement diminué de 1,3%. Les personnels exerçant la fonction d'enseignement ont baissé de 1,7% alors que les enseignants affectés au remplacement ont augmenté de 0,2% .
(Tableau 6).

Les enseignants du premier degré se démarquent par une forte féminisation (87%). Les femmes sont surreprésentées dans la fonction d'enseignement et constituent 70% des effectifs dans la fonction de pilotage et d'animation pédagogique (**Tableau 6**).

La moyenne d'âge est de 43 ans. Les personnels affectés au remplacement sont sensiblement plus jeunes (37 ans en moyenne)

alors que les personnels rattachés aux besoins éducatifs ou au pilotage ont un âge moyen de 50 ans. Près d'un enseignant sur cinq est âgé de 45 à 49 ans. La classe d'âge des 55-59 ans est surreprésentée chez les hommes : 13% contre 10% chez les femmes.

L'indice de vieillissement est de 0,9 pour l'académie. Il est stable par rapport à 2021 et le plus faible de toutes les catégories de personnels. L'Indre se démarque par un indice plus élevé (égal à 1,1) que les autres départements, les moins de 30 ans y étant sous-représentés. Le Loiret présente l'indice le plus bas (0,7) (**Figure 9**).

À la rentrée 2022, 98% des enseignants du premier degré appartiennent au corps des professeurs des écoles. En moyenne, leur ancienneté générale de service est de 18 ans. 225 agents sont contractuels (dont 147 contractuels alternants) et 8 enseignants sont recensés dans le corps des instituteurs.

Tableau 6 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen⁽¹⁾

	2020	2021	2022	évolution 21-22 (en %)	% de femmes	Age moyen
Enseignement	11 220	11 247	11 059	-1,7	88,2%	43
Enseignement - Remplacement	1 370	1 399	1 402	0,2	78,6%	37
Pilotage et animation pédagogique	119	126	128	1,6	69,8%	50
Besoins éducatifs ASH hors classe	348	332	345	3,9	81,9%	50
Accompagnement soutien et hors AIS	39	42	41	-2,4	38,1%	48
Conseiller pédagogique départemental	5	5	4	-20,0	40,0%	53
Mise à disposition MGEN	2	1	0	-100,0	100,0%	48
Administration (missions académiques)	9	9	11	22,2	81,8%	50
Postes adaptés de courte ou de longue durée	51	51	51	0,0	86,3%	50
Total enseignants 1er degré	13 163	13 212	13 041	-1,3	87,1%	43

⁽¹⁾ Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 3 de ce document

*secret statistique effectifs ≤5

Figure 8 - Pyramide des âges en 2022

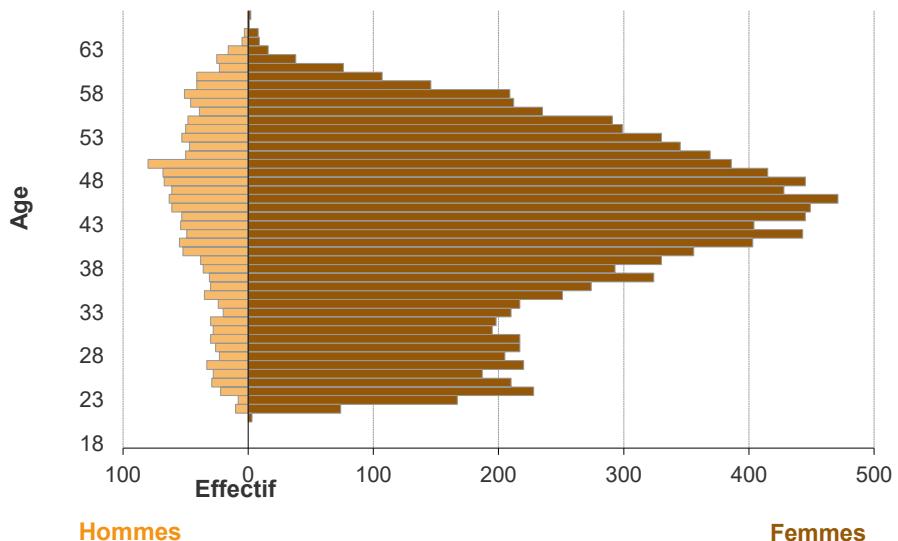
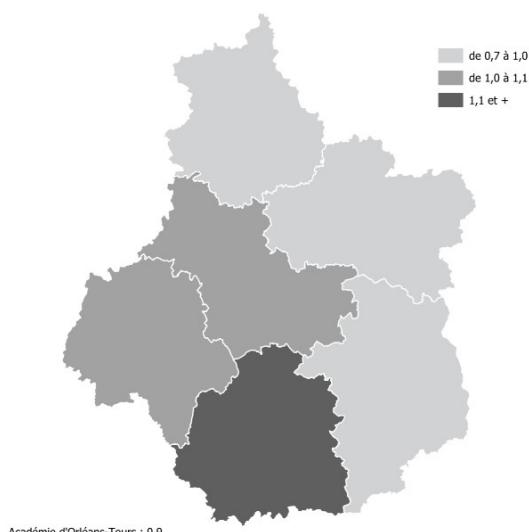


Tableau 7 - Répartition des enseignants du premier degré par département en 2022

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Enseignants 1er degré	1 441	2 404	1 011	2 923	1 616	3 646
Poids dans l'académie	11%	18%	8%	22%	12%	28%
% de femmes	87,1%	87,4%	87,0%	86,7%	86,6%	87,5%
Âge moyen	43	42	44	43	44	42

Figure 9 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2022



Enseignants du second degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

En novembre 2022, 15.635 enseignants sont comptabilisés dans le second degré du secteur public

Ces effectifs sont en baisse de 138 personnes par rapport à la rentrée 2021. 59,3% des enseignants du second degré sont des femmes. Leur surreprésentation est nette parmi les fonctions d'assistants étrangers et de documentation (supérieure à 80%), elles représentent 34,2% des effectifs des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.

Les enseignants du second degré ayant d'autres fonctions que l'enseignement sont en moyenne plus âgés (entre 45 et 56 ans) que ceux devant élèves (44 ans), tandis que les assistants étrangers sont plus jeunes (25 ans) (**Tableau 9**).

Toutes fonctions confondues, un enseignant sur trois est âgé de 40 à 49 ans.

L'indice de vieillissement pour l'académie est stable et égal à 1,6. Les disparités départementales sont plus fortes que dans le premier degré : cet indicateur est de 1 dans l'Eure-et-Loir et de 3,1 en Indre-et-Loire. Ce département se démarque par son attractivité, l'indice confirme la difficulté des jeunes à y accéder, et ce, quelles que soient l'année et la catégorie de personnels (**Figure 11**).

Près d'un enseignant sur deux du second degré est affecté en collège ou en Segpa, où 72% d'entre eux appartiennent au corps des certifiés. Tous établissements confondus, les certifiés représentent 58% des enseignants du second degré public. Ils se caractérisent par une plus faible ancienneté générale de service (17 ans). Les agrégés et chaires supérieures sont pour plus des ¾ affectés en lycée et ont en moyenne plus d'ancienneté (21 ans) (**Tableau 9**).

Tableau 8 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen⁽¹⁾

	2020	2021	2022	évolution 21-22 (en %)	% de femmes	Age moyen
Enseignement	14 797	14 910	14 819	-0,6	58,5%	44
Documentation	408	410	400	-2,4	86,5%	47
Assistants et directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDF ex chefs de travaux)	77	76	73	-3,9	34,2%	53
Assistants étrangers	136	182	151	-17,0	80,1%	25
Conseillers pédagogiques départementaux	4	4	4	0,0	*	*
Coordination insertion jeunes	20	19	18	-5,3	72,2%	56
Formation insertion jeunes devant élèves	11	10	11	10,0	72,7%	49
Conseillers en formation continue (CFC)	43	43	43	0,0	62,8%	50
Emplois particuliers-actions diverses	22	21	20	-4,8	40,0%	50
Administration (missions académiques)	31	35	32	-8,6	56,3%	45
Mise à disposition avec remboursement			1	-	*	*
Postes adaptés de courte ou de longue durée	64	63	63	0,0	57,1%	54
Total enseignants 2nd degré	15 613	15 773	15 635	-0,9	59,3%	44

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 3 de ce document

*secret statistique effectifs ≤5

Figure 10 - Pyramide des âges en 2022

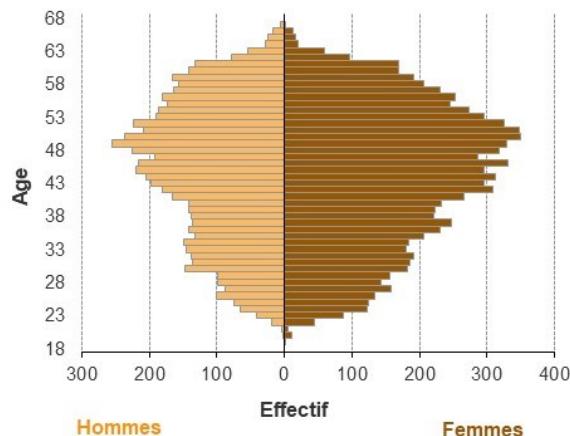
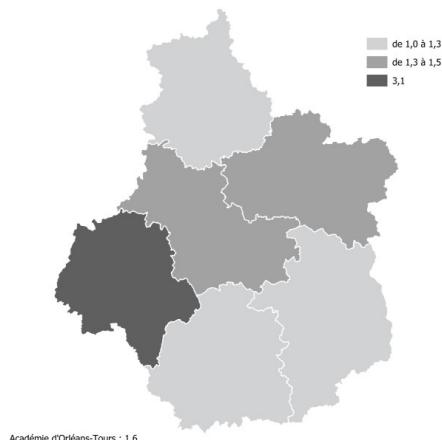


Tableau 9 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2022

	Collège (dont Seg-pa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Zone de remplacement	Services Administratifs et Cned	Total	AGS moyenne	% de femmes
Certifiés	5 273	2 725	77	718	46	8 839	18	65,3%
Agrégés et chaires sup.	370	1 390	8	82	5	1 855	21	51,4%
Prof. et chargés d'ens. EPS	753	160	132	55	13	1 113	18	44,4%
PLP	86	27	1 828	24	15	1 980	17	50,8%
PEGC	4	0	0	0	0	4	*	*
Prof. des écoles	399	4	49	0	3	455	15	67,0%
Assistants étrangers	54	38	10	0	49	151	-	80,1%
Prof. non titulaires	323	240	348	249	31	1 191	-	50,4%
Contractuels alternants	29	18	0	0	0	47	-	46,8%
Total	7 291	4 602	2 452	1 128	162	15 635	-	59,3%

Figure 11 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2022



Enseignants du second degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

Au-delà de la fonction occupée, près de deux personnels sur trois appartenant à la catégorie des enseignants du second degré sont certifiés ou professeurs d'EPS

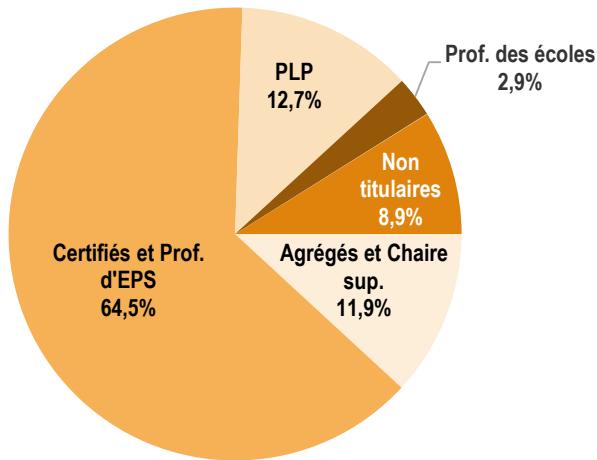
13% sont PLP, 12% appartiennent aux corps des agrégés ou des professeurs de chaire supérieure et 9% ne sont pas titulaires de la fonction publique (dont les assistants étrangers).

Cette répartition des corps varie selon l'établissement d'affectation principale. Les certifiés et professeurs d'EPS sont surreprésentés parmi les personnels affectés en collège (83%) quand les agrégés le sont en LGT (30%) et les PLP en LP (75%) (**Figure 12**).

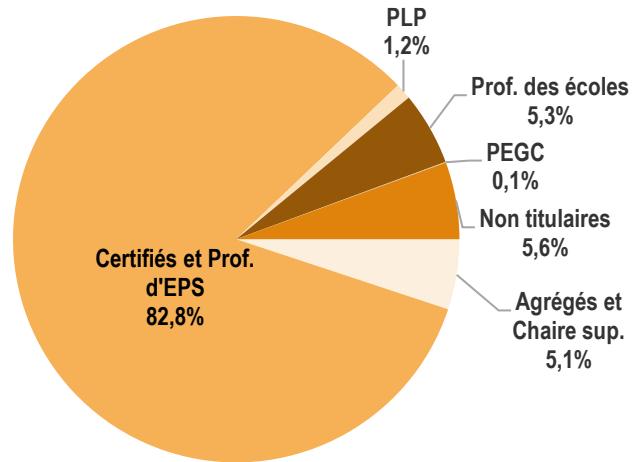
La part des non titulaires est de 6% en collège et en LGT, elle atteint 15% dans les lycées professionnels (**Figure 12**).

Figure 12 - Poids des différents corps en 2022

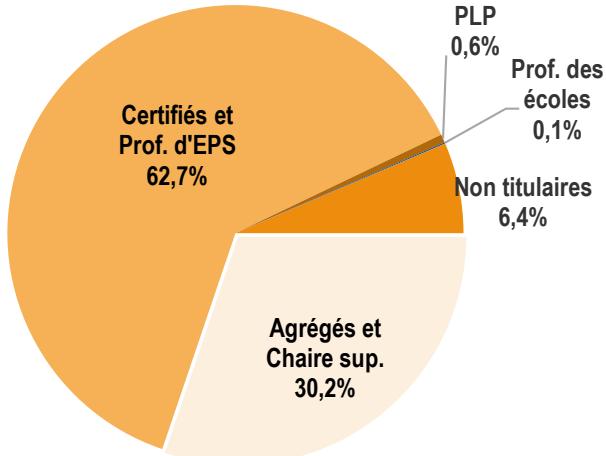
Tous établissements confondus



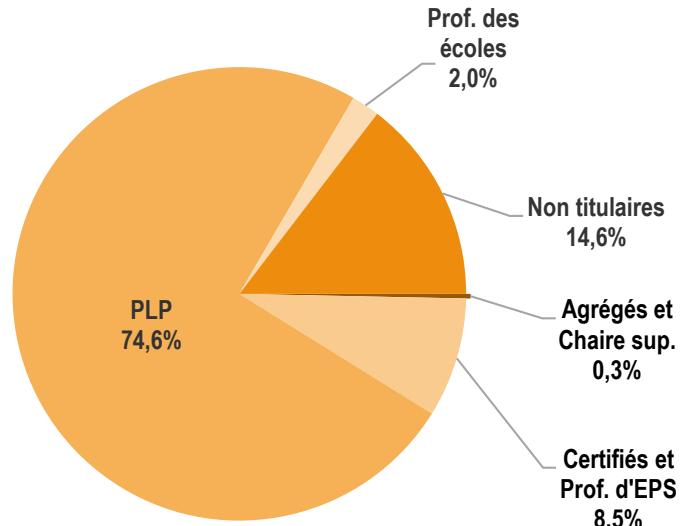
En collège (dont Segpa)



En LGT (dont SGT)



En LP (dont Sep et Erea)



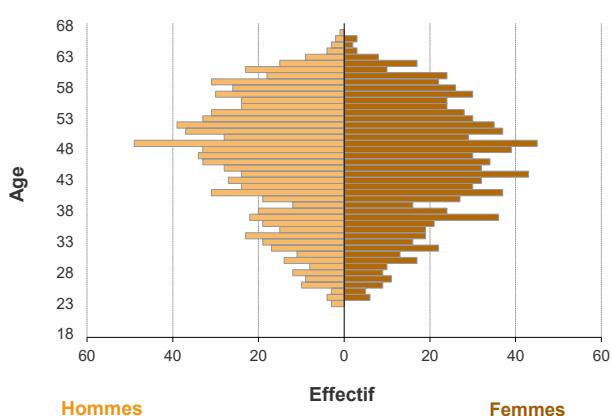
Une majorité de femmes parmi les certifiés et professeurs d'EPS (63%) et une parité femme/homme au sein des autres corps

Les effectifs se concentrent sur la tranche 40-49 ans pour les corps de titulaires, représentant 1/3 des certifiés, 35% des agrégés et 39% des PLP. Le poids des 40-49 ans parmi les non titulaires est de 30% (**Figure 13**).

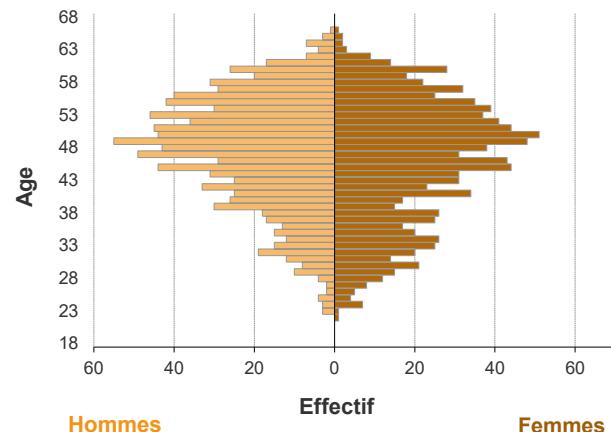
Les PLP se caractérisent par une arrivée plus tardive dans le corps : ils sont âgés en moyenne de 48 ans (soit quatre ans de plus que les certifiés et deux ans de plus que les agrégés) et ont une ancienneté générale de service de 17 ans, inférieure de trois ans à celle des agrégés et de un an à celle des certifiés.

Figure 13 - Pyramides des âges des différents corps en 2022

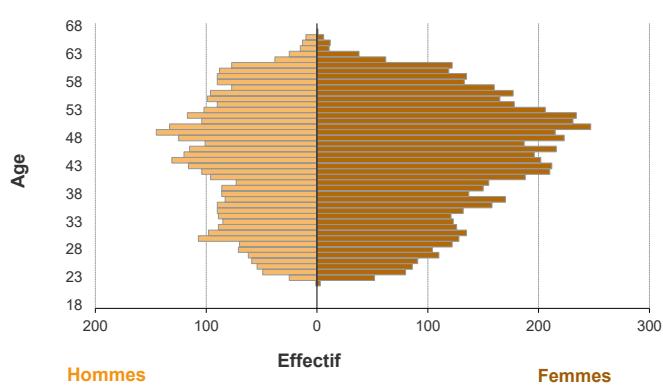
Agrégés et professeurs de chaire supérieure



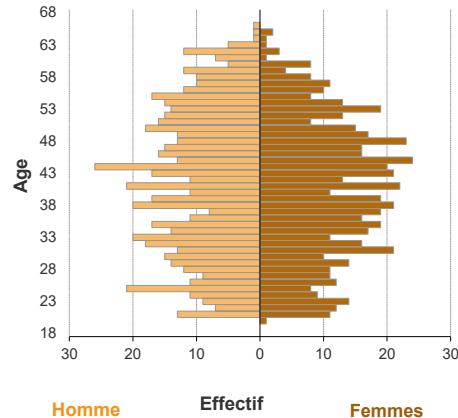
Professeurs de LP



Certifiés et professeurs d'EPS



Non titulaires



Enseignants du second degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

Parmi les 15.635 enseignants du second degré public, 15.292 ont une fonction d'enseignement, de documentation, d'assistant ou de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en 2022

7,3% sont affectés sur zone de remplacement (ils étaient 6,5% en 2021) et 7,6% sont non titulaires (contre 7,7% à la rentrée 2021). Ils sont en moyenne âgés de 45 ans et 59% d'entre eux sont des femmes (**Tableau 10**).

Professeurs de lycée et collège

Parmi les disciplines générales et technologiques à effectifs importants (> 1.000 personnes), les langues vivantes et les lettres présentent des taux de féminisation très élevés (supérieurs à 82%) alors que les mathématiques et l'histoire-géographie ont une répartition femme/homme paritaire.

Les sciences économiques et sociales se démarquent par des effectifs relativement jeunes, âgés en moyenne de 41 ans, soit trois ans de moins que la moyenne d'âge observée sur les disciplines générales et technologiques.

La part des personnels affectés sur zone de remplacement parmi les professeurs de lycée et collège est de 8,2% mais ne traduit pas la réalité du potentiel disponible pour le remplacement et la suppléance. Les enseignants TZR affectés à l'année ou en remplacement long en établissement sont dénombrés sur leur ZR.

En 2022, la part des non titulaires parmi les personnels dont la fonction est l'enseignement, la documentation ou la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques est de 5,7%. Cette part est stable par rapport à 2021. Parmi les enseignants d'arts appliqués, elle atteint 36%, 25% en hôtellerie et tourisme et 24,2% en économie et gestion (**Tableau 10**).

Professeurs de lycée professionnel

Les professeurs de lycée professionnel comptent autant d'hommes que de femmes. Cependant, les taux de féminisation sont contrastés selon la discipline. Les disciplines biotechnologie et lettres se distinguent par une forte féminisation (respectivement 87,3% et 64,1%) alors qu'en génie électrique, les femmes représentent 5,2% des enseignants.

Leur moyenne d'âge est de 47 ans, soit trois ans de plus que celle des disciplines générales et technologiques. Le nombre de personnels affectés sur zone de remplacement est de 4,3%. Il est stable par rapport à 2021.

La part des non titulaires est de 19% (elle était de 18,1% en 2021) soit 13,3 points de plus que pour les disciplines générales et technologiques (**Tableau 10**).

PEGC et enseignement adapté

L'âge moyen des PEGC en lettres est de 53 ans. Depuis la rentrée 2016, l'effectif de ces personnels est en baisse du fait de l'absence de recrutement dans ce corps.

Les personnels relevant de l'enseignement adapté ont en moyenne 42 ans et ne comptent que très peu de contractuels. Ils se composent de professeurs des écoles (premier degré) (**Tableau 10**).

Tableau 10 - Répartition des personnels ayant une fonction d'enseignement, de directeur délégué ou de documentation

Libellé groupe disciplines	Nombre	% sur ZR	% de non titulaires	% de femmes	Age moyen
Arts appliqués	50	4,0%	36,0%	60,0%	44
Arts plastiques	275	7,6%	7,3%	70,9%	45
Biotechnologie - Paramédical	118	4,2%	10,2%	84,7%	46
Documentation	400	2,8%	6,5%	86,5%	47
Economie et gestion	463	3,5%	24,2%	64,8%	48
Education musicale	283	4,2%	10,2%	55,1%	46
Education physique et sportive	1241	5,3%	4,3%	43,3%	42
Encadrement	70	1,4%	1,4%	34,3%	53
Génie industriel	29	3,4%	6,9%	6,9%	43
Histoire-Géographie	1227	7,3%	3,1%	47,5%	44
Hôtellerie - Tourisme	28	7,1%	25,0%	53,6%	49
Langues vivantes	2343	9,5%	6,0%	83,2%	44
Lettres	1741	10,1%	4,3%	82,5%	44
Mathématiques	1603	12,2%	1,7%	49,6%	42
Philosophie	164	17,1%	2,4%	31,7%	43
Sciences de la vie et de la terre	707	8,2%	3,0%	62,7%	43
Sciences économiques et sociales	187	13,4%	2,1%	46,0%	41
Sciences industrielles de l'ingénieur	295	3,4%	6,4%	8,5%	51
Sciences physiques	848	6,3%	2,4%	46,3%	45
Technologie	377	5,8%	21,8%	22,8%	49
Professeurs de lycées et collèges	12 449	8,2%	5,7%	60,7%	44
Arts appliqués - Métiers d'art	112	12,5%	28,6%	67,9%	47
Biotechnologie - Paramédical	276	4,0%	15,6%	87,3%	45
Bureautique - Vente	395	3,0%	23,0%	69,4%	47
Conducteurs routiers	28	0,0%	10,7%	14,3%	47
Documentation	11	0,0%	90,9%	36,4%	44
Encadrement	3	*	*	*	*
Génie civil - Génie thermique	146	8,2%	24,0%	17,1%	48
Génie électrique	115	2,6%	19,1%	5,2%	48
Génie industriel	149	2,7%	28,2%	22,1%	47
Génie mécanique	197	3,6%	10,2%	6,6%	48
Horticulture	21	28,6%	66,7%	47,6%	48
Hôtellerie - Tourisme	102	2,9%	20,6%	33,3%	46
Industrie graphique - Imprimerie	11	9,1%	54,5%	36,4%	44
Lettres	521	3,3%	14,2%	64,1%	46
Mathématiques	276	4,0%	12,0%	37,0%	47
Soins personnels	16	12,5%	31,3%	81,3%	41
Professeurs de lycées professionnels	2 379	4,3%	19,0%	49,3%	47
Lettres	2	*	*	*	*
Maths	1	*	*	*	*
Professeurs des écoles et instituteurs spécialisés	459	0,0%	1,1%	67,8%	42
Technologie	2	*	*	*	*
PEGC et enseignement adapté	464	0,0%	1,3%	67,9%	42
TOTAL	15 292	7,3%	7,6%	59,1%	45

*secret statistique effectifs ≤5

Enseignants du secteur privé sous contrat

Effectifs et caractéristiques démographiques

À la rentrée 2022, 3 870 enseignants exercent dans le secteur privé sous contrat

70% d'entre eux enseignent dans le second degré. Ils sont en moyenne âgés de 46 ans. La part des femmes parmi les enseignants du secteur privé sous contrat est de 74% (**Tableau 11**).

Enseignants du premier degré

Au niveau académique, le secteur privé sous contrat représente 8,3% des enseignants. Ce poids varie entre 6% dans le département de l'Indre à 10,6% en Indre-et-Loire (**Tableau 12**).

84% de ces agents sont professeurs des écoles et 14% sont maîtres auxiliaires (**Tableau 11**).

Les enseignants du premier degré se démarquent par une forte féminisation (92,9%). La moyenne d'âge de ces personnels est de 44 ans.

Enseignants du second degré

Le poids du secteur privé sous contrat est plus important dans le second degré : 14,7% au niveau académique. Il varie suivant les départements, passant de 7% dans l'Indre à 18,4% dans le Loir-et-Cher (**Tableau 12**).

Parmi les enseignants du second degré, 52% sont professeurs certifiés, 27% maîtres auxiliaires et 12% professeurs de lycée professionnel (**Tableau 15**).

La part des femmes est plus faible que dans le premier degré (65,5%). Elles sont principalement professeures certifiées (57%), maîtres auxiliaires (24,7%) et professeures de lycée professionnel (11,6%).

Tableau 11 - Répartition par corps et par degré d'enseignement : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

	2021	2022	Evolution 21-22 (en %)	% de femmes	Âge moyen
Professeurs des écoles	995	989	-0,6	93,1%	46
Maîtres auxiliaires	192	167	-13,0	91,6%	39
Contractuels alternants	17	21	23,5	90,48%	24
Instituteurs	3	4	33,3	*	*
Enseignant 1er degré	1 207	1 181	-2,2	92,9%	44
Certifiés	1 392	1 398	0,4	72,0%	48
Adjointes d'enseignement	17	14	-17,6	78,6%	58
Maîtres auxiliaires	711	721	1,4	60,3%	41
PEGC	1	1	0,0	*	*
Agrégés	64	70	9,4	48,6%	49
Contractuels alternants	2	1	-50,0	*	*
Professeurs des écoles	11	11	0,0	72,7%	48
PEPS	155	155	0,0	39,4%	45
PLP	321	318	-0,9	64,2%	49
Enseignants 2nd degré	2 674	2 689	0,6	65,5%	46
Total enseignants du secteur privé	3 881	3 870	-0,3	73,9%	46

*secret statistique effectifs ≤5

Tableau 12 - Poids du secteur privé, taux de féminisation et âge moyen par département en 2022

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Académie
Enseignants du 1er degré	Poids du privé	6,2%	8,8%	6,0%	10,6%	9,1%	7,1%
	% de femmes	91,6%	95,7%	92,3%	91,3%	94,4%	92,1%
	Âge moyen	42	42	44	44	46	44
Enseignants du 2nd degré	Poids du privé	11,2%	15,7%	7,0%	17,1%	18,4%	13,4%
	% de femmes	68,5%	64,1%	70,1%	63,6%	66,1%	66,6%
	Âge moyen	48	46	46	46	45	46
Total privé sous contrat	Poids du privé	9,0%	12,5%	6,6%	15,0%	13,6%	10,8%
	% de femmes	75,6%	74,6%	79,0%	72,0%	74,5%	73,6%
	Âge moyen	46	45	45	46	45	46

Figure 14 - Pyramide des âges en 2022

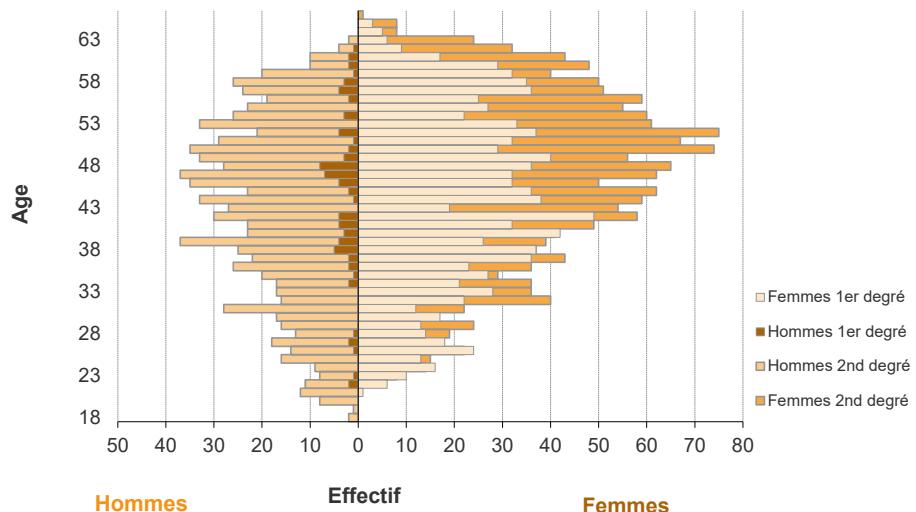
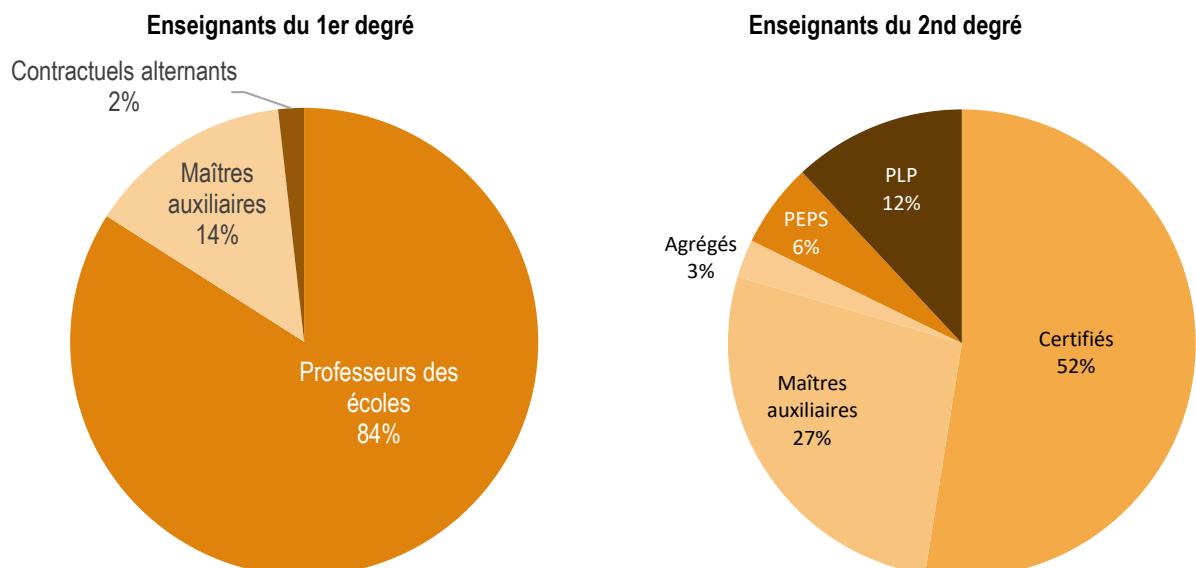


Figure 15 - Répartition par corps des enseignants du secteur privé en 2022



Personnels IATSS

Effectifs et caractéristiques démographiques

2 797 personnels sont recensés à la rentrée 2022 dans la catégorie IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux)

Ils se caractérisent par une forte féminisation (84,6%) et un âge moyen de 48 ans.

Trois filières composent cette catégorie de personnels : les administratifs (68% des IATSS), les médico-sociaux (17%) et les personnels techniques (15%). Cette dernière filière regroupe les personnels ouvriers et de service (des services académiques), les ITRF (ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation) et les personnels de laboratoire, intégrés aux ITRF depuis 2011.

Entre les deux dernières rentrées, le nombre global de personnels IATSS a diminué de 3,4%. Les personnels administratifs et techniques ont baissé de respectivement 3,1% (-61 agents) et 5,5% (-24 agents) (**Tableau 13**).

Les personnels techniques et médico-sociaux sont plus jeunes que les personnels administratifs. Les femmes sont surreprésentées parmi les personnels médico-

sociaux (96,4%) et les personnels administratifs (87,4%). Cette part est plus faible pour les personnels techniques (58%) (**Tableau 13**).

Au niveau académique, l'indice de vieillissement est de 6,6. Avec 8,3, l'Indre-et-Loire présente l'indice le plus élevé. Cet indicateur est de 7,9 dans le Loir-et-Cher et de 7,5 dans l'Indre. La proportion des moins de 30 ans est la plus faible dans l'Indre-et-Loire (2,1%). Elle varie de 2,9% à 4,9% dans les autres départements (**Figure 17**).

Tableau 13 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen⁽¹⁾

	2020	2021	2022	évolution 21-22 (en %)	% de femmes	Age moyen
Personnels administratifs	1 891	1 972	1 911	-3,1	87,4%	48
Personnels techniques	423	438	414	-5,5	58,0%	48
Personnels médico-sociaux	484	485	472	-2,7	96,4%	47
Total IATSS	2 798	2 895	2 797	-3,4	84,6%	48

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document

Figure 16 - Pyramide des âges en 2022

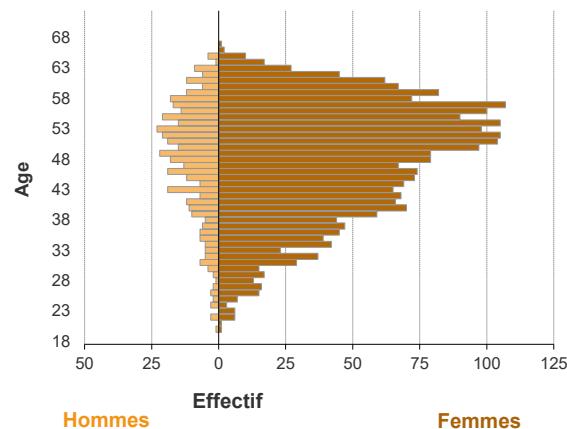
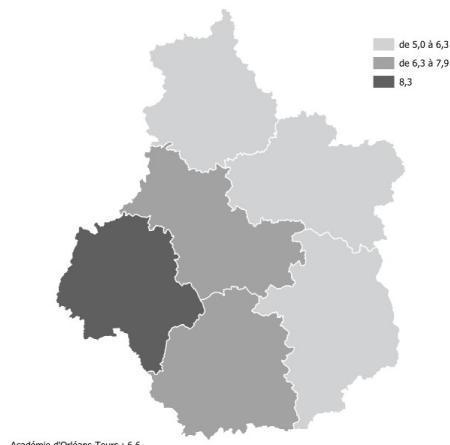


Tableau 14 - Répartition par filière, catégorie, établissement et ancienneté générale de service en 2022

		Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	sous-total établisse- ments	Services Adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Adminis- tratifs	A	106	90	37	233	92	325	23	69,2%
	B	146	170	28	344	204	548	19	86,5%
	C	292	193	64	549	253	802	18	94,0%
	Non titulaires	53	44	17	114	122	236	-	92,4%
	Total	597	497	146	1 240	671	1 911	-	87,4%
Tech- niques	A		1		1	71	72	21	30,6%
	B		41		41	37	78	22	47,4%
	C	1	174	4	179	33	212	21	71,2%
	Non titulaires		27		27	25	52	-	57,7%
	Total	1	243	4	248	166	414	-	57,8%
Médico- sociaux	A	185	61	40	286	132	418	17	97,1%
	Non titulaires	25	16	1	42	12	54	-	90,7%
	Total	210	77	41	328	144	472	-	96,4%

Figure 17 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2022



Personnels IATSS

Effectifs et caractéristiques démographiques

Les personnels administratifs

1.911 personnes assurent des fonctions administratives dans l'académie parmi lesquelles 1.240 sont affectées dans des établissements scolaires, soit près de deux tiers.

L'ancienneté générale de service des titulaires est en moyenne de 20 ans et la part des femmes est de 87% (**Tableau 14**).

802 personnels appartiennent à la catégorie C, soit 42% des personnels administratifs, alors que les catégories A et B représentent respectivement 17% et 29%.

La part restante de 12% est composée de non titulaires, proportion équivalente à celle des non titulaires des autres catégories (**Figure 19**).

Les personnels médico-sociaux

472 agents relèvent de la filière médico-sociale. Elle est composée exclusivement de médecins, infirmiers, assistants sociaux et conseillers techniques de service social, dont 11% sont non titulaires (**Figure 23**).

89% sont des personnels de catégorie A. Parmi eux, 286 personnes, toutes du corps des infirmiers, sont affectées en établissements scolaires. L'ancienneté générale de service est en moyenne de 17 ans pour les catégories A (**Tableau 14**).

Les personnels techniques

414 agents sont recensés dans cette filière. Les catégories A (ingénieurs et assistants ingénieurs) se démarquent par un faible taux de féminisation (30,6%) (**Tableau 14**).

Les agents de catégorie C représentent 51% des personnels techniques, les catégories A et B en représentent respectivement 17% et 19%. 13% sont des agents non titulaires (**Figure 21**).

266 personnels techniques sont affectés en établissement scolaire. Ce sont les personnels de laboratoire, composés à 72% d'agents de catégorie C.

Les 166 personnels techniques des services administratifs sont essentiellement les personnels ITRF, ingénieurs, techniciens des services informatiques ou statistiques, majoritairement de catégorie A (42%).

ADMINISTRATIFS

Figure 18 - Pyramide des âges en 2022

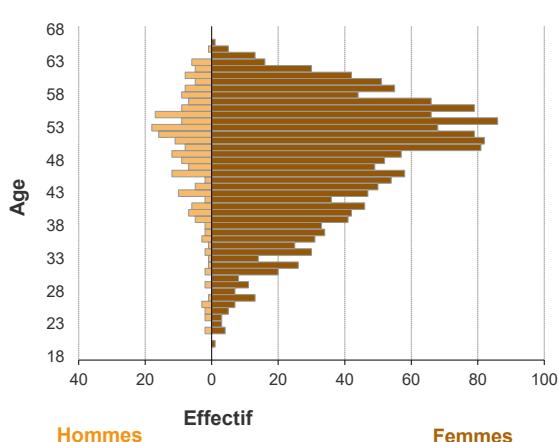
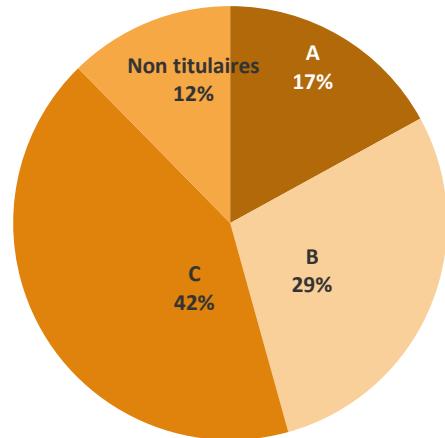


Figure 19 - Répartition par catégorie de la fonction publique



TECHNIQUES

Figure 20 - Pyramide des âges en 2022

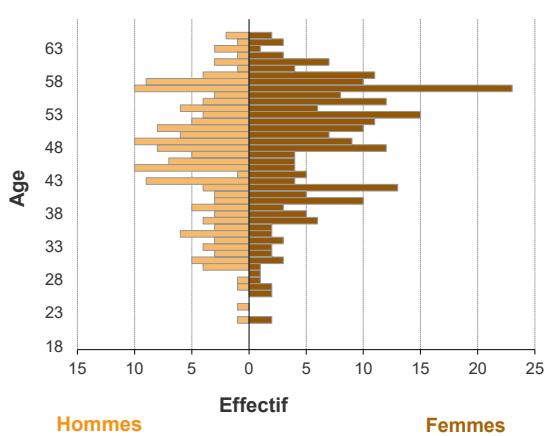
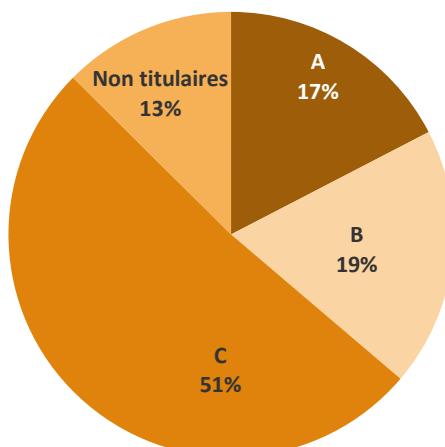


Figure 21 - Répartition par catégorie de la fonction publique



MEDICO-SOCIAUX

Figure 22 - Pyramide des âges en 2022

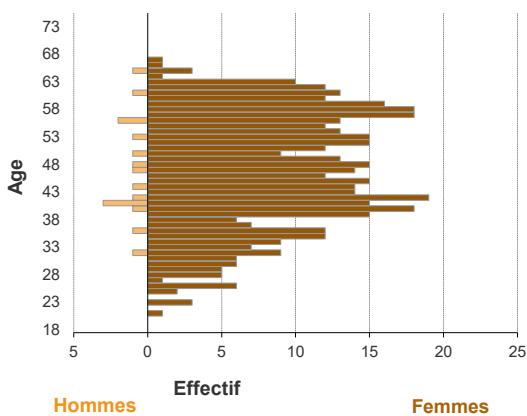
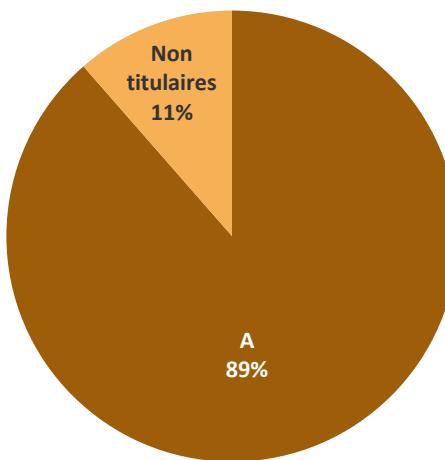


Figure 23 - Répartition par catégorie de la fonction publique



Personnels d'assistance éducative

Effectifs et caractéristiques démographiques

6.006 personnels d'assistance éducative travaillent dans les écoles ou les établissements du second degré public à la rentrée 2022

Cette catégorie de personnels est composée à 42% d'assistants d'éducation (AED), à 57,9% d'agents chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) et à 0,1% d'éducateurs en internat.

Entre les deux dernières rentrées, l'effectif des personnels d'assistance éducative a diminué de 1%. Cette baisse est essentiellement due à celle des assistants d'éducation (-117 personnes) (**Tableau 15**).

Les assistants d'éducation sont les plus jeunes parmi les personnels d'assistance éducative (29 ans en moyenne) et la part des femmes est de 65,5%. Les AESH ont en moyenne 15 ans de plus que les AED et un fort taux de féminisation (93,6%). Le nombre d'éducateurs en internat est en baisse par rapport à 2021, passant de 23 à 4 agents en 2022 (**Tableau 15**).

36% des hommes personnels d'assistance éducative se concentrent sur la tranche d'âge 25-34 ans révolus, contre 22% des femmes. Les 40 ans et plus représentent 50% des femmes et 18% des hommes.

Tableau 15 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen⁽¹⁾

	2020	2021	2022	évolution 21-22 (en %)	% de femmes	Age moyen
Assistants d'éducation	2 532	2 640	2 523	-4,4	65,5%	29
AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)	3 168	3 403	3 479	2,2	93,6%	44
Éducateurs en internat	28	23	4	-82,6	*	*
Total personnels d'assistance éducative	5 728	6 066	6 006	-1,0	81,8%	38

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document
*secret statistique effectifs ≤5

Les quatre éducateurs en internat appartiennent au corps des professeurs des écoles et sont affectés dans les Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) (**Tableau 16**).

1.493 assistants d'éducation sont affectés en collège, soit 59% de ce corps. Les AESH sont répartis selon leur résidence administrative : dans les établissements mutualisateurs du second degré public ou à la DSDEN de l'Indre qui mutualise la gestion des personnels recrutés sous plafond d'emplois (**Tableau 16**).

Figure 24 - Pyramide des âges en 2022

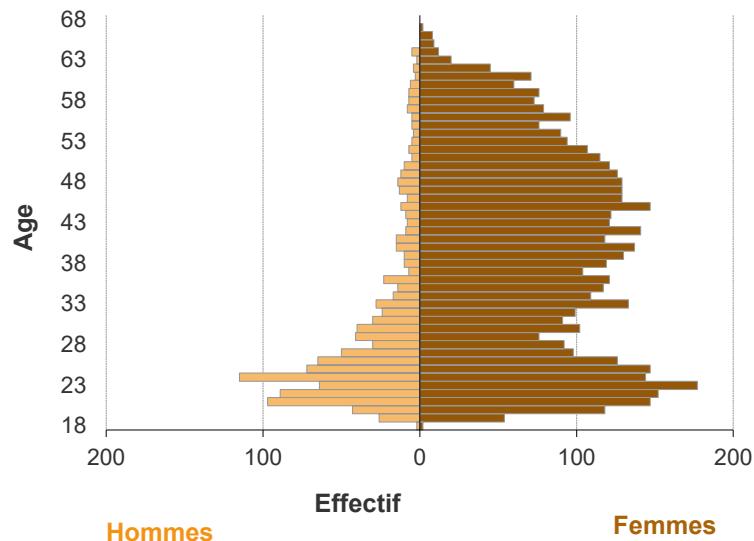


Tableau 16 - Répartition par corps et par établissement employeur et ancienneté générale de service en 2022

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	sous-total établisse- ments	Services adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Assistants d'éducation	1 493	711	319	2 523		2 523	-	65,5%
AESH* (accompagnant des élèves en situation de handicap)	383	848	859	2 090	1 389	3 479	-	93,6%
Éducateurs en internat (prof. des écoles)	0	0	4	4		4	*	*
Total	1 876	1 559	1 182	4 617	1 389	6 006	-	81,8%

* AESH 1^{er} et 2nd degrés

Carrière, formation et mobilité

Promotions

Personnels Idep
Enseignants des premier et second degrés
Personnels IATSS

Rémunérations

Ensemble des personnels

Formation des personnels

Personnels d'encadrement
Personnels du premier degré
Personnels du second degré (enseignants, CPE, Psy-EN et AED)
Personnels IATSS

Départs et flux provisoires

Personnels Idep
Enseignants du premier degré
Enseignants du second degré
Personnels IATSS

Mouvement

Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré
Mouvements inter et intra académiques des enseignants du second degré, des CPE et psychologues
Mouvement des personnels de direction et administratifs

Promotions des Idep et des enseignants

Carrière et mobilité

Personnels Idep

Tableau 17 - Avancement au grade supérieur des personnels Idep pour l'année 2022

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
IEN hors classe	23	52,2%	7	30,4%	85,7%
IA-IPR hors classe	14	35,7%	4	28,6%	100,0%
Personnel de direction échelon spécial	45	49,3%	13	28,9%	46,2%
Personnel de direction hors classe	211	44,4%	23	10,9%	56,5%
CPE classe exc.	41	86,0%	6	14,6%	100,0%
CPE hors classe	91	73,6%	16	17,6%	75,0%
Psy-EN classe exc.	34	85,7%	2	5,9%	100,0%
Psy-EN hors classe	64	89,1%	12	18,8%	75,0%

Tableau 18 - Liste d'aptitude des personnels Idep pour l'année 2021

corps d'accès	promu	% de femmes
Personnel de direction classe normale	8	62,5%
IEN	2	100,0%

En 2022, 7 IEN ont bénéficié d'un avancement à la hors classe.

Parmi les candidats au grade de personnel de direction hors classe, 44,4% sont des femmes. 23 d'entre eux ont été promus dans ce grade (56,5% sont des femmes). 13 personnes ont été promues au grade de personnel de direction échelon spécial (dont 46,2% de femmes) (**Tableau 17**).

17,6% des CPE promouvables ont été promus à la hors classe (75% sont des femmes) et 6 candidats au grade de CPE classe exceptionnelle ont été promus dans ce grade, soit 14,6% des promouvables.

En 2022, parmi les 64 candidats (dont 89,1% de femmes) au grade de Psy-EN hors classe (ex-directeur de CIO), 12 ont été promus (dont 75% de femmes) (**Tableau 17**).

Huit personnes ont été promues au corps de personnels de direction classe normale par liste d'aptitude et deux personnes au corps d'IEN (**Tableau 18**).

Enseignants des premier et second degrés

Tableau 19 - Avancement au grade supérieur des enseignants des 1er et 2nd degrés pour l'année 2022

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Professeur des écoles classe exc.	643	78,7%	209	32,5%	68,4%
Professeur des écoles hors classe	4 004	88,1%	736	18,4%	85,9%
dont Cher	482	88,8%	88	18,3%	85,2%
dont Eure-et-Loir	716	91,2%	133	18,6%	87,2%
dont Indre	348	86,5%	63	18,1%	82,5%
dont Indre-et-Loire	901	85,8%	166	18,4%	85,5%
dont Loir-et-Cher	524	85,5%	96	18,3%	84,4%
dont Loiret	1 033	89,5%	190	18,4%	87,4%
Agrégé classe exc.	338	46,0%	36	10,7%	41,7%
Agrégé hors classe	515	49,7%	82	15,9%	37,8%
Certifié classe exc.	680	65,7%	117	17,2%	65,7%
Certifié hors classe	1 734	67,9%	316	18,2%	67,7%
PEPS classe exc.	94	45,7%	14	14,9%	57,1%
PEPS hors classe	242	47,9%	44	18,2%	52,3%
PLP classe exc.	156	47,7%	34	21,8%	47,1%
PLP hors classe	427	44,7%	78	18,3%	48,7%

Parmi les professeurs des écoles promouvables, 32,5% ont été promus à la classe exceptionnelle (dont 68,4 % de femmes). 18,4% ont bénéficié d'un avancement à la hors classe, 85,9% d'entre eux sont des femmes (**Tableau 19**).

15 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude au corps de professeur des écoles dont 12 femmes.

Concernant l'avancement à la hors classe des enseignants du second degré, les promus représentent 15,9% des promouvables pour les agrégés, 18,2% pour les certifiés et les PEPS et 18,3% pour les PLP (**Tableau 19**).

36 agrégés, 117 certifiés, 14 PEPS et 34 PLP ont été promus au grade de classe exceptionnelle (**Tableau 19**).

La part des femmes parmi les promus est plus importante pour le grade de certifié hors classe (67,7%).

Promotions des personnels IATSS

Carrière et mobilité

Personnels IATSS

ADMINISTRATIFS

Tableau 20 - Avancement au grade supérieur des personnels administratifs pour l'année 2022

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial attaché hors classe	11	45,5%	0	0,0%	0,0%
Attaché hors classe	59	55,9%	2	3,4%	100,0%
Attaché principal	108	69,4%	5	4,6%	100,0%
Saenes classe exc.	119	76,5%	6	5,0%	100,0%
Saenes classe sup.	175	83,4%	18	10,3%	77,8%
Adjaenes P1	517	93,0%	94	18,2%	95,7%
Adjaenes P2	8	87,5%	6	75,0%	83,3%

Tableau 21 - Avancement au grade supérieur par examen professionnel pour l'année 2022

grade	candidats	admis	% admis	% de femmes
Attaché principal	28	6	21,4%	66,7%
Saenes classe exc.	38	14	36,8%	71,4%
Saenes classe sup.	52	26	50,0%	96,2%

Tableau 22 - Liste d'aptitude des personnels administratifs pour l'année 2022

corps d'accès	promus	% de femmes
AAE	6	100%
Saenes	25	92%

Le taux de promus 2022 parmi les Adjaenes promouvables au grade Adjaenes P1 est de 18,2% et de 75% au grade Adjaenes P2.

Le taux de promotion est globalement plus faible dans les corps de catégories A et B. 10,3% des promouvables Saenes classe normale et 5% de ceux de la classe supérieure ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur.

Le taux de promotion est de 4,6% au grade d'attaché principal et 3,4% à la hors classe (Tableau 20).

En 2022, 6 agents ont accédé au grade d'attaché principal par voie d'examen professionnel, soit 21,4% des candidats inscrits de l'académie. La part des admis au grade de Saenes classe exceptionnelle est de 36,8%. La part des femmes parmi les admis par voie d'examen professionnel varie de 66,7% à 96,2% (Tableau 21).

Les promotions par liste d'aptitude des corps d'attaché et de secrétaire d'administration ont bénéficié respectivement à 6 et 25 agents (Tableau 22).

MÉDICO-SOCIAUX

Tableau 23 - Avancement au grade supérieur des personnels médico-sociaux pour l'année 2022

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Médecin hors classe	7	100,0%	1	14,3%	100,0%
Médecin 1ere classe	3	100,0%	0	0,0%	0,0%
Infirmier hors classe	81	97,5%	9	11,1%	100,0%
Infirmier classe sup.	94	97,9%	12	12,8%	100,0%
Assistant social principal (catégorie A)	54	98,1%	9	16,7%	100,0%
Conseiller technique de service social	8	100,0%	0	0,0%	0,0%

Le taux de promus au grade d'assistant social principal est de 16,7%, toutes sont des femmes.

12 femmes ont été promues au grade d'infirmière classe supérieure.

TECHNIQUES

Tableau 24 - Avancement au grade supérieur des personnels techniques pour l'année 2022

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial ingénieur de recherche hors classe	4	25,0%	0	0,0%	0,0%
Ingénieur de recherche hors classe	2	0,0%	0	0,0%	0,0%
Ingénieur de recherche 1ere classe	5	20,0%	2	40,0%	50,0%
Ingénieur d'études hors classe	15	20,0%	2	13,3%	0,0%
Technicien RF classe exc.	15	60,0%	1	6,7%	100,0%
Technicien RF classe sup.	22	31,8%	3	13,6%	66,7%
Adjoint technique RF P1	217	63,1%	45	20,7%	62,2%
Adjoint technique RF P2	105	78,1%	22	21,0%	86,4%
Adjoint technique des étab. d'ens.** P1	57	36,8%	8	14,0%	37,5%

** la gestion des ATEE relève depuis 2006 des compétences des collectivités territoriales mais certains agents restent gérés et rémunérés par le rectorat du fait de leur affectation dans les services administratifs.

Tableau 25 - Liste d'aptitude des personnels techniques pour l'année 2022

corps d'accès	promus	% de femmes
Ingénieur d'études	1	0,0%
Assistant ingénieur	1	0,0%
Technicien RF	3	33,3%

Deux agents ont été promus à la première classe des ingénieurs de recherche sur tableau d'avancement et un agent à la hors classe de ce corps.

Deux ingénieurs d'études ont été promus à la hors classe. Trois agents ont été promus à la classe supérieure et un à la classe exceptionnelle des techniciens recherche et formation (**Tableau 24**). Un agent a accédé au corps d'ingénieur d'études par liste d'aptitude, un technicien a accédé au corps d'assistant ingénieur et trois adjoints au corps de technicien RF (**Tableau 25**).

Tous grades confondus, 20,8% des promouvables parmi les adjoints techniques RF ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur.

Rémunérations

Carrière et mobilité

L'indice net majoré moyen

La situation indiciaire de l'agent dépend de son statut mais aussi de son ancienneté. À cela s'ajoutent des compléments indemnitaire et des primes qui diffèrent selon le corps, la fonction et l'affectation de l'agent. Seul l'indice net majoré est présenté dans cette partie.

À la rentrée 2022, l'indice net majoré (INM) moyen est de 592 pour l'ensemble des personnels du secteur public

Plus de la moitié des agents ont un indice compris entre 400 et 599. 15,8% ont un indice compris entre 700 et 799 et 13,2% ont un indice compris entre 600 et 699 (**Figure 25**).

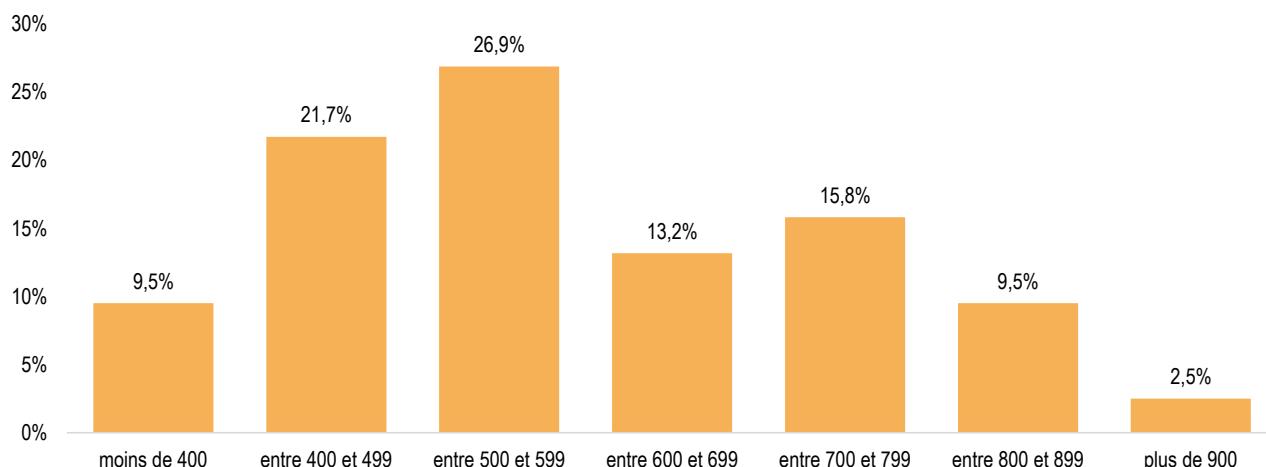
L'indice moyen le plus élevé concerne les personnels d'inspection et de direction (870) dont l'ancienneté générale de service est aussi la plus élevée (25,2 ans). L'indice moyen le plus bas est celui des personnels d'assistance éducative (354).

L'indice net moyen des hommes est supérieur à celui des femmes de 43 points

À l'inverse, les femmes professeures d'EPS et les femmes personnels médico-sociaux ont un indice supérieur de respectivement 36 et 46 points à celui des hommes (**Tableau 26**).

Le ratio femmes/hommes correspond à l'indice

Figure 25 - Répartition par tranche d'indices de l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues



moyen des femmes rapporté à l'indice moyen des hommes et exprime l'écart de rémunération entre genre. Plus il s'éloigne de 100%, plus l'écart est fort.

L'écart le plus important est observé chez les personnels administratifs (ratio égal à 83%), l'indice moyen est de 431 pour les femmes soit 91 points d'indice de moins que pour les hommes. Les femmes de cette filière sont surreprésentées dans les catégories où les rémunérations sont les moins élevées (94% de femmes parmi les emplois de catégorie C pour 69% dans les emplois de catégorie A) (**Tableau 26**).

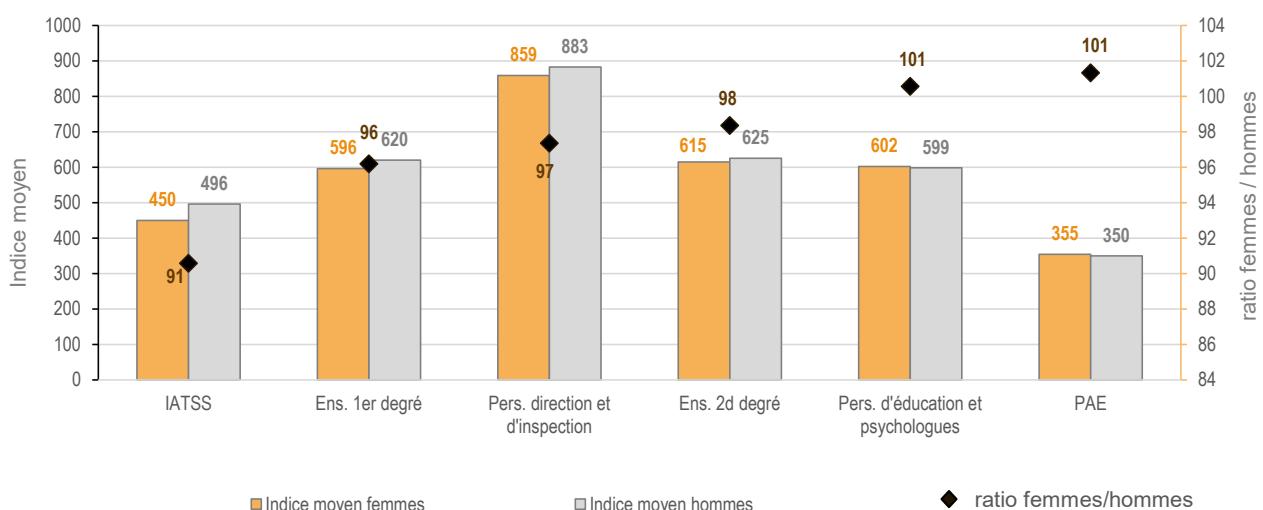
Plus globalement, les catégories de personnels pour lesquelles le ratio est le plus faible sont les personnels IATSS et les enseignants du premier degré, catégories les plus féminisées (respectivement 91% et 96%) (**Tableau 26**).

Le ratio tend à l'équilibre pour les enseignants du second degré et pour les personnels d'éducation et psychologues.

Tableau 26 - Indice net majoré moyen et ancienneté générale de service selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2022

	Femmes		Hommes		Ratio femmes/ hommes *100	Indice moyen total
	Indice Moyen	AGS	Indice Moyen	AGS		
Enseignants premier degré	596	17,4	620	19,2	96	599
Enseignants second degré	615	17,8	625	17,8	98	619
dont Agrégés et chaire supérieure	772	20,4	783	21,0	99	777
dont Certifiés	616	17,7	616	17,5	100	616
dont Prof. et chargés d'ens. EPS	626	19,3	590	16,2	106	606
dont PLP	615	16,6	629	16,8	98	622
dont PEGC	816	41,3	806	38,8	101	814
Personnels de direction et d'inspection	859	24,7	883	25,7	97	870
Personnels d'éducation et psychologues	602	18,0	599	17,8	101	601
Personnels IATSS	450	18,7	496	21,3	91	457
dont Administratifs	431	18,7	522	22,5	83	443
dont Techniques	433	22,3	462	19,7	94	445
dont Médico-sociaux	526	16,5	480	18,5	110	525
Personnels d'assistance éducative (PAE)	355	-	350	-	101	354
Ensemble	581	17,8	624	18,6	93	592

Figure 26 - Indice net majoré moyen selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2022



Formation des personnels

Carrière et mobilité

Le bilan dressé pour la formation des personnels concerne l'année scolaire 2021-2022.

Personnels d'encadrement

L'activité de formation 2021-2022 pour les personnels d'encadrement représente un total de 6 335 journées stagiaires réalisées, soit 2 987 de plus qu'en 2020-2021.

1) Formation statutaire initiale (1 838 journées stagiaires)

Les nouveaux reçus aux concours des personnels d'inspection et de direction bénéficient de la formation statutaire initiale. Une première période de positionnement concerne les lauréats de l'académie, une seconde période de professionnalisation concerne un effectif plus large avec de nouveaux nommés dans l'académie et débute avec l'année scolaire et la mise en responsabilité sur un poste.

Tableau 27 - Effectifs stagiaires de la promotion 2021-2022

	Personnels de direction	Personnels d'inspection	Total
Période de positionnement	51	14	65
Période de professionnalisation	51	14	65

2) Plan académique de formation (1 839 journées stagiaires)

Dans le cadre de la formation continue, des formations restent incontournables et font donc l'objet d'un besoin dans le cadre de la professionnalisation des personnels. L'accompagnement au niveau des ressources humaines au sein de l'établissement fait l'objet d'une demande croissante surtout dans ce contexte contraint.

Le plan académique de formation s'articule autour des thèmes suivants :

- ◊ Pilotage pédagogique et contractualisation
- ◊ Chef d'établissement ordonnateur
- ◊ Prise en main des outils informatiques - EDT
- ◊ Piloter les parcours éducatifs
- ◊ Ecole inclusive/ élèves à besoins particuliers
- ◊ Sécurité, santé, prévention, PPMS, responsabilité du chef d'établissement
- ◊ Egalité / diversité
- ◊ Les valeurs de la République
- ◊ Le bouc émissaire
- ◊ Médiation et gestion de conflits
- ◊ Management et bien-être
- ◊ Gestion du stress
- ◊ Conduire un entretien sensible
- ◊ Analyse de situation professionnelle (ASP)
- ◊ La communication bienveillante
- ◊ Prévenir les risques psycho-sociaux

Personnels du premier degré

Les données proviennent de l'applicatif national Égide utilisé par les services départementaux.

31 559 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2021-2022 pour 13 212 personnes concernées, soit une moyenne de 2,4 journées par stagiaire.

Une baisse de 3 102 journées est recensée par rapport à 2020-2021. 6 503 journées stagiaires de moins ont été dédiées au « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles ». A l'inverse, 1 265 journées stagiaires supplémentaires ont été réalisées pour l'«adaptation immédiate au poste de travail ».

Tableau 28 - Répartition du nombre de journées stagiaires de formation continue selon le public concerné en 2021-2022

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Académie
Pour les enseignants en école	77,3%	84,5%	73,0%	65,7%	78,5%	79,0%	78,0%
Pour les maîtres formateurs	2,2%	1,1%	4,8%	1,0%	2,2%	3,4%	2,4%
Pour les personnels de l'ASH	1,4%	5,2%	0,8%	0,0%	0,2%	2,7%	2,3%
Pour les directeurs d'école	11,4%	6,7%	12,7%	20,4%	11,1%	9,5%	10,8%
Autres	4,0%	0,4%	8,7%	8,4%	3,2%	1,7%	3,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

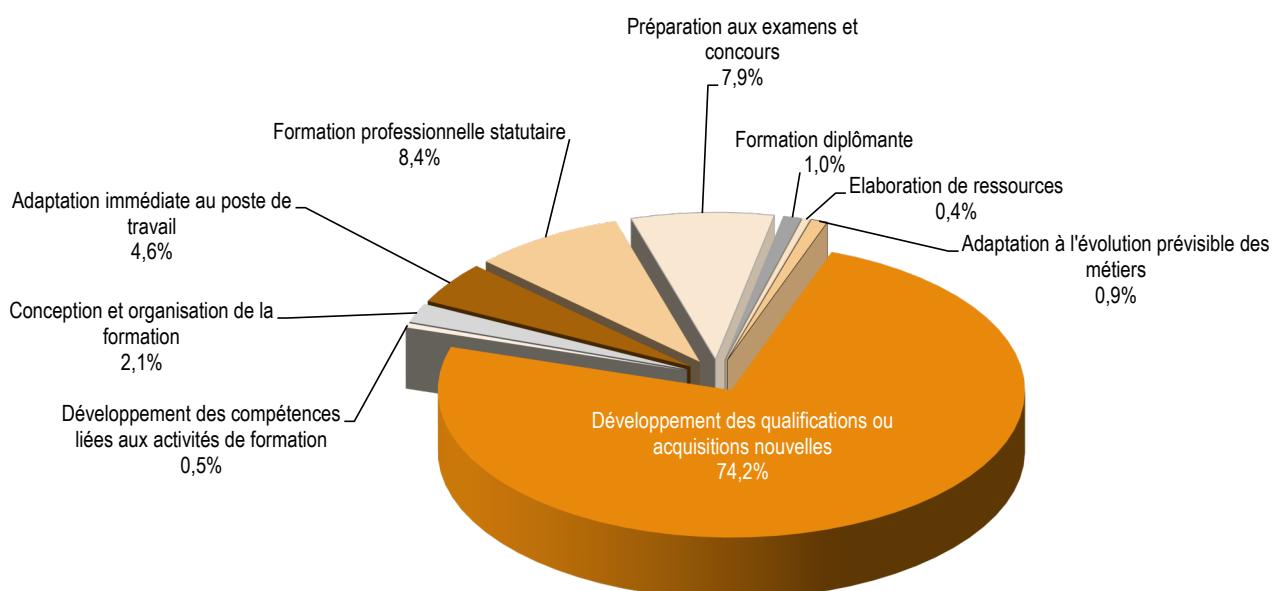
Publics concernés par la formation

Au niveau académique, 78% des journées de formation continue sont suivies par des enseignants en école. La répartition est différente selon les départements du fait des choix de codage des formations proposées pour des publics mixtes (**tableau 28**).

Objectifs de la formation

En agrégeant les données départementales, 74,2% des journées stagiaires réalisées le sont pour le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles. Suivent la formation professionnelle statutaire (8,4%) et la préparation aux examens et concours (7,9%) (**Figure 31**).

Figure 27 - Activité selon les objectifs de formation : répartition du nombre de journées stagiaires réalisées en 2021-2022



Formation des personnels

Carrière et mobilité

Personnels du second degré (enseignants, CPE, Psy-EN et assistants d'éducation)

Données globales

42.874 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2021-2022 pour 18.447 personnes concernées, soit une moyenne de 2,3 journées stagiaire* et 9.152 journées de moins qu'en 2020-2021.

Concernant les personnes effectivement retenues, le taux de satisfaction est de 87,1% et le taux d'assiduité s'élève à 73,8%.

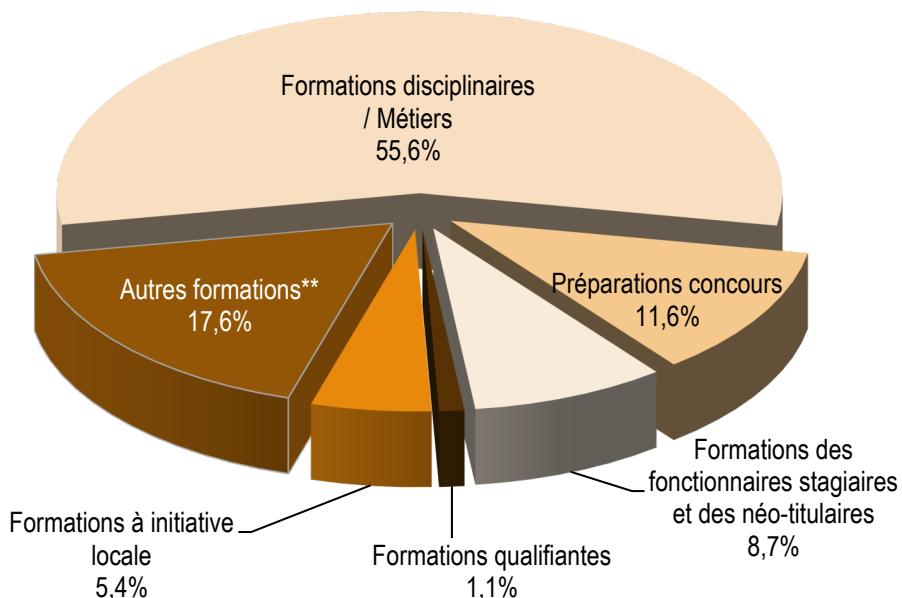
78,5% des journées stagiaires réalisées correspondent à au moins une priorité nationale. 5.856 journées stagiaires parmi les 42.874

journées de formation (13,7%) ont été consacrées à la réforme du lycée et à la transformation de la voie professionnelle. 105 journées stagiaires ont été consacrées à la formation des AESH ainsi que 1.144 pour la formation des AED.

Activité de la formation continue

55,6% des journées stagiaires réalisées le sont pour des formations disciplinaires-métiers. Les préparations aux concours représentent 11,6% des journées stagiaires réalisées. Suivent les formations des fonctionnaires stagiaires et des néo-titulaires (8,7%) puis les formations à initiative locale (5,4%) (**Figure 28**).

Figure 28 - L'activité de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et psychologues (poids des journées stagiaires) en 2021-2022



*source : Egide

**Autres formations : formations nationales, formations managériales...

Personnels IATSS

Données globales

7.928 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2021-2022, soit 3.619 de plus que l'année précédente*.

Les personnels IATSS, représentant un effectif de 2.895 personnes à la rentrée 2021, ont bénéficié en moyenne de 2,7 jours de formation.

Le nombre de journées stagiaires a augmenté pour la filière administrative (+2.268), les

infirmiers (+919), les assistants sociaux (+254) et les ITRF (+117). A l'inverse, il a diminué pour les médecins (-8). Les personnels jeunesse et sport ont bénéficié de 69 journées stagiaire (**Tableau 29**).

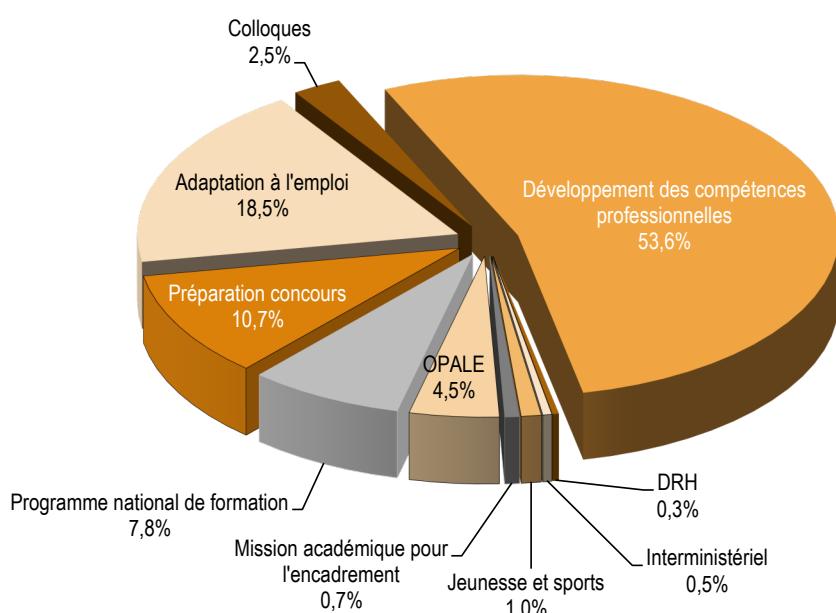
Activité de la formation continue

53,6% des journées stagiaires réalisées le sont pour le développement des compétences professionnelles, 18,5% pour l'adaptation à l'emploi et 10,7% pour la préparation aux concours (**Figure 29**).

Tableau 29 - Nombre de journées stagiaires par filière et catégorie d'agent pour l'année 2021-2022

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Administrative	2 618	1 172	1 509	5 298
ITRF dont laboratoire et ouvriers	44	49	174	267
Médecin	98	-	-	98
Infirmier	1 653	-	-	1 653
Social	543	-	-	543
Jeunesse et sport	69	-	-	69
Total	5 025	1 221	1 683	7 928

Figure 29 - Finalités et objectifs de la formation des personnels IATSS en 2021-2022



*source : Gaïa

Départs et flux provisoires

Carrière et mobilité

Le flux des personnels mesure les départs définitifs entre le 1er octobre 2021 et le 1er octobre 2022 (les fins de stage, les cessations de fonction**, les départs à la retraite et les fins de fonction***), ainsi que les sorties provisoires et les réintégrations entre la rentrée 2021 et la rentrée 2022 dans l'académie. Les départs définitifs concernent l'ensemble des personnels du secteur public de l'éducation nationale gérés par l'académie, qu'ils soient payés ou non par l'académie.

À noter : au cours de l'année scolaire 2015-2016, l'intégration des personnels d'inspection et de direction dans un nouveau système d'information (Sirhen) a eu pour conséquences des changements de nomenclatures. Ainsi, la position administrative « Fin de fonction dans l'académie » des

anciens SIRH n'a pas son équivalent dans Sirhen, entraînant une sous-estimation des fins de fonction au sein des personnels Idep.

Personnels Idep

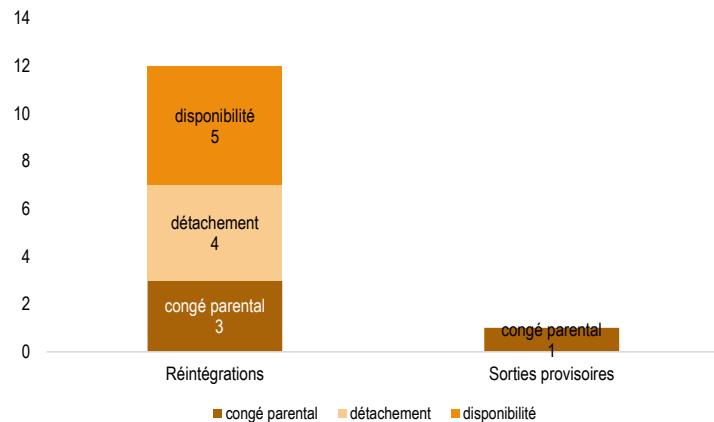
106 personnels Idep ont quitté définitivement l'académie pendant l'année 2021-2022. Avant leur départ, 97 étaient rémunérés par le rectorat. Plus de la moitié de ces départs correspond à des départs à la retraite avec un âge moyen de 62 ans (**Tableau 30**).

12 personnels Idep ont été réintégrés : cinq suite à une disponibilité, quatre suite à un détachement et trois suite à un congé parental. Un agent est sorti provisoirement pour un congé parental (**Figure 30**).

Tableau 30 - Départs définitifs des personnels Idep entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Cessation de fonction**	9	55	1	7
Retraite	54	62	1	52
Fin de fonction***	43	34	0	38
Total	106	50	2	97

Figure 30 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels Idep entre les rentrées 2021 et 2022



* congé longue durée

** suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

*** suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

Enseignants du premier degré public

634 enseignants du premier degré ont quitté définitivement l'académie sur la période octobre 2021-octobre 2022, soit 31 agents de plus qu'en 2020-2021. La retraite représente la moitié des départs, avec un âge moyen de 60 ans. Le départ à la retraite se fait à un âge plus faible pour ces personnels (anciens instituteurs) que pour les autres catégories de personnels (**Tableau 31**).

35 départs font suite à une fin de stage, 27 à une démission et 8 à un licenciement.

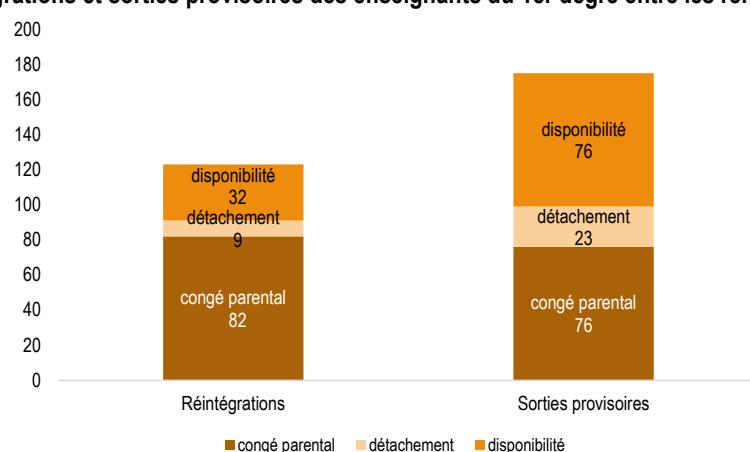
Le nombre d'agents en cessation de fonction** a augmenté par rapport à 2020-2021, passant de 76 à 94 avec un âge moyen au départ de 41 ans. En 2021-2022, 55 cessations de fonction font suite à une démission, les agents concernés ayant un âge moyen de 40 ans. Par ailleurs, 24 font suite à une rupture conventionnelle.

123 réintégrations, dont 82 suite à un congé parental et 175 sorties provisoires ont été enregistrées durant l'année 2021-2022 (**Figure 31**).

Tableau 31 - Départs définitifs des enseignants du 1er degré entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Fin de stage dont :	35	30	1	34
Fin de stage suite à démission	27	30	1	26
Fin de stage suite à licenciement	8	29	0	8
Cessation de fonction** dont :	94	41	3	67
Cessation de fonction suite à démission	55	40	0	34
Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	24	41	0	21
Cessation de fonction suite à décès	10	47	2	10
Cessation de fonction suite à abandon de poste	2	****	****	****
Cessation de fonction suite à radiation par absence de demande de réintégration	3	****	****	****
Retraite	315	60	25	309
Fin de fonction***	190	39	4	160
Total	634	49	33	570

Figure 31 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du 1er degré entre les rentrées 2021 et 2022



* congé longue durée

** suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

*** suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

**** secret statistiques effectifs ≤5

Départs et flux provisoires

Carrière et mobilité

Enseignants du second degré public

988 enseignants du second degré ont quitté l'académie à l'âge moyen de 44 ans. 872 d'entre eux étaient payés par l'académie au moment de leur départ.

31% des départs le sont pour la retraite, ces personnels partant à 63 ans en moyenne. 11% étaient en congé longue durée au moment du départ.

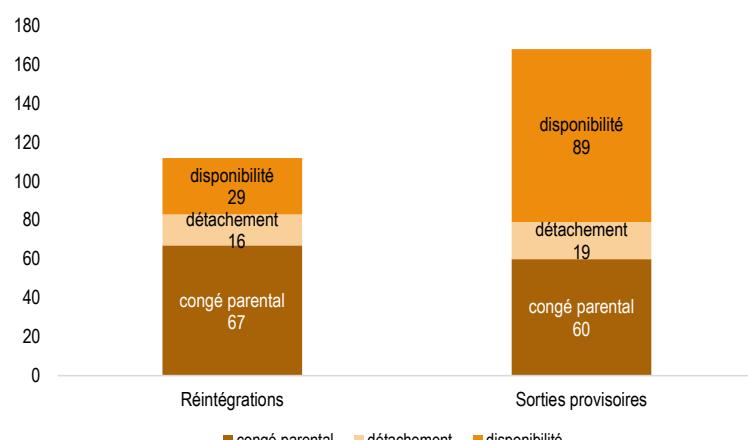
35 départs correspondent à des fins de stage, dont 19 suite à une démission et 13 suite à un licenciement (**Tableau 32**).

112 enseignants du second degré ont été réintégrés (60% suite à un congé parental) et 168 sont sortis provisoirement, dont 89 pour prendre une disponibilité (**Figure 32**).

Tableau 32 - Départs définitifs effectués par les enseignants du second degré entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Fin de stage dont :				
Fin de stage suite à démission	19	31	0	12
Fin de stage suite à licenciement	13	36	1	11
Fin de stage suite à radiation	3	****	****	****
Cessation de fonction** dont :				
Cessation de fonction suite à démission	38	39	1	17
Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	19	44	2	11
Cessation de fonction suite à décès	23	52	7	22
Cessation de fonction suite à abandon de poste	1	****	****	****
Cessation de fonction suite à radiation par absence de demande de réintégration	1	****	***	****
Retraite	311	63	35	285
Fin de fonction***	560	35	6	512
Total	988	44	52	872

Figure 32 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du second degré entre les rentrées 2021 et 2022



*congé longue durée

** suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

*** suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

**** secret statistiques effectifs ≤5

Personnels IATSS

224 personnels IATSS ont quitté définitivement l'académie entre 2021 et 2022 à l'âge moyen de 57 ans. Avant leur départ, 145 étaient rémunérés par l'académie.

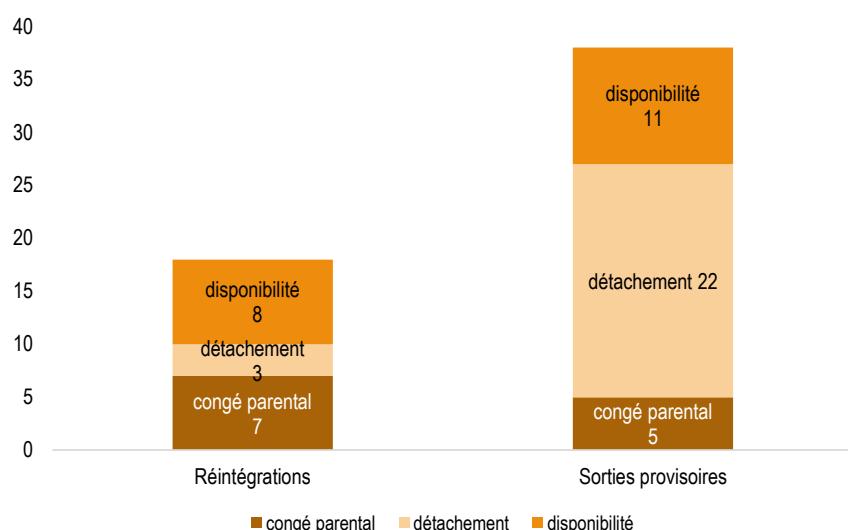
La retraite représente 60% des départs définitifs, elle est prise en moyenne à l'âge de 62 ans. 5% de ces personnes étaient en congé longue durée au moment de leur départ (**Tableau 33**).

18 réintégrations ont eu lieu (dont 8 suite à une disponibilité et 7 suite à un congé parental) pour 38 sorties provisoires dont 22 pour un détachement et 11 pour prendre une disponibilité (**Figure 33**).

Tableau 33 - Départs définitifs effectués par les personnels IATSS entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Fin de stage**	4	****	****	****
Cessation de fonction**	24	53	4	17
Cessation de fonction suite à démission	4	****	****	****
Cessation de fonction suite à une rupture conventionnelle	12	54	0	10
Cessation de fonction suite à décès	6	55	4	5
Cessation de fonction suite à licenciement	2	****	****	****
Retraite	134	62	7	97
Fin de fonction***	62	47	4	28
Total	224	57	16	145

Figure 33 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels IATSS entre les rentrées 2021 et 2022



* congé longue durée

** suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

*** suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

Mouvement

Carrière et mobilité

Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré

129 enseignants du premier degré sont sortis de l'académie et 146 sont entrés. Ainsi, le solde du mouvement pour l'académie est positif de 17 (14 en 2021).

Au sein de l'académie, 51 sont sortis de leur département pour entrer dans un autre. Les soldes varient selon les départements de l'académie. Tous ont enregistré un solde positif (dont 6 pour le Loiret et 4 pour l'Indre-et-Loire) (**Tableau 34**).

Tableau 34 - Résultats du mouvement* de mars 2022 par département

	Sorties			Entrées			Solde
	vers un département de l'académie	vers un département extérieur à l'académie	total	depuis un département de l'académie	depuis un département extérieur à l'académie	total	
Cher	6	7	13	7	7	14	1
Eure-et-Loir	8	22	30	6	27	33	3
Indre	4	4	8	5	6	11	3
Indre-et-Loire	1	25	26	13	17	30	4
Loir-et-Cher	9	6	15	9	6	15	0
Loiret	23	14	37	11	32	43	6
Total	51	78	129	51	95	146	17

Tableau 35 - Pourcentage de satisfaction à l'issue du mouvement*

	Désirant entrer		Désirant sortir	
	nombre de demandes	% de satisfaits	nombre de demandes	% de satisfaits
Cher	91	15%	91	14%
Eure-et-Loir	197	17%	217	14%
Indre	111	10%	24	33%
Indre-et-Loire	438	7%	84	31%
Loir-et-Cher	181	8%	105	14%
Loiret	201	21%	234	16%
Total	1 219	12%	755	17%

Au global, sur l'académie, 17% des demandes de sortie et 12% des demandes d'entrée ont été satisfaites. Ces taux sont stables par rapport au mouvement 2021.

Au niveau départemental, le pourcentage de satisfaction est contrasté et dépend du besoin en ressource enseignante à la rentrée. En proportion, dans le Loiret, le Cher et l'Eure-et-Loir, les enseignants désirant entrer obtiennent plus facilement satisfaction que ceux désirant en sortir. Dans l'Indre, 33% des demandes de sortie et 10% des demandes d'entrée sont satisfaites (**Tableau 35**).

* mouvement interdépartemental issu des permutations informatisées

Mouvement inter-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues

A l'issue du mouvement inter-académique 2022, l'académie enregistre un solde positif de 476 personnes. Ce solde est la résultante de 337 départs et de 813 arrivées. Il est inférieur de 63 personnes au solde SIAM annoncé par le Ministère en février 2022 (solde égal à 539). Le solde du mouvement inter de cette année est supérieur de 29 personnes à celui de 2021 et de 33 à celui de 2020.

Parmi les départs, 18 étaient titulaires sur zone de remplacement et 319 en établissement scolaire. 260 sortants provenaient de disciplines générales et technologiques, 46 de disciplines professionnelles et 31 étaient psychologues ou personnels d'éducation.

227 stagiaires ont réintégré l'académie en participant au mouvement inter, constituant ainsi la majorité des entrants issus de l'académie.

Parmi les arrivants, 228 proviennent de l'académie (227 néo-titulaires, anciens stagiaires et 1 affecté provisoirement l'année précédente). 585 sont issus d'autres académies dont 306 néo-titulaires. Au total, 533 entrées

sont des néo-titulaires, soit 66% des entrants. Cette part est en hausse de 6 points par rapport à celle de 2021.

D'un point de vue géographique, les flux les plus importants de titulaires sortants sont enregistrés vers les académies de l'Ouest ou du Sud-ouest. En effet, 59 sont mutés dans l'académie de Nantes, 43 à Bordeaux, 37 à Poitiers, 34 à Toulouse et 21 à Limoges. Pour les anciens stagiaires sortants, ce sont les académies de la région parisienne telles que Versailles, en tête, et Créteil qui les accueillent massivement, respectivement 102 et 44 personnes.

Quant aux flux entrants, la principale provenance des titulaires est la région parisienne ; 95 proviennent de Versailles et 57 de Créteil alors que les néo-titulaires arrivent des académies de l'Ouest ou du Sud-ouest (62 de Nantes, 59 de Bordeaux, 25 de Poitiers et 36 de Toulouse).

Les mouvements observés ne sont pas propres à 2022, ils sont observés depuis de nombreuses années. L'académie d'Orléans-Tours est une académie de passage notamment pour les anciens stagiaires de l'Ouest et Sud-ouest, encore arrivés massivement cette année, souhaitant réintégrer leur académie d'origine quelques années plus tard.

Tableau 36 - Bilan du mouvement inter-académique de mai 2022 pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues

	Les départs (titulaires) (1)	Les arrivées hors académie (a)	Les arrivées issues de l'académie (néo titulaires+affectés provisoires n-1) (b)	Total arrivées (2) =(a)+(b)	Mouvement « inter » (3) =(2)-(1)
Enseignement général et technologique	260	477	181	658	398
Enseignement professionnel	46	70	41	111	65
Total enseignement	306	547	222	769	463
Éducation	21	24	6	30	9
Psychologues	10	14	0	14	4
Total éducation et psychologues	31	38	6	44	13
Total	337	585	228	813	476

Mouvement

Carrière et mobilité

Mouvement intra-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues

Le nombre de participants au mouvement intra s'élève à 2 379 personnes, 2 243 sont enseignants, 136 sont psychologues de l'éducation nationale ou conseillers principaux d'éducation.

A l'issue des opérations du mouvement (à la fin juin), 1 300 mutations ont été réalisées, 11,3% d'entre elles en extension* (soit 0,1 point de plus qu'en 2020). 955 personnes ont été mutées en

établissement ou en circonscription (73,5% des mutations) et 345 sur zone de remplacement.

La part des personnes mutées parmi les candidats est de 54,6% en 2022, elle est en baisse par rapport à 2021 (62,2%) (**Tableau 37**).

Tableau 37 - Nombre de personnels participant au mouvement intra-académique en 2022

Candidats	Mutés			
	Mutés en étab.	Mutés sur ZR	Total mutés	% mutés en extension*
Enseignement général et technologique	2 004	717	340	1 057
Enseignement professionnel	239	157	5	162
Total enseignement	2 243	874	345	1 219
Éducation	95	50	-	50
Psychologues	41	31	-	31
Total éducation et psychologues	136	81	-	81
Total	2 379	955	345	1 300
				11,3%

* si le candidat n'a pas le barème suffisant pour que ses vœux de mutation soient satisfaits, ces derniers sont étendus selon les règles de l'académie. Sont concernés les stagiaires en première affectation et tout titulaire qui change d'académie (puisque il faut lui trouver un poste dans sa nouvelle académie).

Mouvement des personnels de direction et administratifs

Les personnels de direction

Sur 179 demandes de mobilité (86 hommes et 93 femmes), le nombre de mutations réalisé est de 120 (60 hommes et 60 femmes) (contre 103 sur 186 demandes de mobilité en 2021). Le taux de satisfaction s'élève à 67%.

Le mouvement se décline en 86 postes de chef d'établissement et 34 postes d'adjoint.

30 adjoints ont obtenu cette rentrée un poste de chef d'établissement.

A l'issue du mouvement des titulaires, 71 postes sont restés vacants (contre 64 en 2021).

Ont ainsi été nommés 39 stagiaires lauréats concours (contre 46 en 2021) et 8 listes d'aptitude (contre 5 en 2021).

Les 27 postes restés vacants ont été proposés à des faisant fonction (17) ou des délégations rectorales/intérimés ont été mises en place (10).

Les personnels administratifs

Tableau 38 - Mouvement des personnels administratifs pour la rentrée 2022

	Sorties de l'académie	Entrées dans l'académie	Participants à l'intra	Mutations réalisées	Taux de satisfaction	Taux de satisfaction rentrée 2021
Catégorie A	3	5	22	15	68%	48%
Catégorie B	4	3	53	40	75%	62%
Catégorie C	6	12	99	64	65%	62%

Les catégories A et C recensent plus d'agents entrant dans l'académie que de sortants (respectivement 5 pour 3 et 12 pour 6) alors que la catégorie B recense 4 agents sortants pour 3 entrants.

Pour les agents de catégorie A, le taux de satisfaction est en hausse de 20 points par rapport à 2021. Ce taux augmente également pour les autres catégories : +13 points pour les agents de catégorie B et +3 points pour les C.

Les taux de satisfaction des agents de catégories A et B sont les plus élevés avec respectivement 68% et 75%. La catégorie C présente quant à elle un taux de satisfaction de 65% (**Tableau 38**).

Vie des personnels

Travail à temps partiel

Évolution globale

Personnels Idep

Enseignants du premier degré public

Enseignants du second degré public

Personnels IATSS

Absences

Comparatif global des taux d'absences

Personnels Idep

Enseignants du premier degré public

Enseignants du second degré public

Personnels IATSS

Personnels d'assistance éducative

Accompagnement des personnels

L'action sociale (les prestations sociales)

Le conseil en mobilité carrière

Les dispositifs de maintien dans l'emploi

Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le recensement des bénéficiaires de l'obligation à d'emploi

La santé sécurité au travail - L'accompagnement des établissements / écoles / services pour l'amélioration des conditions de travail

Travail à temps partiel

Vie des personnels

Évolution globale

En 2022, 2 791 agents de l'académie d'Orléans-Tours exercent à temps partiel dans le secteur public, soit 7,1% de l'ensemble de ces personnels. La notion de temps partiel, telle qu'utilisée dans ce document, regroupe toutes les modalités de temps partiel, dont les crédits d'heures pour fonction élective. A noter que jusqu'en 2017, le calcul du poids des temps partiels intégrait l'ensemble des personnels du secteur public de l'académie, y compris les agents à temps incomplet. Depuis la rentrée 2018, ces derniers ne sont plus pris en compte dans les calculs car non concernés, ce qui explique les différences entre les taux présentés dans ce document et ceux affichés dans les versions antérieures du bilan social.

Selon la catégorie de personnels observés, la part des agents à temps partiel est très variable. Elle représente 2,4% des personnels Idep, 9,1% des enseignants du premier degré, 7,6% des enseignants du second degré et 13,2% des personnels IATSS. Pour les personnels d'assistance éducative, la part quasi nulle s'explique par la présence très majoritaire de non titulaires qui ont souvent un contrat à temps incomplet (inférieur à 35 heures) (**figure 34**). Le nombre d'agents à temps partiel a diminué de 3,2% (-92 personnes) entre 2021 et 2022. Cette baisse concerne surtout les enseignants du premier degré (-122 personnes) et

les Idep (-8 agents). Le nombre d'enseignants du second degré à temps partiel augmente de 2,8% (+32 enseignants) (**Tableau 39**).

Les autres modalités de service

79,7% des agents travaillent à temps plein. Le temps incomplet (qui ne concerne que les non titulaires) représente 13,2% des modalités de service. Viennent ensuite toutes les modalités regroupées dans la notion de temps partiel telle que définie au début de la rubrique : les temps partiels sur autorisation (4,1%) et de droit pour élever un enfant (1,9%) regroupent la quasi-totalité des agents concernés par un temps partiel (**figure 35**).

Tableau 39 - Évolution des personnels à temps partiel de 2019 à 2022⁽¹⁾

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/22
Idep	43	39	45	37	-17,8%
Enseignants 1er degré	1 388	1 319	1 312	1 190	-9,3%
Enseignants 2nd degré	1 121	1 097	1 154	1 186	2,8%
IATSS	381	363	367	370	0,8%
Personnels d'assistance éducative	4	2	5	8	60,0%
Total	2 937	2 820	2 883	2 791	-3,2%

⁽¹⁾ Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 4 de ce document

Figure 34 - Évolution du poids des temps partiel (en %) de 2019 à 2022

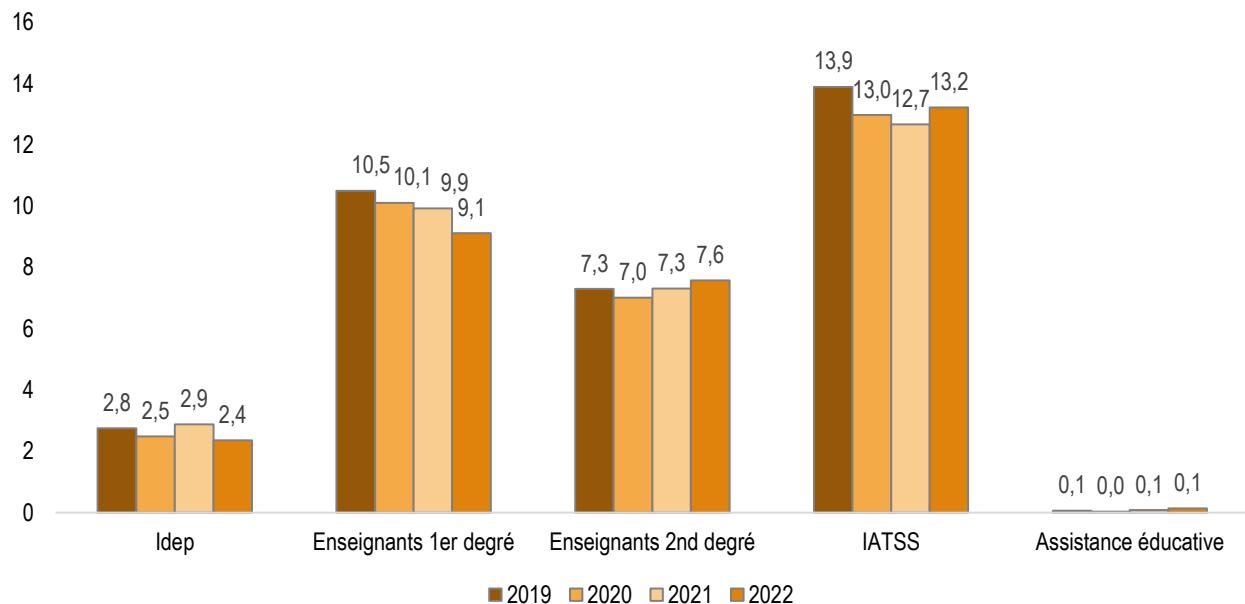
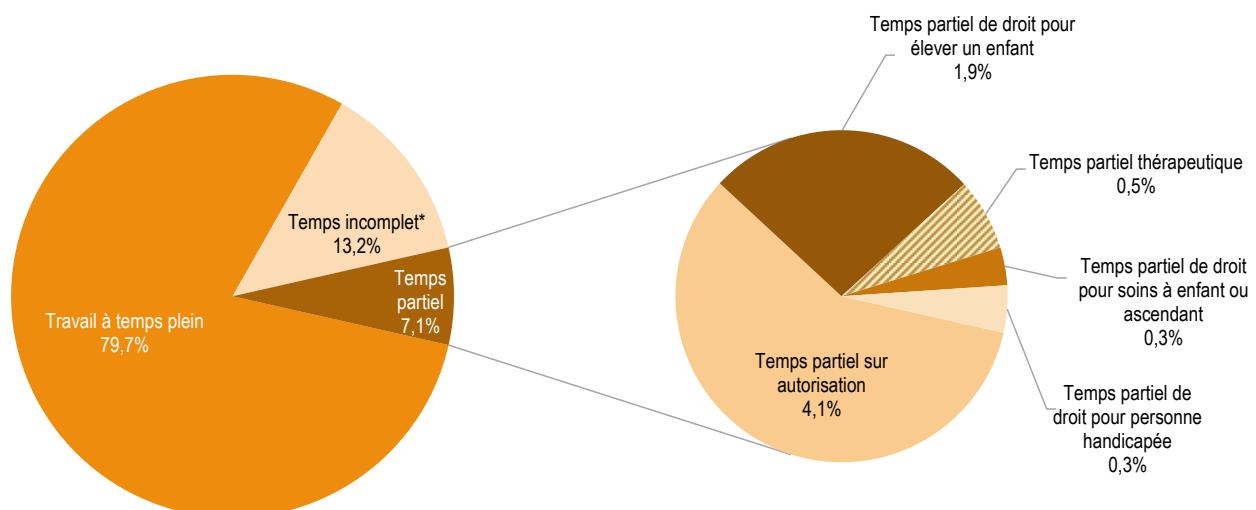


Figure 35 - Poids des modalités de service toutes catégories de personnels confondues en 2022



* les temps incomplets correspondent aux agents non titulaires n'ayant pas de contrat à temps plein

Travail à temps partiel

Vie des personnels

Personnels Idep

37 personnels Idep exercent à temps partiel (dont 2 hommes), soit huit agents de moins qu'à la rentrée 2021 (**Tableau 40**).

La part des femmes exerçant à temps partiel a augmenté de 0,8 point passant de 2,5% en 2021 à 3,3% en 2022 (**Figure 36**).

À la rentrée 2022, le taux le plus élevé de fonctions exercées à temps partiel concerne la tranche d'âge 35-39 ans. Il s'établit à 6,6% (-2,2 points par rapport à 2021). Suivent les 30-34 ans et les 50-54 ans avec respectivement 5,3% et 2,1% (**Figure 37**).

Tableau 40 - Évolution sexuée des personnels Idep à temps partiel de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/22
Femmes	38	36	39	35	-10,3%
Hommes	5	3	6	2	-66,7%
Total	43	39	45	37	-17,8%

Figure 36 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels Idep depuis 2019

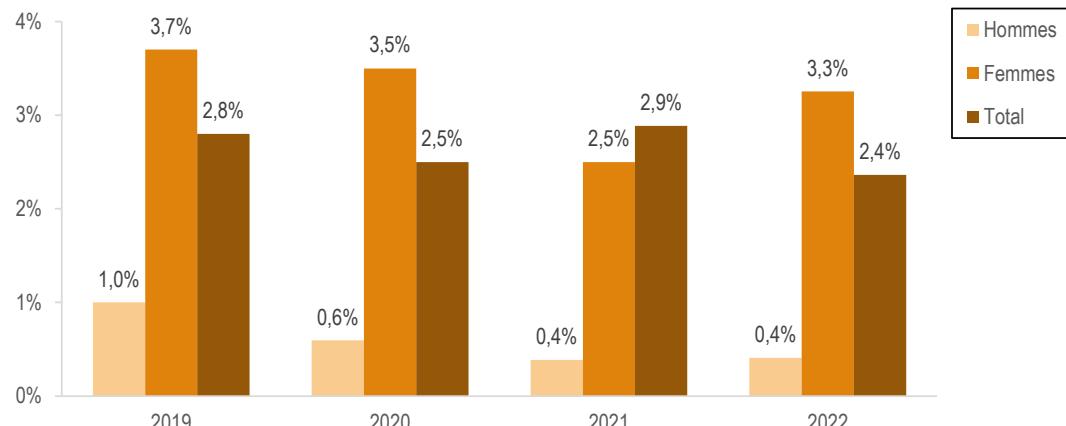
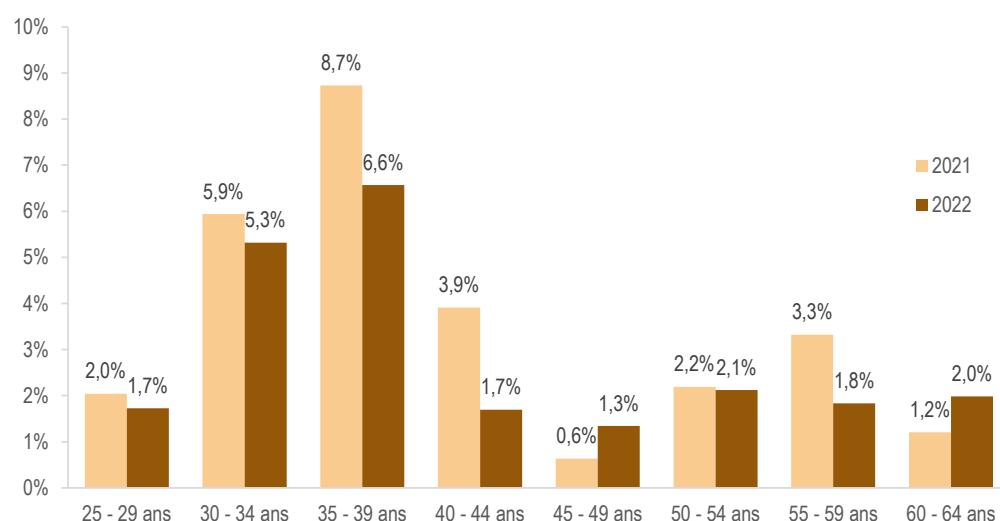


Figure 37 - Taux de temps partiel des personnels Idep selon la tranche d'âge



Enseignants du premier degré public

96% des enseignants du premier degré exerçant à temps partiel sont des femmes ; elles représentent 87% des effectifs enseignants.

Le nombre d'enseignants exerçant à temps partiel diminue de 9,3% (-122 personnes) entre 2021 et 2022. La baisse concerne d'abord les femmes (-8,8%, -110 agents). Le nombre d'hommes à temps partiel diminue également, de 18,8% (-12 personnes) (**Tableau 41**).

En 2022, le taux d'enseignants exerçant à temps partiel dans le premier degré est égal à 9,1% (10% pour les femmes et 3,1% pour les hommes). Il est en baisse par rapport à 2021 (**Figure 38**).

Comme les années précédentes, les tranches d'âge 30-34 ans et 35-39 ans comptent les taux de temps partiel les plus élevés, avec respectivement 16,3% et 20,6% des personnes concernées (**Figure 39**).

Tableau 41 - Évolution sexuée des enseignants du premier degré à temps partiel de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/22
Femmes	1 333	1 266	1 248	1 138	-8,8%
Hommes	55	53	64	52	-18,8%
Total	1 388	1 319	1 312	1 190	-9,3%

Figure 38 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du premier degré depuis 2019

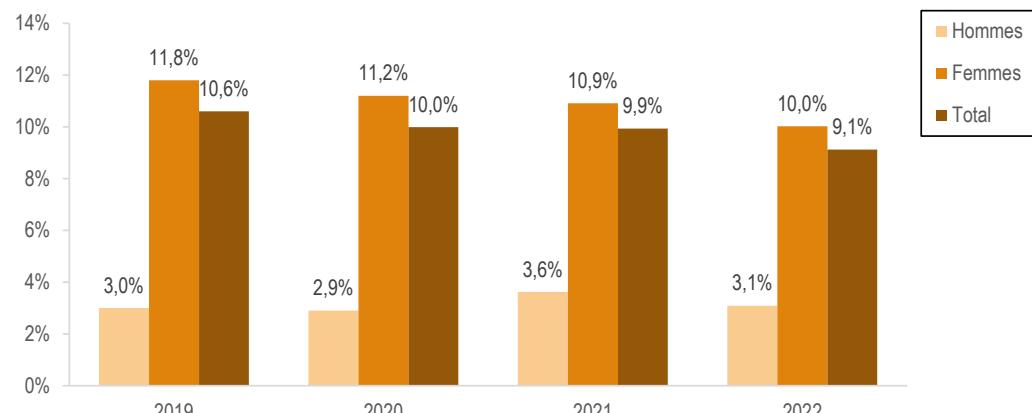
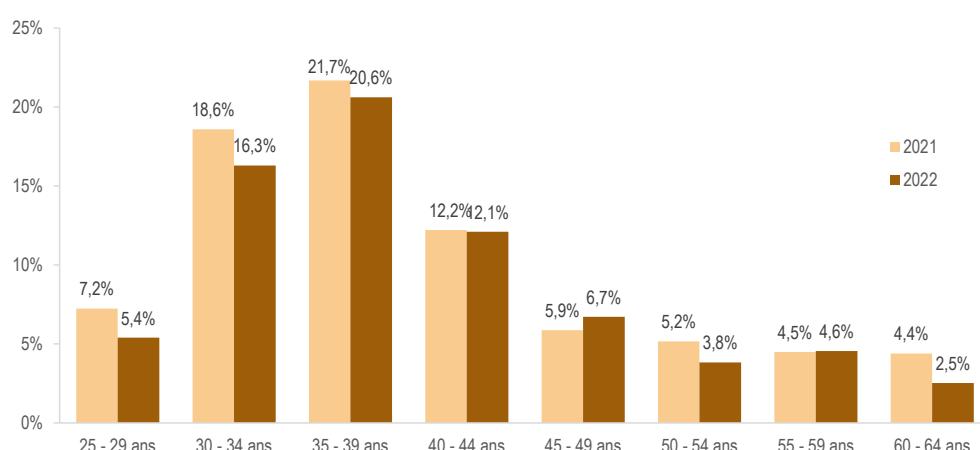


Figure 39 - Taux de temps partiel des enseignants du premier degré selon la tranche d'âge



Travail à temps partiel

Vie des personnels

Enseignants du second degré public

76% des enseignants du second degré travaillant à temps partiel sont des femmes ; elles représentent 59% des effectifs enseignants.

Le nombre de personnels travaillant à temps partiel augmente de 2,8% entre 2021 et 2022. En proportion, cette hausse est plus importante chez les hommes (+9,9%, 26 agents de plus) (**Tableau 42**).

Les enseignants du second degré se différencient des autres personnels par la répartition des taux de temps partiels selon les tranches d'âge. La part d'agents à temps partiel est la plus élevée pour les 60-64 ans, elle est de 12,3%. Elle est de 10,9% pour les 35-39 ans et de 9,1% pour les 40-44 ans (**Figure 41**).

Le motif du temps partiel est à 54% de droit pour élever un enfant pour les tranches les plus jeunes et autour de 78% sur autorisation pour les tranches les plus âgées.

Tableau 42 - Évolution sexuée des enseignants du second degré à temps partiel de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022	Evol. 2021/22
Femmes	874	854	892	898	0,7%
Hommes	247	243	262	288	9,9%
Total	1 121	1 097	1 154	1 186	2,8%

Figure 40 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du second degré depuis 2019

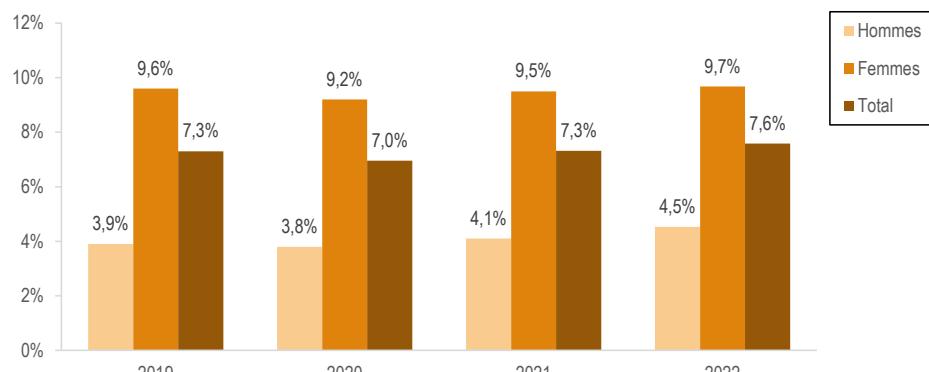
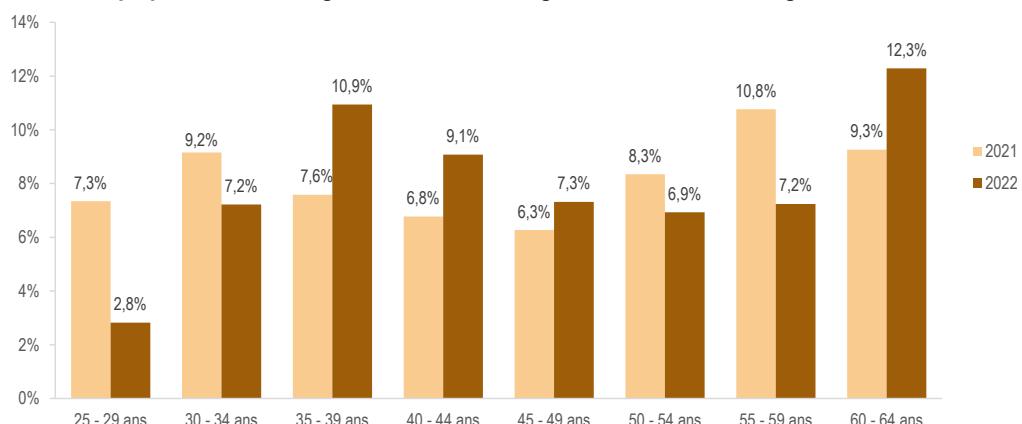


Figure 41 - Taux de temps partiel des enseignants du second degré selon la tranche d'âge



Focus sur le service des agents en fin de carrière : les 55 ans et plus

Tableau 43 - Effectifs et taux de temps partiel des enseignants du second degré âgés de 55 ans et plus par sexe en 2022

	Ensemble des 55 ans et +	dont exerçant à temps partiel		dont sur autorisation		dont quotité ≥ 80%	
		en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Femmes	1 675	180	10,7%	148	82,2%	102	56,7%
Hommes	1 324	82	6,2%	56	68,3%	34	41,5%
Total	2 999	262	8,7%	204	77,9%	136	51,9%

2 999 enseignants du second degré sont âgés de 55 ans ou plus, dont 56% de femmes.

8,7% de ces personnels exercent à temps partiel, soit 5,9 points de plus que le taux de l'ensemble de la catégorie.

77,9% des temps partiels des agents de 55 ans et plus sont accordés sur autorisation, ce taux est de 67% tous âges confondus.

Parmi les enseignants de 55 ans ou plus à temps partiel, 52% exercent selon une quotité supérieure ou égale à 80% (**Tableau 43**).

Le radar ci-dessous mesure l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement en 2022.

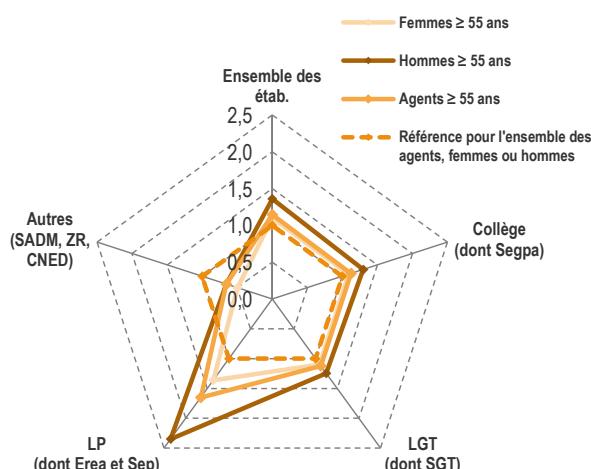
$$\text{Indice représenté} = \frac{\text{Taux de temps partiel pour les enseignants âgés de 55 ans ou +}}{\text{Taux de temps partiel pour l'ensemble des enseignants}}$$

Un indice supérieur à 1 indique que la part d'agents exerçant à temps partiel est plus élevée pour les 55 ans ou plus que pour l'ensemble des enseignants.

Ce ratio est également calculé pour les femmes et pour les hommes.

Le radar positionne les enseignants de 55 ans ou plus par rapport à l'ensemble des enseignants pour chaque type d'établissement d'affectation. Ainsi, plus la valeur relative aux 55 ans ou plus est extérieure au pentagone (base 1 représentée par des tirets), plus le taux d'agents exerçant à temps partiel de cette tranche d'âge est élevé par rapport à l'ensemble des agents affectés dans le type d'établissement observé. En LP par exemple, le taux d'hommes âgés de 55 ans ou plus exerçant à temps partiel est 2,5 fois plus élevé que celui de l'ensemble des hommes exerçant en LP (**Figure 42**). Situation conforme à l'année 2021.

Figure 42 - Mesure de l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement



Travail à temps partiel

Vie des personnels

Personnels IATSS

97% des IATSS exerçant à temps partiel sont des femmes, part stable par rapport à 2021. Les femmes représentent 85% des effectifs IATSS.

Le nombre d'agents à temps partiel augmente de 0,8% en 2022. Cette hausse concerne uniquement les femmes (+3 personnes). Le nombre d'hommes à temps partiel reste stable (**Tableau 44**).

La part des personnels IATSS exerçant à temps partiel est de 13,2% en 2022. Elle augmente de 0,6 point par rapport à 2021. Cette catégorie de

personnels présente le taux le plus élevé d'agents exerçant à temps partiel.

Pour les femmes, ce taux est de 15,1%, en hausse de 0,6 point à cette rentrée. Il est de 2,8% pour les hommes, soit une hausse de 0,2 point (**Figure 43**).

La tranche d'âge des 35-39 ans est la plus concernée avec 27,5% des agents à temps partiel (+3,3 points par rapport à 2021). Suivent les personnels âgés de 40 à 44 ans avec un taux égal à 21,6% puis la tranche d'âge 30-34 ans (18,9%) (**Figure 44**).

Tableau 44 - Évolution sexuée des personnels IATSS à temps partiel de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/22
Femmes	375	354	355	358	0,8%
Hommes	6	9	12	12	0,0%
Total	381	363	367	370	0,8%

Figure 43 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels IATSS depuis 2019

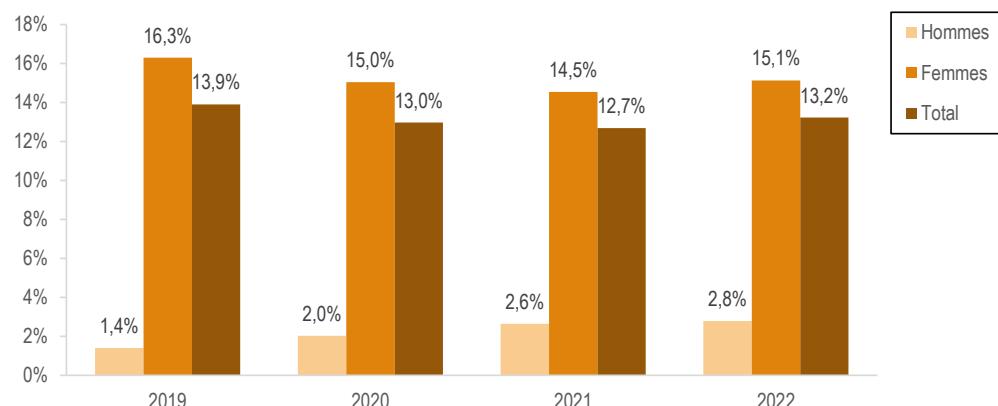
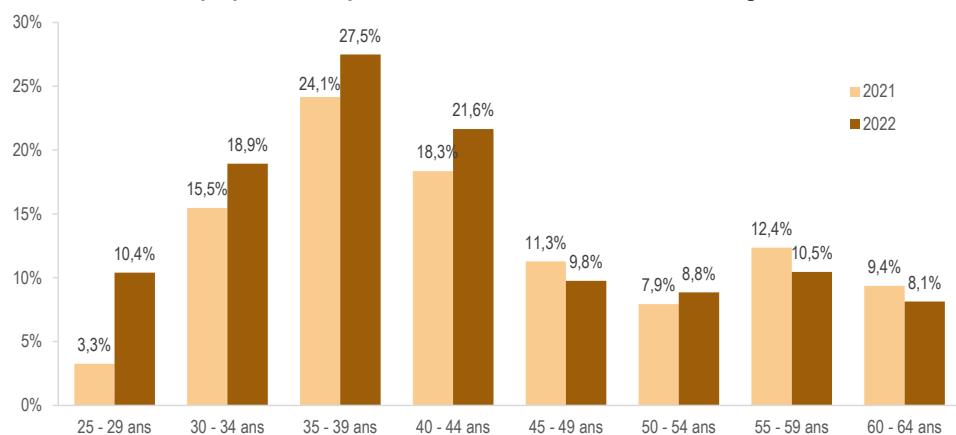


Figure 44 - Taux de temps partiel des personnels IATSS selon la tranche d'âge



Focus sur les filières de personnels IATSS

Tableau 45 - Taux de temps partiel des personnels IATSS par filière, catégorie et sexe en 2022

		Ensemble	Femmes	Hommes
Administratifs	A	5,0%	5,8%	3,1%
	B	12,0%	13,5%	2,7%
	C	15,3%	15,9%	6,3%
	Non titulaires	0,0%	0,5%	0,0%
	Total	10,9%	12,0%	3,4%
Techniques	A	7,9%	20,8%	1,9%
	B	11,5%	21,6%	2,4%
	C	17,0%	23,2%	1,6%
	Non titulaires	2,2%	7,7%	0,0%
	Total	13,1%	21,0%	2,3%
Médico-sociaux	A	25,6%	26,4%	0,0%
	Non titulaires	7,3%	8,1%	0,0%
	Total	24,0%	24,8%	0,0%

24% des agents de la filière médico-sociale exercent à temps partiel. Parmi les titulaires, ce taux atteint 25,6% pour les agents de catégorie A (**Tableau 45**).

La part d'agents à temps partiel est de 13,1% pour la filière technique. Elle est la plus élevée pour les agents de catégorie C (17%) et la plus faible pour ceux de catégorie A (7,9%) (**Tableau 45**).

10,9% des personnels administratifs exercent à temps partiel. Comme pour la filière technique, les agents de catégorie C ont la part la plus élevée (15,3%) et ceux de catégorie A la plus faible (5%) (**Tableau 45**).

Absences

Vie des personnels

Les absences sont comptabilisées sur l'année scolaire 2021-2022 pour les personnels du secteur public en activité et ayant une affectation dans l'académie au 30.11.2021.

Les congés longue durée et les congés formation sont comptabilisés parmi les absences car ils ne modifient pas la position de l'agent, qui reste en activité.

Les motifs « absence pour voyage scolaire » et « sortie pédagogique » ne sont pas pris en compte dans le calcul du poids des absences puisqu'ils ne constituent pas une absence devant élèves. Ces motifs représentent moins de 1% des jours d'absence de l'ensemble des motifs et concernent les enseignants du second degré (96%) et les Idep (4%).

Comparatif global des taux d'absence

28 893 personnels ont pris au moins un congé au cours de l'année scolaire 2021-2022. La durée moyenne d'absence des agents ayant pris un congé est de 28,5 jours. Cette moyenne se réduit à 19,4 jours hors congés « longue maladie » (CLD/CLM et grave maladie),

maternité, paternité et adoption.

Entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, la proportion de personnes ayant pris au moins un congé augmente de 14,8 points, passant de 58,3% à 73,1%. Ces personnes ont pris plus de congés sur une durée moyenne plus courte que l'année précédente (28,5 jours contre 34 jours).

Le taux d'absence global s'élève à 5,7% en 2021-2022, il augmente de 0,3 point par rapport à 2020-2021 (**Tableau 46**). La hausse concerne toutes les catégories de personnels, la plus importante étant observée chez personnels Idep (+0,9 point). Le taux augmente de 0,4 point pour les enseignants du premier degré et les IATSS, de 0,2 point pour les enseignants du second degré, et de 0,1 point pour les personnels d'assistance éducative (**Figure 45**).

La durée cumulée des absences

En 2021-2022, 4,5% des agents se sont absentés une journée, 24,6% entre 2 et 7 jours, 44% plus de 7 jours (**Figure 46**).

Tableau 46 - Récapitulatif des absences pour l'ensemble des personnels de 2019-2020 à 2021-2022

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évol. 21-22/20-21
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	542 027	769 641	822 764	53 123
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	55 494	68 213	95 678	27 465
Nombre de personnes dans l'académie	37 876	38 832	39 506	674
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	20 234	22 636	28 893	6 257
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	17 642	16 196	10 613	-5 583

Durée des congés par personne	14,3	19,8	20,8	1,0
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	26,8	34,0	28,5	-5,5
Nombre moyen de congés pris	1,5	1,8	2,4	0,7
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,7	3,0	3,3	0,3
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	4,0%	5,4%	5,7%	+0,3 pt

Figure 45 - Taux d'absence par catégorie de personnels pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022

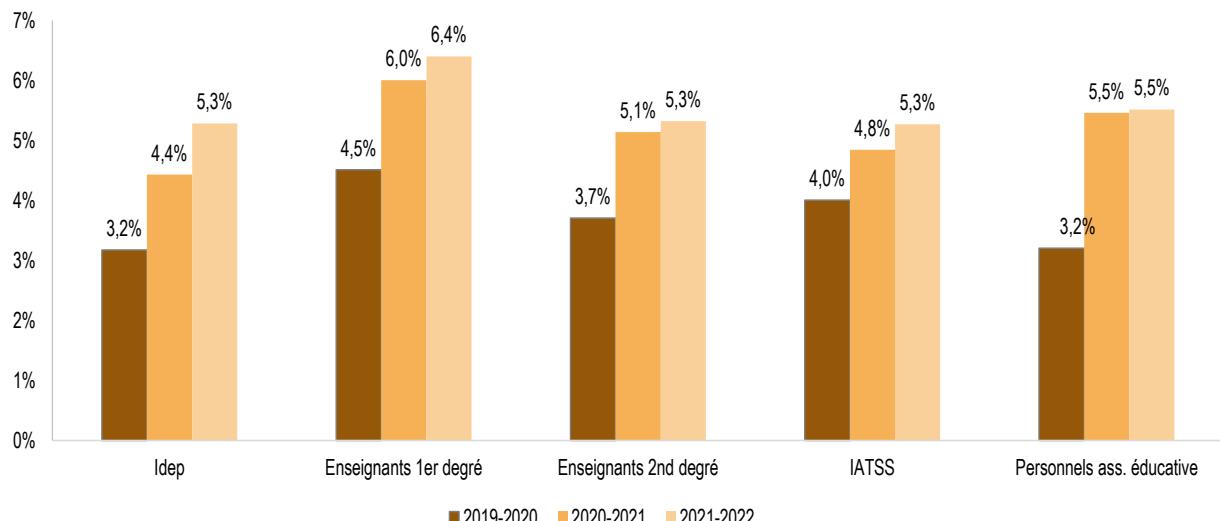
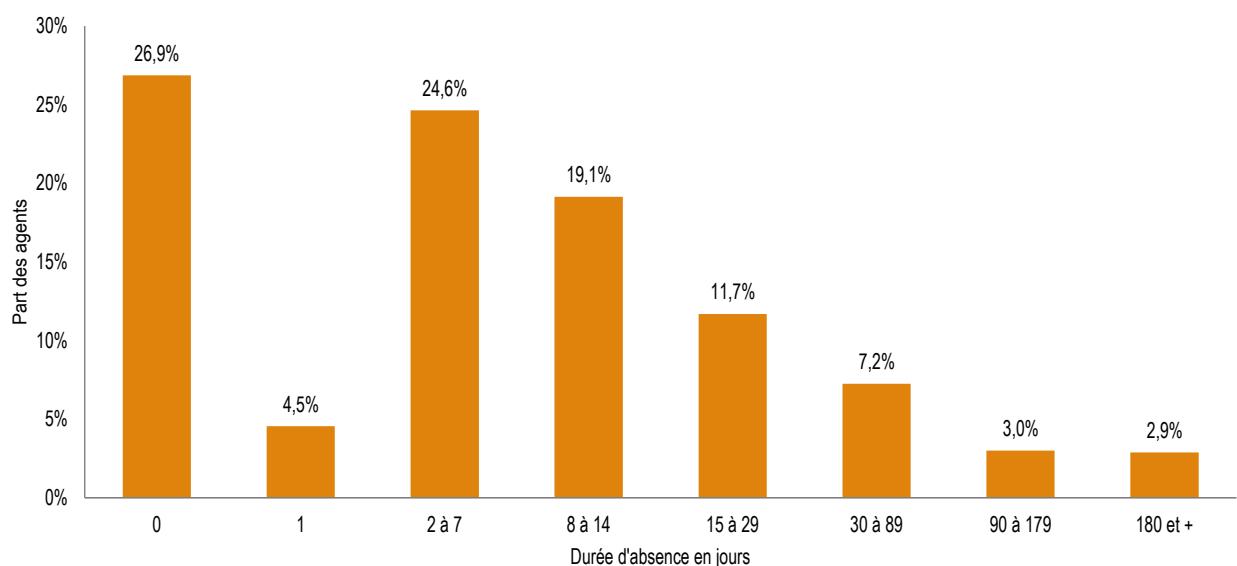


Figure 46 - Répartition des agents selon la durée totale de leur absence pendant l'année scolaire 2021-2022



Absences

Vie des personnels

Les motifs d'absence

En nombre, 45,1% des absences relèvent de la maladie ordinaire (0,4 point de plus que sur la période précédente) et 38,8% des autorisations d'absence (0,3 point de moins que sur la période précédente).

En durée, le motif d'absence le plus important est aussi la maladie ordinaire (44,3%) ; ensuite viennent la « longue maladie » (19,5%) et les congés maternité, paternité, adoption (13,7%) (**Figure 46**).

73,1% des agents du secteur public ont pris au moins un congé au cours de l'année 2021-2022. Les congés de maladie ordinaire et les autorisations d'absences ont concerné respectivement 35,6% et 41,8% des agents. Les autorisations d'absences ont fortement augmenté (110 242 jours de plus). Cette hausse

est principalement liée aux autorisations d'absence spéciales Covid (13,8% des congés) qui a concerné 11,6% des personnels (**Tableau 47**).

Parmi les autorisations d'absence, la garde d'enfant ou de personne handicapée reste un motif d'absence fréquent avec 10 584 jours de congés pris pendant l'année scolaire. Il concerne 12,2% des agents de l'académie pour une durée moyenne de 2,2 jours par agent (**Tableau 47**).

Au global, les autorisations d'absence sont les absences les plus courtes en durée, elles génèrent en moyenne 8,4 jours d'absence par agent en 2021-2022. Selon le motif, la durée moyenne fluctue entre 1,8 jour pour autorisation d'absence sans traitement et 23,5 jours par agent pour autorisation d'absence spéciale Covid (**Tableau 47**).

Figure 47 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2021-2022

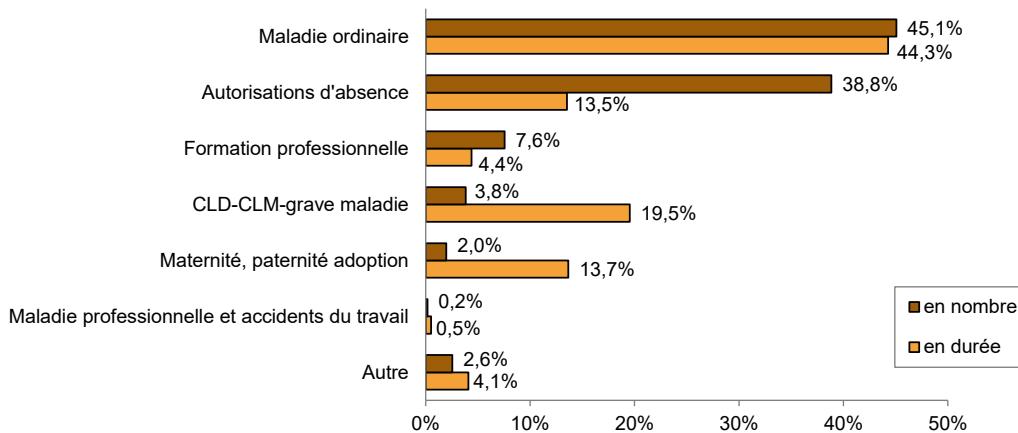


Figure 48 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2020-2021

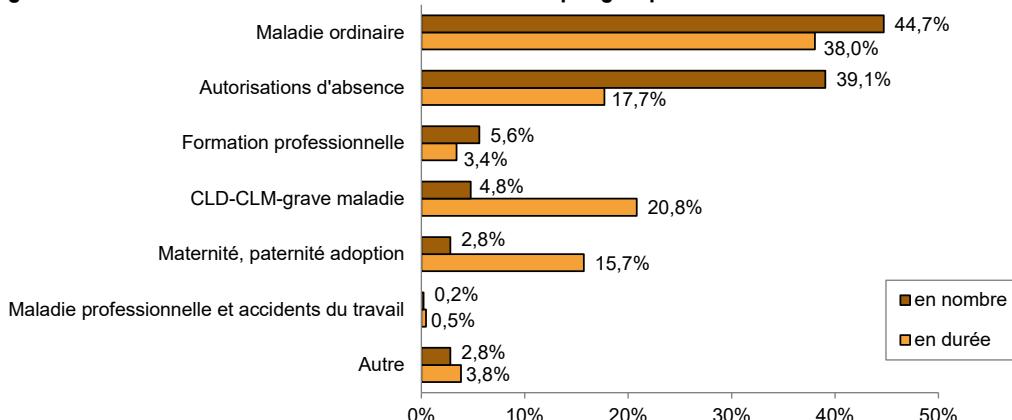


Tableau 47 - Récapitulatif des absences par motif détaillé pour l'ensemble des personnels en 2021-2022

Motif / libellé	Nb de jours de congés pris pendant l'année scolaire	Part des jours de congés	Nb de congés pris pendant dans l'année scolaire	Part du nb de congés	Part des personnes ayant pris au moins un congé	Durée moyenne par personne ayant pris au moins un congé
Ensemble des motifs	822 764	100,0%	95 678	100,0%	73,1%	28,5
Maladie ordinaire	364 253	44,3%	43 132	45,1%	51,3%	18,0
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	363 849	44,2%	43 128	45,1%	51,3%	17,9
CONGÉ INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE	404	0,0%	4	0,0%	0,0%	101,0
Autorisations d'absence	111 391	13,5%	37 161	38,8%	57,3%	4,9
AA MALADIE GRAVE DÉCÈS	7	0,0%	2	0,0%	0,0%	3,5
ABSENCE AUTORISEE REP+	3 146	0,4%	3 032	3,2%	1,6%	4,9
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	281	0,0%	149	0,2%	0,2%	3,0
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	3 165	0,4%	1 182	1,2%	2,6%	3,1
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	283	0,0%	241	0,3%	0,5%	1,5
AUTORIS. SPEC. ABSENCE COVID	77 153	9,4%	13 142	13,7%	23,5%	8,3
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	8 166	1,0%	5 734	6,0%	9,7%	2,1
AUTORISATION D'ABSENCE POUR CONGRÈS DES SYNDICATS NATIONAUX, DES FÉDÉRATIONS OU CONFÉDÉRATION DE SYNDICATS	724	0,1%	581	0,6%	0,7%	2,6
AUTORISATION D'ABSENCE POUR GARDE D'ENFANT OU DE PERSONNE HANDICAPÉE	15 900	1,9%	11 612	12,1%	15,8%	2,6
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	639	0,1%	447	0,5%	0,9%	1,9
AUTORISATIONS D'ABSENCES DIVERSES	5	0,0%	1	0,0%	0,0%	5,0
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	1 083	0,1%	600	0,6%	1,0%	2,7
CONGE DE REPRESENTATION	1	*	*	*	*	*
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	36	0,0%	5	0,0%	0,0%	12,0
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	159	0,0%	59	0,1%	0,1%	3,2
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	255	0,0%	114	0,1%	0,2%	2,8
PRÉPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	388	0,0%	259	0,3%	0,4%	2,5
CLD-CLM-grave maladie	160 798	19,5%	3 669	3,8%	1,9%	213,3
CONGE DE LONGUE DUREE	53 727	6,5%	469	0,5%	0,6%	246,5
CONGE DE LONGUE MALADIE	100 255	12,2%	3 150	3,3%	1,3%	198,1
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	6 816	0,8%	50	0,1%	0,1%	227,2
Formation professionnelle	36 164	4,4%	7 227	7,6%	9,6%	9,5
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	25 465	3,1%	113	0,1%	0,3%	247,2
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	12	0,0%	11	0,0%	0,0%	6,0
FORMATION NEO TITULAIRES	6	0,0%	6	0,0%	0,0%	1,0
STAGE DE FORMATION CONTINUE	9 945	1,2%	7 013	7,3%	9,3%	2,7
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	736	0,1%	84	0,1%	0,1%	33,5
Maladie professionnelle et accidents du travail	4 232	0,5%	163	0,2%	0,1%	71,7
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	335	0,0%	3	0,0%	0,0%	335,0
CONGE SUITE À UN ACCIDENT DE SERVICE OU DE TRAJET	3 897	0,5%	160	0,2%	0,1%	67,2
Maternité, paternité, adoption	112 342	13,7%	1 883	2,0%	4,4%	64,9
CONGE D'ADOPTION	105	0,0%	1	0,0%	0,0%	105,0
CONGE DE MATERNITE	100 715	12,2%	1 028	1,1%	2,6%	98,4
CONGE DE PATERNITE	915	0,1%	99	0,1%	0,1%	16,3
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	3 508	0,4%	248	0,3%	0,4%	22,3
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES**	109	0,0%	7	0,0%	0,0%	15,6
CONGÉ PR NAISSANCE, ADOPTION D'UN ENFANT	3	*	*	*	*	*
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	4 856	0,6%	396	0,4%	1,0%	12,7
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	2 131	0,3%	103	0,1%	0,3%	20,9
Autres	33 584	4,1%	2 443	2,6%	2,8%	30,5
ABS SUITE NON RESPECT OBLIG. SANITAIRE	52	0,0%	4	0,0%	0,0%	13,0
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (ACC)	18 017	2,2%	603	0,6%	0,8%	56,7
CONG. INVAL. TEMP. IMPUT. AU SERV. (MAL)	2 336	0,3%	50	0,1%	0,1%	73,0
CONGE ADMINISTRATIF	120	0,0%	2	0,0%	0,0%	60,0
CONGE BONIFIE	447	0,1%	29	0,0%	0,1%	15,4
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	2 550	0,3%	417	0,4%	0,1%	102,0
CONGE DE PROCHE AIDANT	292	0,0%	17	0,0%	0,0%	48,7
CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT	334	0,0%	11	0,0%	0,0%	111,3
CONGE FORMATION SYNDICALE	271	0,0%	248	0,3%	0,5%	1,4
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	8 299	1,0%	351	0,4%	0,4%	52,2
CONGES ANNUELS REMUNERES	71	0,0%	5	0,0%	0,0%	17,8
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	541	0,1%	466	0,5%	0,7%	2,0
RECUPERATION DEPASSEMENT ORS ENS	254	0,0%	240	0,3%	0,2%	4,1

*secret statistique effectifs ≤ 5

**exposition au diéthylstilbestrol

Absences des personnels Idep

Vie des personnels

Personnels Idep

736 personnels Idep ont pris au moins un congé sur l'année scolaire 2021-2022, soit 47,2% des personnes de cette catégorie. Cette part est la plus faible observée parmi toutes les catégories de personnels.

Néanmoins, la durée moyenne d'absence pour un personnel Idep ayant pris un congé est de 40,9 jours. Cette moyenne se réduit à 21,9 jours en écartant les congés « longue maladie » (CLD/CLM et grave maladie) et maternité, paternité et adoption.

Par rapport à l'année scolaire précédente, ces personnels ont été plus nombreux en proportion à prendre au moins un congé, pour une durée moyenne de 9,9 jours plus courte (**Tableau 48**).

Le taux d'absence varie en fonction du département. Le taux le plus élevé est observé dans l'Indre-et-Loire avec 7,3% et le plus bas, égal à 3,8%, est enregistré dans le Loiret (**Figure 49**).

Tableau 48 - Récapitulatif des absences des personnels Idep de 2019-2020 à 2021-2022

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évol. 21-22/20-21
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	17 877	24 732	30 067	5 335
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	891	1 088	1 665	577
Nombre de personnes dans l'académie	1 544	1 530	1 560	30
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	429	487	736	249
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	1 115	1 043	824	-219
Durée des congés par personne	11,6	16,2	19,3	3,1
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	41,7	50,8	40,9	-9,9
Nombre moyen de congés pris	0,6	0,7	1,1	0,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,1	2,2	2,3	0,0
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	3,2%	4,4%	5,3%	+0,9 pt

Par rapport à l'année précédente, cet indicateur est en hausse dans trois départements : +2,2 points dans l'Indre, +1,8 point dans l'Indre-et-Loire et +1,3 point dans le Loiret. Il est en baisse dans les autres départements.

En nombre, les absences sont majoritairement imputables à la maladie ordinaire avec 54,8% des congés, soit une baisse de 5,1 points par rapport à 2020-2021 ; viennent ensuite les autorisations d'absences, représentant 28,2% des absences, puis les CLD, CLM et graves maladies avec 8,2% (**Figure 50**).

En durée, les motifs d'absence les plus importants sont les CLD, CLM et graves maladies avec 40,8% et la maladie ordinaire avec 36,8% de la durée totale des congés (**Figure 50**).

Figure 49 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022

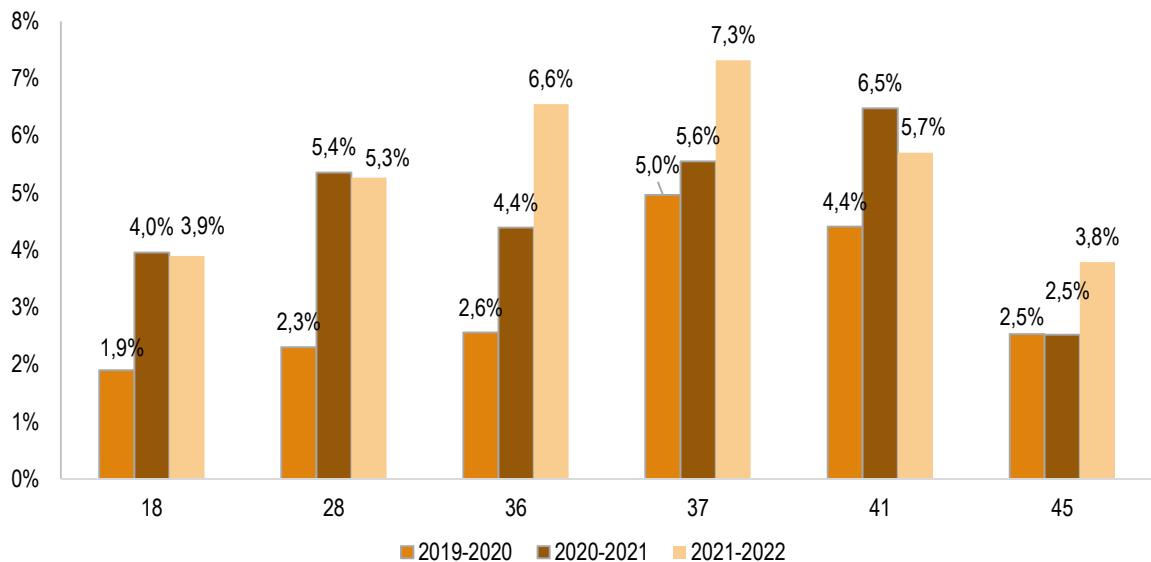


Figure 50 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022

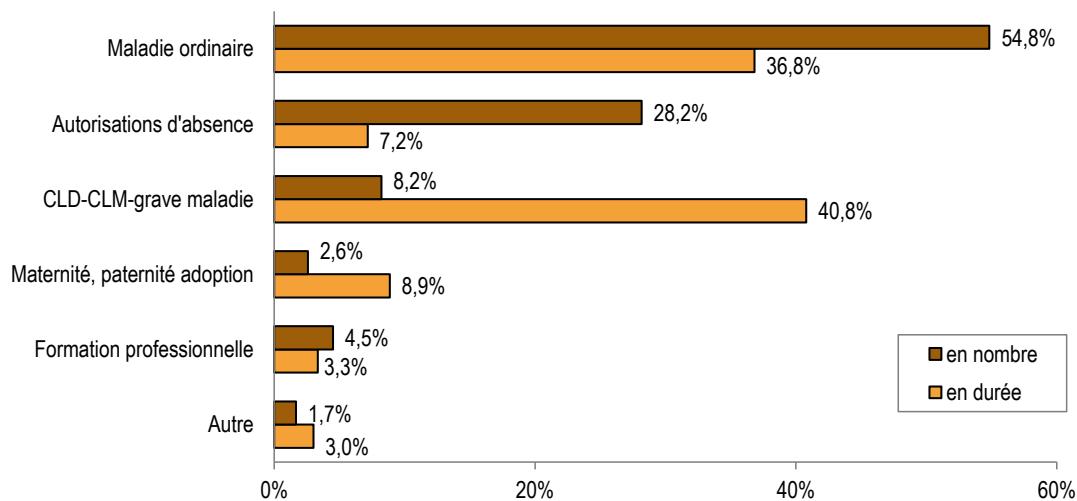
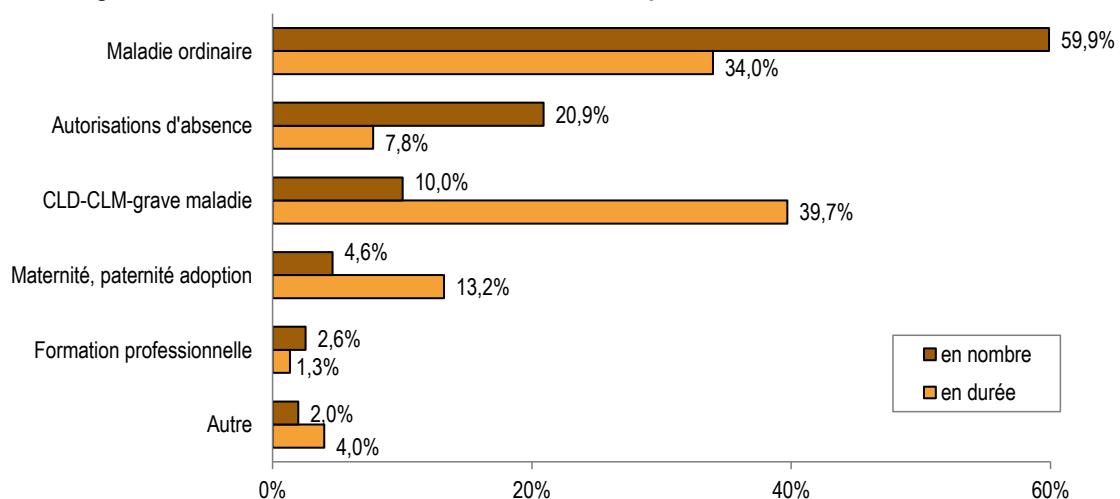


Figure 51 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2020-2021



Absences des enseignants du 1^{er} degré public

Vie des personnels

Enseignants du premier degré public

86% des enseignants du premier degré ont pris au moins un congé en 2021-2022 pour une durée moyenne par personne de 27,2 jours (elle est de 18,1 jours sans les congés « longue maladie » et maternité, paternité et adoption).

Entre les deux dernières années scolaires, la proportion de personnels à avoir pris au moins un congé augmente de 14,4 points pour une durée moyenne de 3,4 jours plus courte (**Tableau 49**).

Le taux d'absence est en hausse dans tous les départements excepté en Eure-et-Loir où il se stabilise. La hausse la plus importante concerne le Cher et l'Indre (+0,9 point). Le taux le plus élevé est observé dans le Loiret où il atteint 6,8% et le plus faible dans l'Indre avec 5,7% (**Figure 52**).

En nombre, les principaux motifs sont les autorisations d'absence à 41,6% et la maladie ordinaire à 36,6%. Le poids des autorisations d'absence diminue de 5,7 points par rapport à 2020-2021 (**Figure 53**).

En durée, le motif d'absence le plus important est la maladie ordinaire (44,6%), suivi des CLD, CLM et graves maladies (17,5%) et des congés maternité, paternité ou adoption (16,8%), cette catégorie de personnels étant l'une des plus jeunes et la plus féminisée (**Figure 53**).

Tableau 49 - Récapitulatif des absences des enseignants du premier degré de 2019-2020 à 2021-2022

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évol. 21-22/20-21
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	215 537	288 342	308 583	20 241
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	28 279	32 503	45 123	12 620
Nombre de personnes dans l'académie	13 086	13 163	13 212	49
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	9 164	9 418	11 355	1 937
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	3 922	3 745	1 857	-1 888
Durée des congés par personne	16,5	21,9	23,4	1,5
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	23,5	30,6	27,2	-3,4
Nombre moyen de congés pris	2,2	2,5	3,4	0,9
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,1	3,5	4,0	0,5
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	4,5%	6,0%	6,4%	+0,4 pt

Figure 52 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022

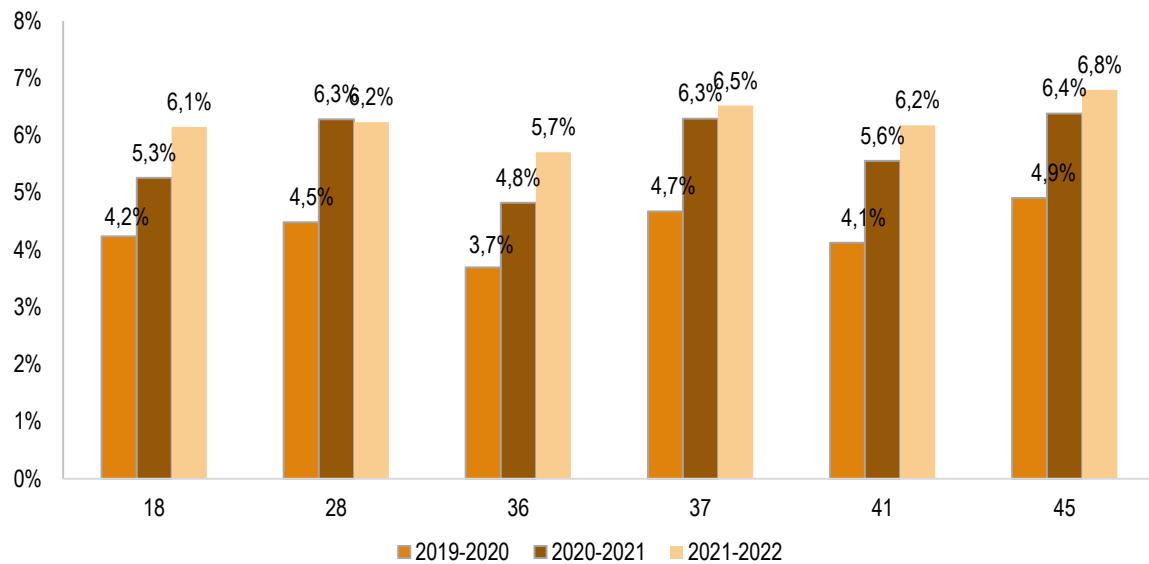


Figure 53- Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022

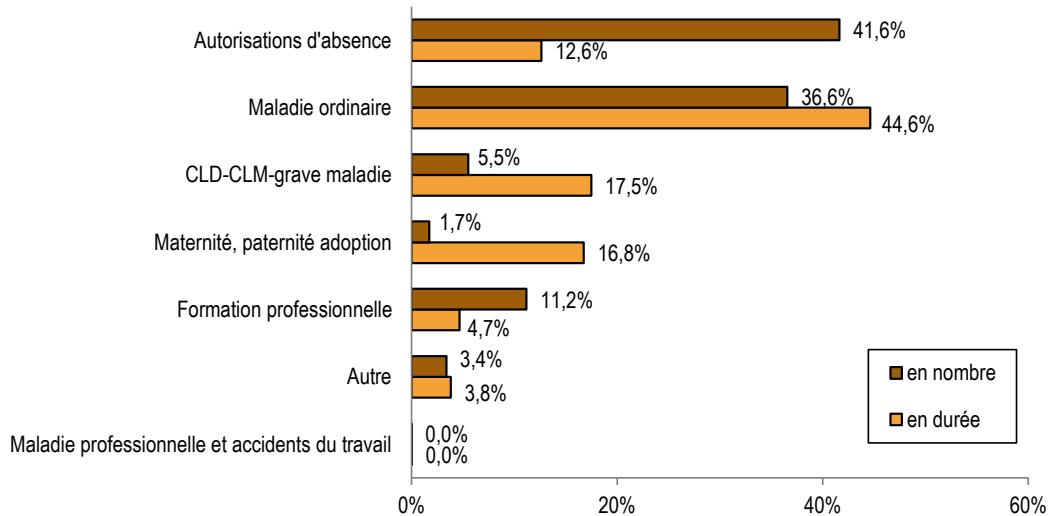
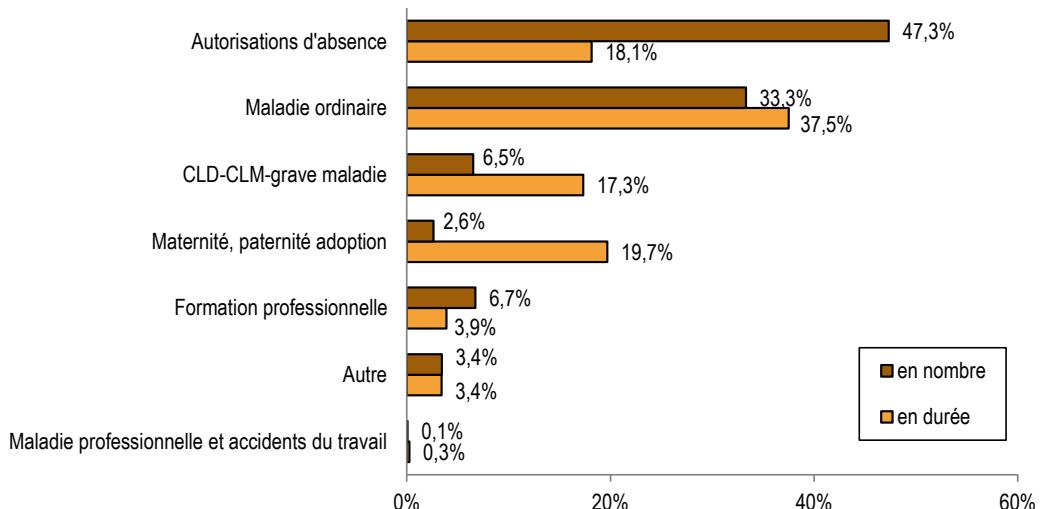


Figure 54 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2020-2021



Absences des enseignants du 2nd degré public

Vie des personnels

Enseignants du second degré public

10 766 enseignants du second degré ont pris au moins un congé sur l'année scolaire 2021-2022, soit 68,3% des personnels de cette catégorie. La durée moyenne d'absence est de 28,5 jours pour les personnes ayant pris au moins un congé (18,5 jours en ôtant les congés « longue maladie » et maternité, paternité ou adoption).

Entre les deux dernières années scolaires, la proportion d'enseignants ayant pris un congé augmente de 17 points. En moyenne, le nombre de congés pris par personne est de 2,7 (Tableau 50).

Le taux d'absence augmente dans tous les départements excepté l'Indre où il diminue de 0,2 point. La hausse la plus importante est enregistrée dans le Cher (+0,5 point). Ce taux varie entre 4,9% dans l'Eure-et-Loir et 5,8% dans l'Indre-et-Loire (Figure 55).

En nombre, 50,1% des absences ont pour motif la maladie ordinaire et 36,7% les autorisations d'absence. La part des autorisations d'absence a augmenté de 6,1 points par rapport à 2020-2021 (Figure 56).

En durée, les motifs d'absence les plus importants sont la maladie ordinaire (40,1%) et la longue maladie (25,9%). Les autorisations d'absence sont le troisième motif observé (14,2%, soit 1,1 point de moins que la période précédente) (Figure 56).

Tableau 50 - Récapitulatif des absences des enseignants du second degré de 2019-2020 à 2021-2022

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évol. 21-22/20-21
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	211 664	292 937	306 385	13 448
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	17 517	20 307	29 481	2 790
Nombre de personnes dans l'académie	15 657	15 613	15 773	-44
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	7 256	7 995	10 766	739
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	8 401	7 618	5 007	-783
Durée des congés par personne	13,5	18,8	19,4	0,7
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	29,2	36,6	28,5	-8,2
Nombre moyen de congés pris	1,1	1,3	1,9	0,6
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,4	2,5	2,7	0,2
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	3,7%	5,1%	5,3%	+0,2 pt

Figure 55 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022

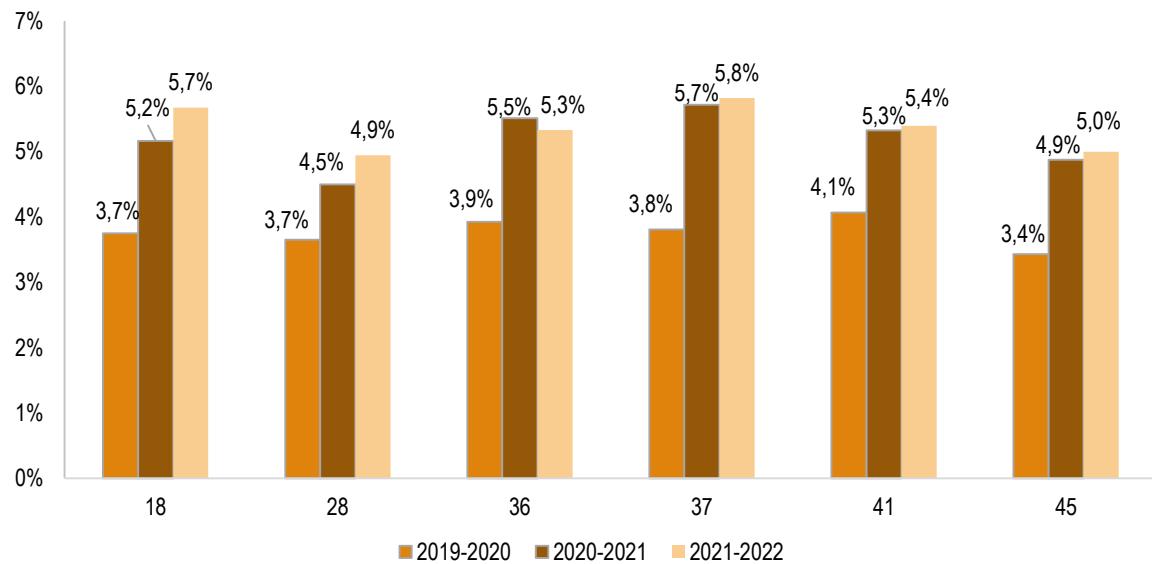


Figure 56 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022

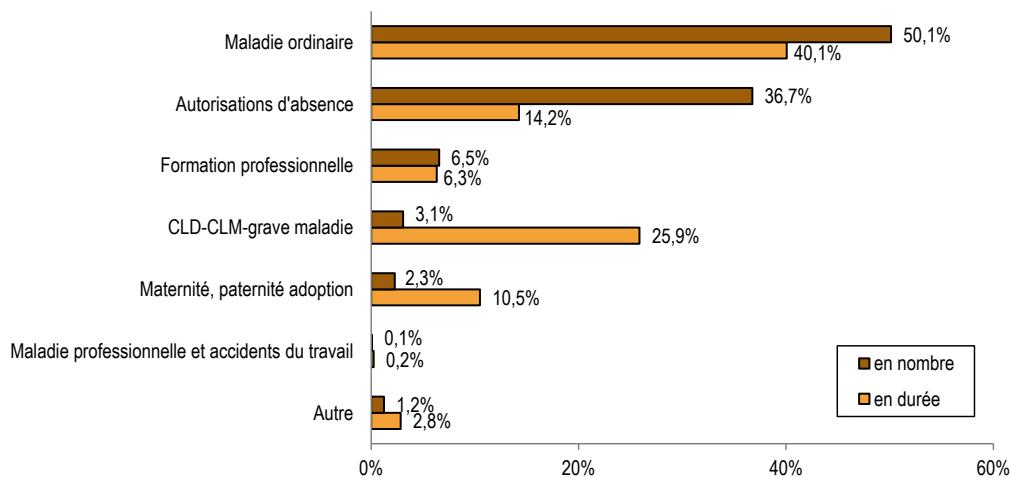
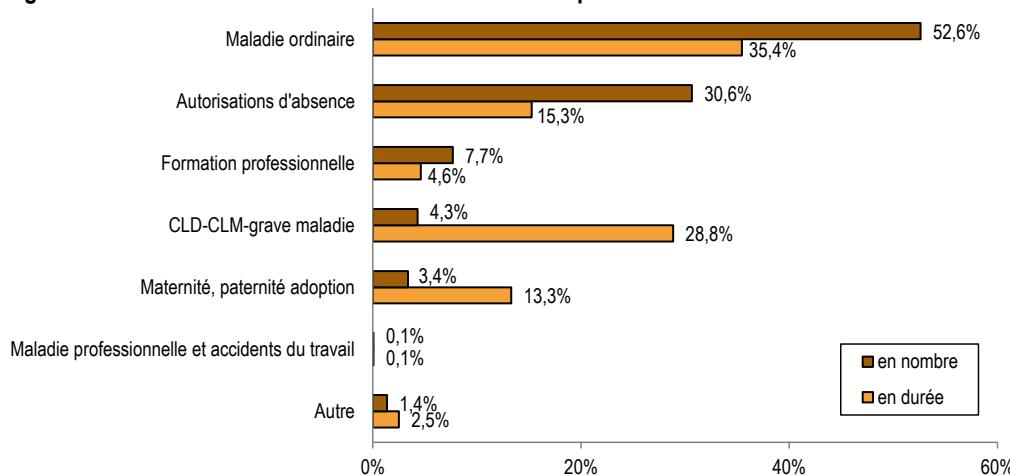


Figure 57 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2020-2021



Absences des personnels IATSS

Vie des personnels

Personnels IATSS

1 667 personnels IATSS ont pris au moins un congé en 2021-2022, la durée moyenne par personne étant de 33,4 jours (elle est de 23,5 jours sans les congés « longue maladie » et maternité, paternité ou adoption).

Le taux d'absence (5,3%) augmente de 0,5 point par rapport à 2020-2021 pour cette catégorie de personnels. En 2021-2022, les IATSS sont plus nombreux à avoir pris au moins un congé qu'en 2020-2021 (+394 personnes) sur une durée moyenne de 5,4 jours plus courte (**Tableau 51**).

Excepté dans l'Indre, le taux d'absence a augmenté dans tous les départements : +1,9 point dans le Cher, +0,9 point dans le Loir-et-Cher, +0,4 point en Eure-et-Loir, +0,3 point dans le Loiret et +0,1 dans l'Indre-et-Loire (**Figure 58**).

En nombre, 58,7% des absences relèvent de la maladie ordinaire et 29,7% des autorisations d'absence (+4 points) (**Figure 59**).

En durée, le motif d'absence le plus important est la maladie ordinaire (49,5%). Ensuite, la « longue maladie » représente 20,2% de la durée totale des congés pris (**Figure 59**).

Tableau 51 - Récapitulatif des absences des personnels IATSS de 2019-2020 à 2021-2022

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évol. 21-22/20-21
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	40 951	49 463	55 691	6 228
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	2 874	3 235	4 555	1 320
Nombre de personnes dans l'académie	2 802	2 798	2 895	97
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	1 098	1 273	1 667	394
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	1 704	1 525	1 228	-297

Durée des congés par personne	14,6	17,7	19,2	1,6
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	37,3	38,9	33,4	-5,4
Nombre moyen de congés pris	1,0	1,2	1,6	0,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,6	2,5	2,7	0,2
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	4,0%	4,8%	5,3%	+0,5 pt

Figure 58 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022

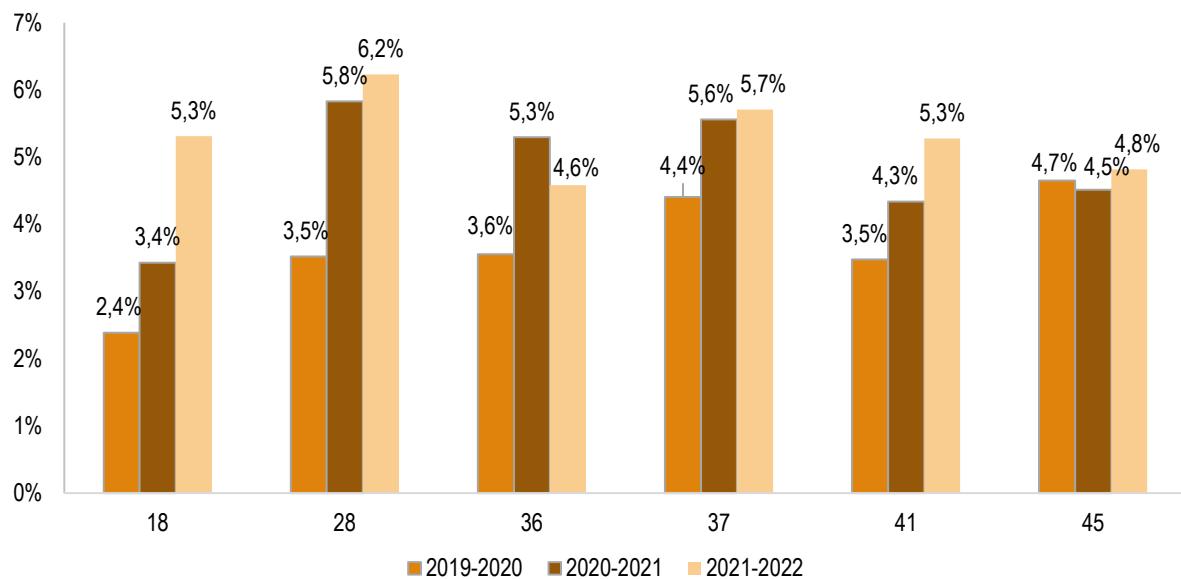


Figure 59 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022

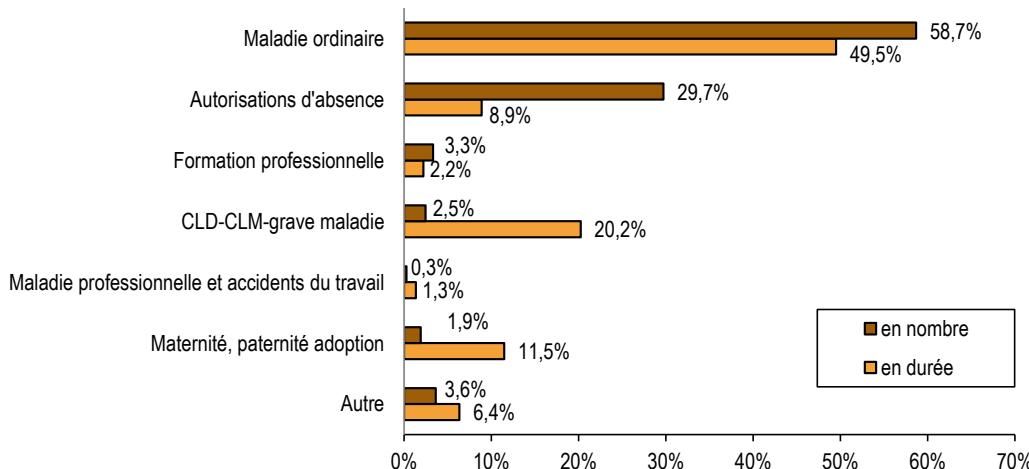
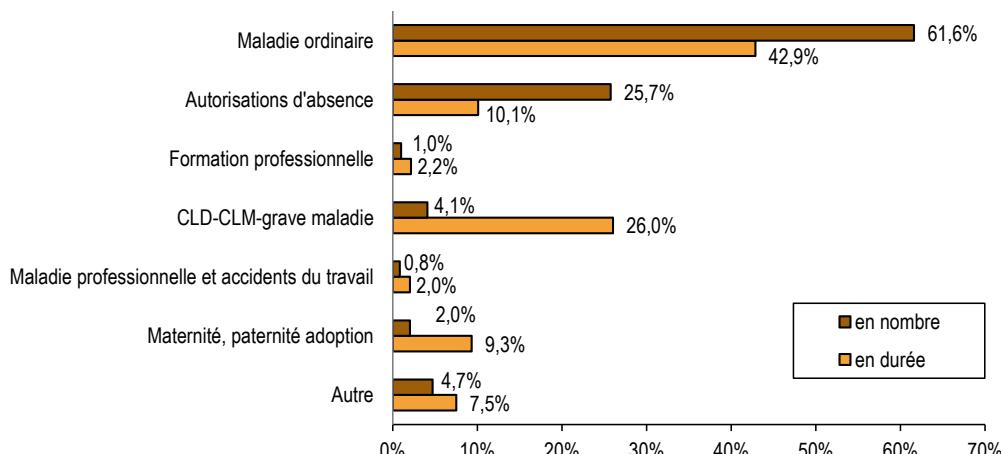


Figure 60 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2020-2021



Absences des PAE

Vie des personnels

Personnels d'assistance éducative

72% des personnels d'assistance éducative ont pris au moins un congé en 2021-2022.

La durée moyenne par personne ayant pris au moins un congé est de 27,9 jours, elle est de 22,7 jours en ôtant les congés « longue maladie » et maternité, paternité ou adoption.

Par rapport à 2020-2021, la part des agents ayant pris au moins un congé a augmenté de 11,6 points. Les PAE ont été plus nombreux à prendre des congés (+906 personnes) pour une durée moyenne par agent plus courte de 5 jours. Avec 5,5%, le taux d'absence reste stable par rapport à la rentrée précédente (**Tableau 52**).

Entre les deux dernières années scolaires, le taux d'absence reste stable dans l'Indre et l'Indre-et-Loire. Il augmente de 0,2 point dans le Cher et le Loiret et de 0,1 point dans le Loir-et-Cher. Ce taux diminue de 0,2 point en Eure-et-Loir (**Figure 61**).

En nombre, les absences sont dues pour 55,7% à la maladie ordinaire et pour 38,5% à des autorisations d'absence (+2,1 points)

(**Figure 62**).

En durée, la maladie ordinaire représente 53,4% de la durée totale des congés pris et les autorisations d'absence 17,7% (-12,1 points) (**Figure 62**).

Tableau 52 - Récapitulatif des absences des personnels d'assistance éducative de 2019-2020 à 2021-2022

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évol. 21-22/20-21
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	55 998	114 167	122 038	7 871
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	5 933	11 080	14 854	3 774
Nombre de personnes dans l'académie	4 787	5 728	6 066	338
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	2 287	3 463	4 369	906
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	2 500	2 265	1 697	-568

Durée des congés par personne	11,7	19,9	20,1	0,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	24,5	33,0	27,9	-5,0
Nombre moyen de congés pris	1,2	1,9	2,4	0,5
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,6	3,2	3,4	0,2
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	3,2%	5,5%	5,5%	0,0 pt

Figure 61 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022

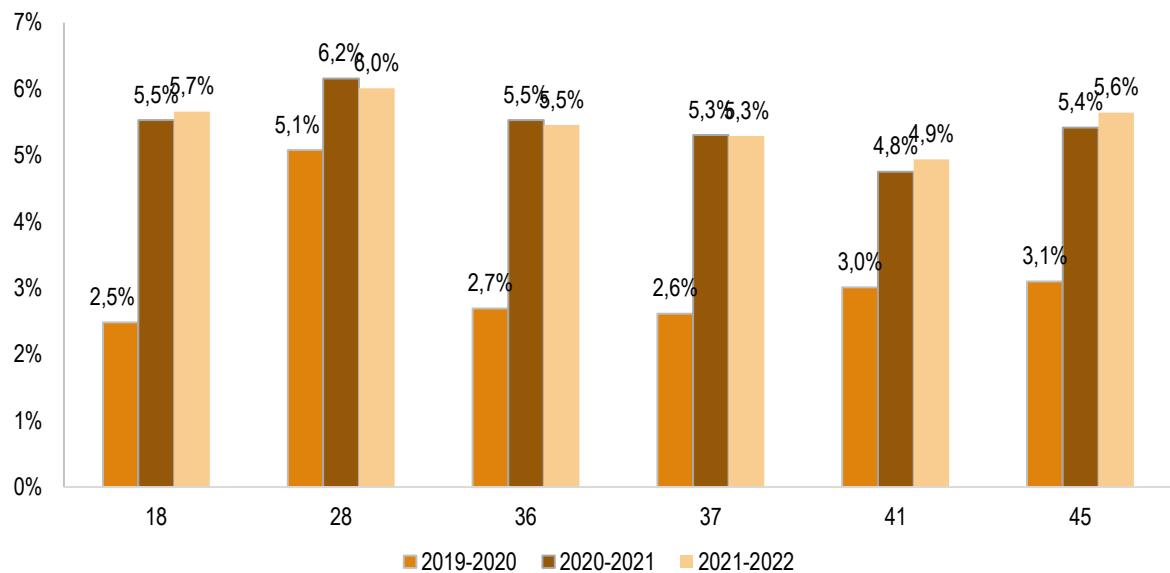


Figure 62 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022

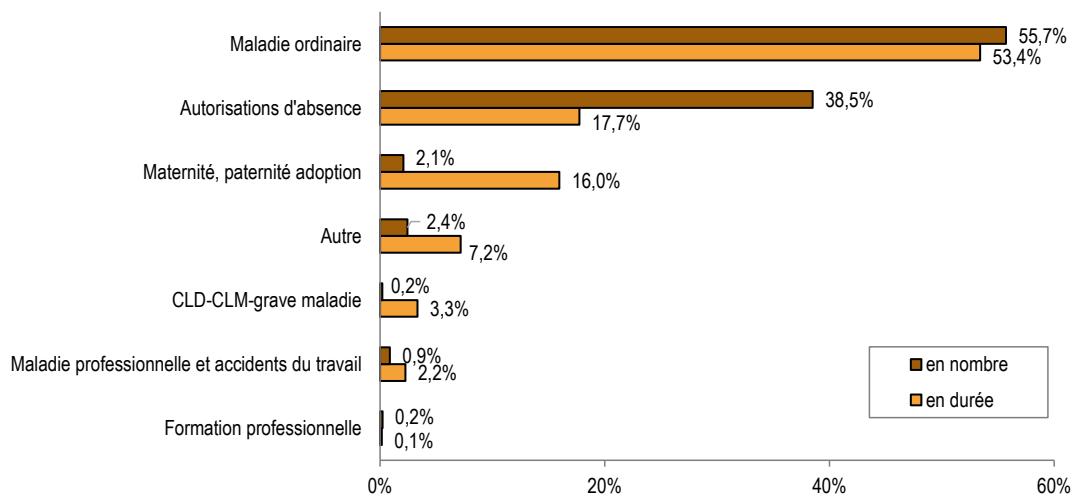
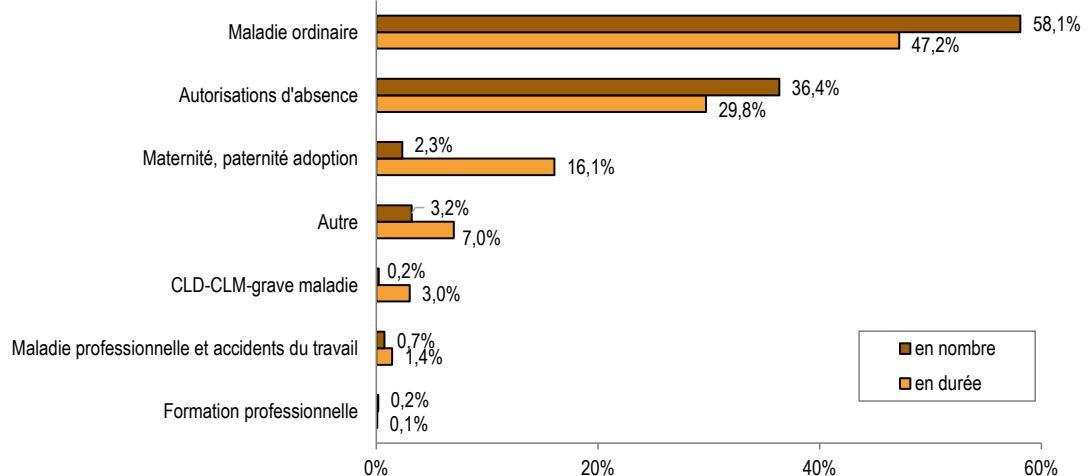


Figure 63 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2020-2021



Accompagnement des personnels

Vie des personnels

L'action sociale (prestations sociales)

La politique d'action sociale s'adresse à tous les personnels actifs ou retraités de l'éducation nationale, titulaires ou contractuels du secteur public ou du secteur privé sous contrat sous réserve de remplir les conditions d'attribution et dans la limite des crédits disponibles.

Les différents types de prestations de l'académie d'Orléans-Tours

Les domaines d'intervention de l'action sociale sont les suivants :

Les prestations interministérielles (Pim) et les actions sociales d'initiative académique (Asia)

Les Pim sont les aides communes à tous les ministères et dont les critères d'attribution sont nationaux. Les Pim portent sur l'aide à la restauration des agents, les séjours des enfants et l'aide aux parents d'enfant handicapé.

L'année 2022 a été marquée par la création d'une tranche supplémentaire pour la prestation « aide juridique forfaitaire ». Cette prestation est liée à l'indice nouveau majoré (INM des agents) et disposait jusqu'à présent de deux montants : 150€ et 280€. Désormais, cette aide comprend trois tranches dont les montants sont : 150€, 280€ et 400€.

Les ASIA à destination des personnels AESH recrutés par les établissements ayant des enfants ou jeunes adultes handicapés ont été créées au cours de l'année 2021. Après une année 2022 de plein exercice, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 33% (24 agents contre 18 en 2021).

La politique de l'académie d'Orléans – Tours s'articule autour de onze autres ASIA. Ces prestations sont accordées en fonction du quotient familial (inférieur ou égal à 12 400€) pour les prestations destinées aux familles ou selon l'INM lorsqu'il s'agit d'aide en faveur de l'agent.

Ces aides interviennent dans différents domaines :

Aides à la famille : aides aux activités sportives et culturelles, stages sans hébergement à activité unique, allocation d'enseignement supérieur, aide à la naissance et à l'adoption.

Aides complétant les PIM : séjours d'enfant en centre de vacances avec hébergement, séjours d'enfant dans le cadre du système éducatif.

Aides au logement : aide à l'accueil logement, aide comité interministériel des villes.

Aides à l'attention des personnels : permis de conduire, aide juridique forfaitaire.

Ces aides sont conditionnées par l'INM des agents.

Les aides exceptionnelles

Il existe également des aides exceptionnelles qui permettent de venir en aide aux agents qui font face à des difficultés passagères par suite d'évènements imprévus et exceptionnels.

Les commissions départementales d'action sociale (CDAS) présentes dans chaque département rendent un avis. La décision et la mise en paiement interviennent au niveau du rectorat. Grâce au travail mené avec la division du budget académique et eu égard à l'urgence de ce type d'aide, ces dossiers sont traités rapidement.

Répartition des dépenses des aides (titre 2 et hors titre 2)

Pour l'année 2022, le budget total consacré à l'action sociale est de 945 000 € pour le programme 214 et de 74 124,7 € pour le programme 139

Tableau 53 - Répartition des dépenses des aides

	Montant des dépenses		Poids des dépenses	
	P0214	P0139	P0214	P0139
Pim	554 073,1 €	53 041,7€	59%	73%
Asia	207 293,7 €	14 995,6 €	22%	21%
Aides exceptionnelles	183 633,1 €	4 805 €	19%	6%
Total	944 999,9 €	72 842,3 €	100,0%	100,0%

Tableau 54 - Bilan 2022 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214

Programme 0214	Répartition des dépenses	nombre d'agents bénéficiaires	nombre d'enfants bénéficiaires
Pim Enfants et étudiants handicapés	524 060,8 €	273	288
Pim Séjours (avec séjours spécialisés)	30 012,3 €	188	256
Restauration T2 et HT2	75 577,5 €	211	
Asia Aide au logement et CIV	642,5 €	4	
Asia Vacances culture et loisirs (avec les séjours en centres spécialisés)	48 422,4 €	557	958
Asia Aide à l'enfance et aux études : séjours éducatifs, allocation d'enseignement supérieur et aide à la naissance ou à l'adoption	108 312,0 €	365	418
Asia Environnement privé : permis de conduire, aide juridique	49 916,8 €	90	32
Aides exceptionnelles T2 et HT2 (versement à un tiers)	183 633,1 €	289	
Total des prestations	1 020 577,4 €	1 977	1 952

Figure 64- Répartition par type de dépenses

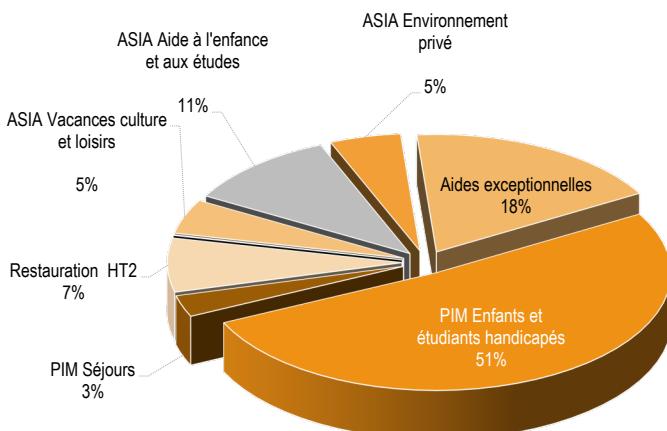
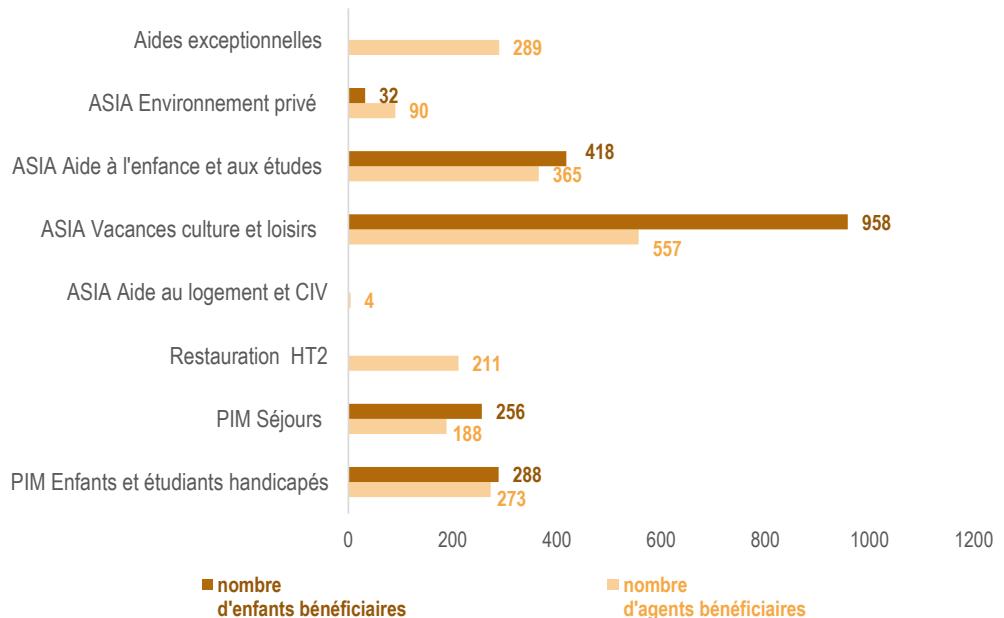


Figure 65 - Nombre de bénéficiaires par type de dépenses



Accompagnement des personnels

Vie des personnels

Les dispositifs de maintien dans l'emploi

Les aménagements des postes de travail

La nature des aménagements des postes de travail dans le cadre des crédits dédiés au handicap est variée. Les aménagements sont accordés après avis du médecin de prévention.

En 2022, 160 personnels enseignants et non enseignants ont pu bénéficier d'un aménagement matériel de leur poste de travail, d'une aide pour améliorer leurs conditions de vie ou d'une aide humaine dans leur activité professionnelle.

Tableau 55 - Aménagements des postes de travail : bilan 2022 des dépenses hors titre 2 pour les programmes 0214 et 0230

Programme 214	Dépense réelle	Montant pris en charge par le MEN	Montant pris en charge par le FIPHFP	Montant pris en charge par d'autres organismes	Montant restant à la charge de l'agent	Nombre de bénéficiaires
Aménagement matériel du poste de travail (mobilier ergonomique, TNI, ordinateur et logiciel adapté, matériel basse vision...)	150 610 €	27 255 €	123 355 €	0 €	0 €	87
Interprétation en LSF	2 614 €	2 614 €	0 €	0 €	0 €	2
Aides aux conditions de vie (prothèses auditives, fauteuil roulant)	212 259 €	18 863 €	86 911 €	96 045 €	10 440 €	62
Transport adapté	40 572 €	16 316 €	24 256 €	0 €	0 €	9
Total	406 055 €	65 048 €	234 522 €	96 045 €	10 440 €	160

Programme 230	Dépense réelle	Montant pris par le MEN	Montant pris en charge par le FIPHFP	Nombre de bénéficiaires
Accompagnement par une aide humaine	527 381 €	527 381 €	0,00 €	32

Le dispositif de l'allègement de service

Le dispositif de l'allègement de service est spécifique à l'éducation nationale (article R911-18 du code de l'éducation). Il est réservé aux enseignants confrontés à une altération de leur état de santé. L'allègement de service est accordé après avis du médecin de prévention.

Premier degré : en 2022-2023, 30 professeurs des écoles ont vu leur service allégé de 25%, ce qui correspond à un allègement d'une journée par semaine et par agent.

Second degré : en 2022-2023, 48 professeurs du second degré ont vu leur service allégé de 2 à 6 heures par semaine pour un total de 181,5 heures par semaine.

Le dispositif des postes adaptés

Le dispositif des postes adaptés est spécifique à l'éducation nationale (article R911-19 à R911-30 du code de l'éducation). Il est réservé aux enseignants confrontés à une altération de leur état de santé suffisamment grave pour ne plus pouvoir exercer leurs fonctions.

L'objectif de l'affectation sur poste adapté est :

- soit de recouvrer la capacité d'exercer la mission d'enseignement, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente,
- soit de permettre de préparer une réorientation professionnelle ou un reclassement.

En fonction de l'état de santé et du projet professionnel, le poste adapté est de courte durée (PACD - un an renouvelable trois fois) ou de longue durée (PALD - 4 ans renouvelables). L'affectation se fait dans un établissement, une école ou un service de l'éducation nationale en fonction du projet professionnel.

A la rentrée scolaire 2022, l'académie compte 118 supports de postes adaptés, 53 supports

dans le premier degré (dont un non occupé) et 65 supports dans le second degré (dont deux non occupés).

Premier degré :

Sur les 52 professeurs des écoles en poste adapté :

24 sont en PACD (dont 6 au CNED),
27 sont en PALD (dont 12 au CNED),
1 est en réemploi au CNED (ancien dispositif).

Second degré

Sur les 63 professeurs en poste adapté :

23 sont en PACD (dont 4 au CNED),
36 sont en PALD (dont 17 au CNED),
4 sont en réemploi au CNED (ancien dispositif).

Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'académie recrute des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle en application du décret 95-979 du 25 août 1995.

Tableau 56 - Bilan du recrutement à la rentrée scolaire 2022

Enseignants	Enseignants du 1 ^{er} degré	1
	Certifiés	1
	PLP	2
Non enseignants		8
Total		12

La santé sécurité au travail - L'accompagnement des établissements / écoles / services pour l'amélioration des conditions de travail

Vie des personnels

Les acteurs

L'Inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) est rattachée au Recteur administrativement et à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, dans l'exercice de ses attributions. Sa mission première est le contrôle de l'application des règles et prescriptions en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, dans l'ensemble des structures de l'éducation nationale au sein du rectorat de rattachement. À la demande d'un chef de service, l'ISST réalise également des visites conseil.

À la suite des visites d'inspection ou de conseil, l'ISST propose au chef de service toute mesure nécessaire à la prévention des risques professionnels, au regard des règles définies notamment par le décret n°82-453 modifié et dans les livres I à V de la quatrième partie du code du travail.

En 2022, après deux années marquées par la crise sanitaire, l'activité de l'ISST a retrouvé un niveau proche de celui des années antérieures à celles-ci. 29 visites d'inspection et de conseil ont pu être réalisées. La thématique de 2022 : les conditions de travail dans les SEGPA, explique la part prise par les établissements du second degré dans la répartition des visites.

Tableau 57 - Nombre de visites par type d'établissement en 2022

	Nombre de visites		
	Ecole	EPLE	Services
Visites conseil	0	2	6
Inspections	7	11	3

Les conseillers de prévention académique (CPA) sont nommés par leur chef de service, le recteur pour le conseiller académique, les IA-Dasen pour les conseillers départementaux. Leur mission est de conseiller les chefs de service en matière de santé sécurité au travail

dans la mise en œuvre du dispositif prévu par le décret n°82-453 modifié. Ainsi, ils appuient la politique de prévention des risques professionnels dans l'académie, dans le même champ de compétences que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), aux travaux desquels ils participent. A ce titre, ils interviennent dans toutes les structures de travail relevant de leur compétence (écoles, EPLE, services) afin d'accompagner et de conseiller les acteurs de la prévention en proximité : mise en place des registres et documents obligatoires, évaluation des risques professionnels, mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail...

En complément, ils proposent et animent des formations en santé sécurité au travail pour tous les personnels et plus particulièrement les assistants de prévention.

Enfin, ils assurent la coordination et l'animation du réseau santé et sécurité au travail constitué des assistants de prévention, pour la mise en œuvre des programmes annuels de prévention académique et départementaux.

Les assistants de prévention (AP) constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Ils sont nommés par le chef d'établissement en EPLE, par l'IA-Dasen dans chaque circonscription et en DSDEN (respectivement auprès des inspecteurs de l'Éducation nationale et du référent RH), par le recteur au rectorat. Ils assistent le chef de service dans la mise en œuvre des règles en matière de prévention des risques professionnels.

Ils bénéficient de trois journées de formation initiale lors de leur première nomination, à l'initiative de l'académie. Par la suite, deux journées de formation continue leur sont proposées chaque année au niveau départemental.

Tableau 58 - Nombre de conseillers et d'assistants de prévention au 03 juillet 2023

	Académie	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Rectorat
AP en circonscription	43	5	9	4	10	5	10	-
AP de service⁽¹⁾	11	1	2	4***	1	1	2	-
Conseillers de prévention	8	1*	1**	2*	1**	1**	1*	1**

Tableau 59 - Taux d'établissements disposant d'au moins un assistant de prévention au 03 juillet 2023

	Académie	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
AP en lycée	86,5%	80%	100%	66,6%	75%	100%	91,5%
AP en lycée comportant une section d'enseignement professionnel	94,2%	100%	100%	100%	78,6%	80%	100%
AP en collège	92,5%	88,5%	98%	100%	83,5%	93%	94,5%

En 2022 :

- 92,2% des établissements disposent d'au moins un assistant de prévention éducation nationale,
- une seule des circonscriptions géographiques du 1^{er} degré ne dispose pas d'un assistant de prévention. Ceux-ci sont principalement des conseillers pédagogiques de circonscription à valence EPS mais la mission est parfois confiée à des conseillers pédagogiques de circonscription généralistes voire, comme dans le Loir-et-Cher, à des directeurs bénéficiant d'une décharge spécifique pour assurer cette mission,
- tous les services (6 DSDEN et le Rectorat) ont désigné un assistant de prévention.

Le dispositif santé sécurité au travail

L'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp)

Le document unique constitue la clé de voûte de la prévention des risques professionnels.

(1) 1 par DSDEN, 1 au rectorat et 14 sont affectés dans les CIO ou CMS

* à 50% chacun soit sur le 1^{er} degré, soit sur le 2nd degré

** à plein temps

Intégrant l'inventaire et l'évaluation des risques professionnels liés aux situations de travail des agents, il aboutit à un programme annuel de prévention visant à éliminer ces risques et à améliorer leurs conditions de travail.

Le Duerp est un document dynamique et évolutif qui doit être mis à jour au moins chaque année ou lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ou encore lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est recueillie.

La mise à disposition du registre santé et sécurité au travail (RSST)

Le RSST, à partir de l'observation des situations de travail, participe au quotidien à la prévention des risques. Il permet à tout personnel ou usager de signaler une situation qu'il considère comme anormale et de formuler toute proposition de résolution ou d'amélioration.

Ce registre permet aux personnels d'être acteurs de la sécurité au travail, et d'exercer leur citoyenneté. En outre, il permet à tous de communiquer sur les questions de santé, de sécurité et sur les conditions de travail.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT-A (académique) et les CHSCT-D (départementaux) contribuent à la protection de la santé physique et mentale, de la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents. Ils veillent à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières, formulent des propositions de mesures de prévention des risques professionnels à partir de l'observation puis de l'analyse des conditions de travail des agents.

Pour ce faire les membres des CHSCT réalisent des visites, parfois des enquêtes de prévention, dans les EPLE, écoles et services de l'académie. Ils étudient leurs registres et documents obligatoires, entendent collectivement les agents et dialoguent avec l'administration.

Chaque CHSCT siège au moins trois fois par an en réunions ordinaires. Des réunions extraordinaires peuvent également avoir lieu lorsque les circonstances l'exigent. Enfin les membres des CHSCT participent à des groupes de travail sur les thématiques de santé et de sécurité au travail.

Pour l'année 2021-2022, les CHSCT-A et CHSCT-D auront été réuni à 34 reprises afin de répondre aux besoins en matière de prévention des risques professionnels. La modification des instances - installation des CSA et F3SCT en remplacement des CT et CHSCT- à partir du mois de novembre 2022, n'a pas eu d'effet sensible sur l'activité de ces instances.

Masse salariale

Programme 0139 :
enseignement scolaire privé du premier et du second degré

Programme 0140 :
enseignement scolaire public du premier degré

Programme 0141 :
enseignement scolaire public du second degré

Programme 0214 :
soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme 0230 :
vie de l'élève

Programme 0139

Masse salariale

En 2022, les dépenses de l'académie liées à la rémunération de l'ensemble des personnels s'élèvent à plus de 2,5 milliards d'euros. Ces dépenses sont déclinées par programme et le plafond d'emplois associé est présenté par catégorie d'emplois.

Attention : les catégories de personnels définies en début de document ne correspondent pas exactement aux regroupements de personnels de ces programmes.

Programme 0139 : enseignement scolaire privé du premier degré et du second

Tableau 60 - Evolution des dépenses du programme 0139

	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Rémunérations	+2,03%	+2,63%
Cotisations	+1,85%	+2,03%

Pour l'année 2022, les dépenses liées au programme 0139 s'élèvent à 174,9 millions d'euros. 74% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 26% des cotisations.

Au total, les indemnités des enseignants du secteur privé représentent près de 9,5 millions d'euros en 2022. 48,7% relèvent de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), 13,6% de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) (**Figure 68**).

Enseignement du premier degré

30,2 millions d'euros sont consacrés aux rémunérations principales. Les dépenses liées aux heures supplémentaires s'élèvent à 79 520 euros, dont 83% concernent des heures de remise à niveau.

Plus d'1,9 million d'euros est consacré aux indemnités dont 59% relevant de l'Isae (**Tableau 62**).

En 2022, les enseignants du premier degré privé représentent 1 085 ETPA (**Tableau 61**).

Enseignement du second degré

Les dépenses de rémunération des enseignants du second degré s'élèvent à 74 millions d'euros. 6,3 millions d'euros sont consacrés aux heures supplémentaires dont 79% concernent les heures années d'enseignement. Les dépenses liées aux indemnités représentent 6,8 millions d'euros dont 65% relèvent de l'Isoe (**Tableau 62**).

En 2022, les enseignants du second degré privé représentent 2 380 ETPA (**Tableau 61**).

Remplacement

Les rémunérations principales des enseignants en remplacement représentent plus de 9,7 millions d'euros. Les dépenses au titre des indemnités s'élèvent à plus de 770 000 euros dont 13% consacrés à l'Isae (**Tableau 62**).

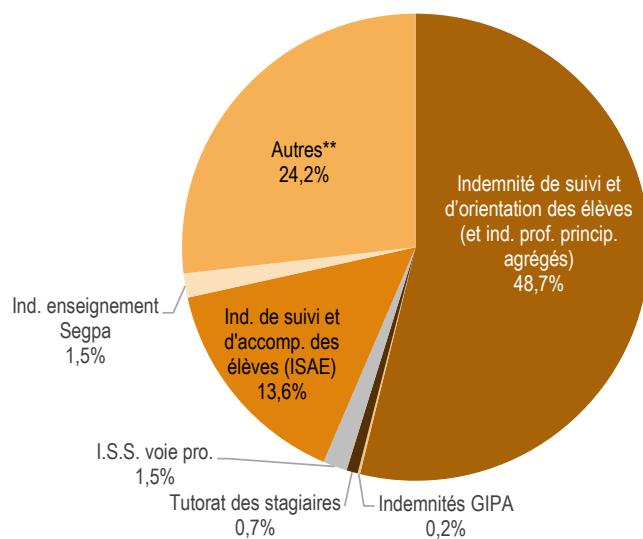
Tableau 61 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0139

Plafond d'emplois en ETPA	
Enseignants du 1er degré	1 085
Enseignants du 2nd degré	2 380
Stagiaires	41

Tableau 62 - Programme 0139 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire privé en 2022

En euros	Crédits consommés
Enseignants du 1er degré	
Rémunérations principales	30 207 684
Heures supplémentaires dont :	79 520
Heures de remise à niveau	65 668
Indemnités*	1 893 060
Enseignants du 2nd degré	
Rémunérations principales	74 305 378
Heures supplémentaires dont :	6 269 891
Heures années enseignement (hors majoration 1ère HSA)	4 968 402
Heures ens. Secondaire	170 295
Indemnités pour mission particulière (IMP)	397 732
Indemnités*	6 822 048
Remplacement	
Rémunérations principales	6 943 230
Heures supplémentaires dont :	103 706
Heures années enseignement (hors majoration 1ère HSA)	59 083
Heures ens. Secondaire	3 158
Indemnités dont :	770 858
Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (et ind. prof. princip. agrégés)	103 099
Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves	179 784
Prestations d'action sociale	71 887
Chômage - Indemnités de licenciement	1 087 795
Congé de Longue Durée (CLD)	1 031 288
Rétablissement de crédits	-235 864
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-27 440
S/TOTAL hors cotisations et prestations	129 720 773
Cotisations	44 605 484
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	567 450
TOTAL	174 893 706

Figure 66 - Indemnités* des enseignants du secteur privé en 2022



Autres** : dont la prime d'entrée dans le métier, indemnité de départ volontaire...

Programme 0140

Masse salariale

Programme 0140 : enseignement scolaire public du premier degré

Tableau 63 - Evolution des dépenses du programme 0140

	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Rémunérations	+2,92%	+3,02%
Cotisations	+1,68%	+2,19%

Pour l'année 2022, les dépenses liées au programme 0140 s'élèvent à 908,7 millions d'euros. 55% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 45% des cotisations.

676 909 euros sont consacrés aux heures supplémentaires, dont 85% concernent des heures de remise à niveau (**Tableau 65**).

Les indemnités des enseignants du premier degré représentent près de 38,4 millions d'euros en 2022, dont 37,8% relèvent de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), 14,6% de l'indemnité « éducation prioritaire », 6% de l'indemnité de remplacement (ISSR), 0,1% de l'indemnité spéciale aux directeurs des écoles (**Figure 69**).

Les dépenses liées aux rémunérations principales des personnels d'inspection du premier degré s'élèvent à plus de 2,7 millions d'euros et 878 528 euros sont consacrés aux indemnités (**Tableau 65**).

A la rentrée 2022, les enseignants du premier degré public représentent 12 926 ETPA (**Tableau 64**).

Tableau 64 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0140

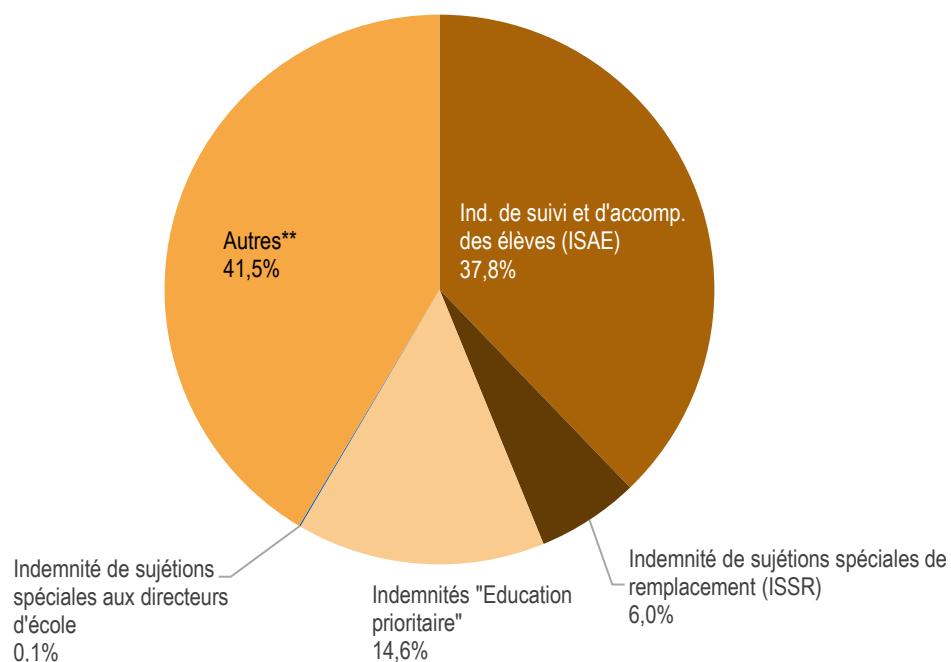
	Plafond d'emplois en ETPA
Enseignants du 1er degré*	12 926
Personnels d'inspection	57

*y compris assistants étrangers et intervenants extérieurs.

Tableau 65 - Programme 0140 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du premier degré en 2022

En euros	Crédits consommés
Enseignants du 1er degré (yc assistants étrangers et PSY EN)	
Rémunérations principales	450 688 712
Heures supplémentaires dont :	676 909
Heures de remise à niveau	576 554
Indemnités pour mission particulière (IMP)	280 838
Indemnités*	38 375 310
Personnels d'inspection du 1er degré	
Rémunérations principales	2 710 230
Indemnités	878 528
Chômage - Indemnités de licenciement	1 264 042
Congé de Longue Durée (CLD)	2 662 511
Rétablissement de crédits	-348 381
Service minimum d'accueil (SMA)	252 043
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-707 370
S/TOTAL hors cotisations et prestations	496 733 373
Cotisations	408 771 204
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	3 228 131
TOTAL	908 732 709

Figure 67 - Indemnités* des enseignants du premier degré public en 2022



Autres** : dont la garantie pouvoir d'achat, la prime d'entrée dans le métier...

Programme 0141

Masse salariale

Programme 0141 : enseignement scolaire public du second degré

Tableau 66 - Evolution des dépenses du programme 0141

	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Rémunérations	+2,86%	+2,54%
Cotisations	+1,27%	+1,79%

Les dépenses liées au programme 0141 sont les plus importantes, elles s'élèvent à près de 1,3 milliard d'euros en 2022. À noter qu'au regard des autres programmes, le plafond d'emplois associé est le plus élevé. En 2022, les enseignants du second degré représentent 14 995 ETPA (**Tableau 67**).

57% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 43% des cotisations (**Tableau 68**).

43,4 millions d'euros sont versés pour les heures supplémentaires et vacations des personnels d'enseignement et d'orientation. 71% de cette dépense financent les heures supplémentaires années dédiées à l'enseignement et 17% les heures supplémentaires effectives (**Tableau 68**).

Les personnels d'enseignement et d'orientation se voient attribuer, pour l'année 2022, plus de 46,7 millions d'euros d'indemnités. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves représente 57,5% de cette dépense. L'indemnité « éducation prioritaire » représente 7,6% des indemnités.

Les indemnités telles que l'ISSR, la prime d'entrée dans le métier ou les indemnités enseignement Segpa représentent entre 1 et 3% de l'enveloppe de toutes les indemnités (**Figure 70**).

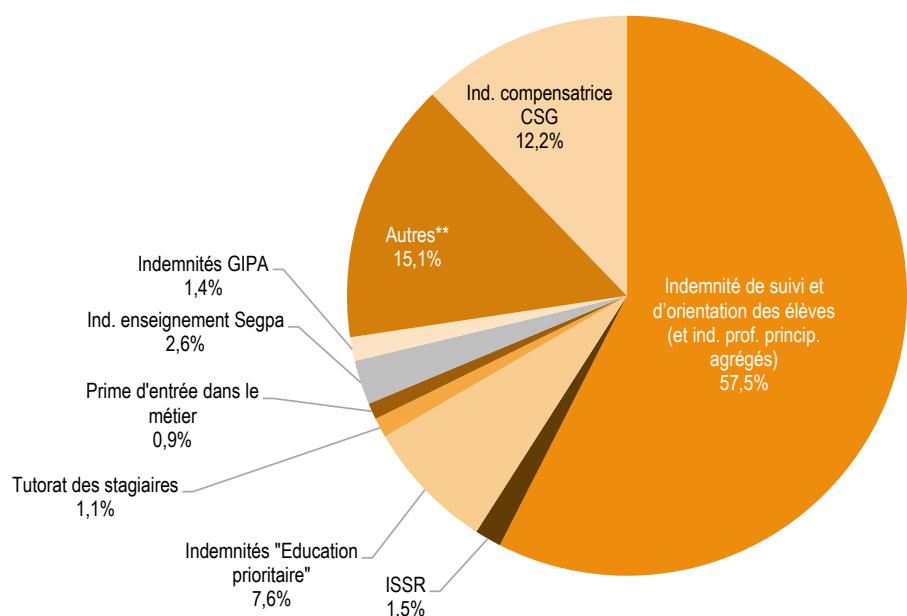
Tableau 67 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0141

	Plafond d'emplois en ETPA
Enseignants	14 995
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	1 232
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants (personnels d'orientation et de laboratoire)	415
Personnels d'encadrement	646

Tableau 68 - Programme 0141 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du second degré en 2022

En euros	Crédits consommés
Personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré (titulaires, non-titulaires, PSY-EN, apprentis et assistants étrangers)	
Rémunérations principales (yc vacances de formation)	551 218 792
Heures supplémentaires et vacations d'enseignement dont :	43 385 161
HSA	30 694 884
Indemnités pour mission particulière (IMP)	5 220 458
Indemnités*	46 684 891
Personnels d'inspection et de direction	
Rémunérations principales	34 969 994
Indemnités	5 448 390
Personnels administratifs des EPLE, ATSS des CIO et personnels de laboratoire des EPLE	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	38 376 655
Indemnités	9 322 723
Chômage - Indemnités de licenciement	4 228 567
Congé de longue durée (CLD)	3 865 763
Rétablissement de crédits	-2 626 287
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-1 003 379
S/TOTAL hors cotisations et prestations	739 091 730
Cotisations	551 699 551
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom) hors congé longue durée	4 843 993
TOTAL	1 295 635 273

Figure 68 - Indemnités* des personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré public en 2022



Autres** : dont la garantie pouvoir d'achat, indemnité de départ volontaire...

Programmes 0214 et 0230

Masse salariale

Programme 0214 : soutien de la politique de l'éducation nationale

Tableau 69 - Evolution des dépenses du programme 0214

	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Rémunérations	+17,49%	+7,72%
Cotisations	+15,33%	+3,95%

Le programme 0214 concerne les personnels ayant une fonction dans les services académiques (DSDEN et rectorat).

Sur l'année 2022, les dépenses liées au programme 0214 s'élèvent à 59,1 millions d'euros, dont les indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours de tous les personnels du secteur public, qui se chiffrent à plus de 2,2 millions d'euros, soit 3,8% de la dépense totale (**Tableau 71**).

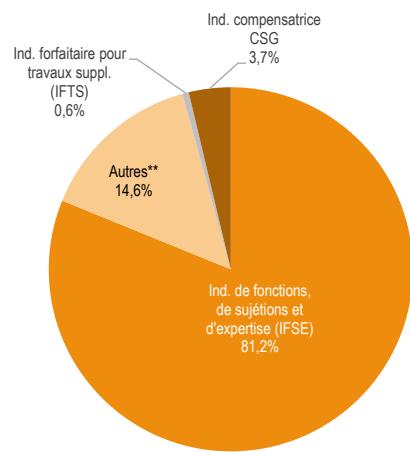
Tableau 70 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0214

	Plafond d'emplois en ETPA
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	739
Personnels accompagnement et suivi des élèves et étudiants (assistantes sociales, CTSS...)	39
Personnels d'encadrement	52

Au global, 62% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les indemnités) et 37% des cotisations (**Tableau 71**).

6,8 millions d'euros sont versés au titre des indemnités aux personnels des services administratifs : 81,2% pour l'IFSE, 3,7% pour l'indemnité compensatrice CSG et 0,6% pour l'IFTS (**Figure 71**).

Figure 69 - Indemnités* des personnels des services académiques en 2022



Autres** : dont la garantie pouvoir d'achat, indemnité spécifique rupture conventionnelle...

Tableau 71 - Programme 0214 : crédits consommés pour le soutien de la politique de l'éducation nationale en 2022

En euros	Crédits consommés
Personnels des services académiques (yc apprentis)	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	26 054 593
Indemnités*	6 838 859
Indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours	2 243 463
Vacances de formation	162 760
Prestations d'action sociale	946 210
Chômage - Indemnités de licenciement	433 917
Congés de longue durée (CLD)	192 073
Rétablissement de crédits	-113 104
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-2 137
S/TOTAL hors cotisations	36 756 633
Cotisations	22 002 433
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	313 396
TOTAL	59 072 461

Programme 0230 : vie de l'élève

Tableau 72 - Evolution des dépenses du programme 0230

	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Rémunérations	+1,65%	+4,62%
Cotisations	+0,32%	+4,11%

Le programme « vie de l'élève » concerne les personnels de santé scolaire et sociaux, les personnels d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap.

En 2022, les dépenses liées au programme 0230 se chiffrent à 89,1 millions d'euros. 63% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 36% des cotisations (**Tableau 74**).

L'IFSE versée aux personnels de santé scolaire et sociaux représente 87,2% des indemnités de ces personnels (2,9 millions d'euros).

Les HSE et vacations pour l'accompagnement éducatif versées aux établissements sont comprises dans ce programme, elles représentent plus de 2,5 millions d'euros. 98% sont dédiés au dispositif devoirs faits, 1,1% sont versés aux établissements du second degré, 0,5% aux écoles du premier degré et 0,4% dédié aux études dirigées.

Tableau 73 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0230

Plafond d'emplois en ETPA	
Personnels de santé scolaire et sociaux	471
Personnels d'éducation titulaires et non titulaires	452
Accompagnants des élèves en situation de handicap	918

Tableau 74 - Programme 0230 : crédits consommés pour la vie de l'élève en 2022

En euros	Crédits consommés
Personnels de santé scolaire et social	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	13 086 854
Indemnités dont :	2 919 010
Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	2 546 803
Personnels d'éducation titulaires et non titulaires	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	17 029 783
Indemnités pour mission particulière (IMP)	623 692
Indemnités dont :	1 130 871
Indemnités conseillers d'éducation	694 738
Accompagnants des élèves en situation de handicap	17 964 483
HSE et vacations accompagnement éducatif dont	2 540 540
HS acc. éduc 1er degré	11 928
HS acc. éduc 2nd degré	27 978
Études dirigées	10 801
Dispositif devoirs faits	2 489 833
Chômage - Indemnités de licenciement	581 032
Vacation de formation	16 519
Congés de longue durée (CLD)	321 763
Rétablissement de crédits	-171 295
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-36 262
S/TOTAL hors cotisations et prestations	56 006 988
Cotisations pour pensions civiles (yc allocation temporaire d'invalidité)	32 513 091
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	570 474
TOTAL	89 090 553

Décharges syndicales

Décharges syndicales

Décharges syndicales

Décharges syndicales

Décharges syndicales

En 2022-2023, parmi les personnels rémunérés sur les programmes 0139, 0140, 0141, 0214 et 0230, 256 bénéficient d'une décharge syndicale, représentant 80,1 ETP.

89 sont des enseignants du premier degré, soit 33,3 ETP. 123 sont des enseignants du second degré (37,9 ETP). 44 sont des personnels non enseignants dont 24 IATSS, 9 IDEP et 11 personnels d'assistance éducative (soit au total 8,9 ETP).

Au niveau départemental, le Loiret concentre le plus de personnels bénéficiaires en personnes physiques (68) et en ETP (22,3).

Dans l'académie, un personnel bénéficiaire a en moyenne une décharge syndicale de 0,31 ETP.

Les personnels non enseignants ont des décharges moyennes moins importantes que les personnels enseignants : 0,20 ETP contre 0,33 ETP pour les enseignants des premier et second degrés.

Figure 70- Nombre de décharges syndicales en ETP en 2022-2023 selon le département

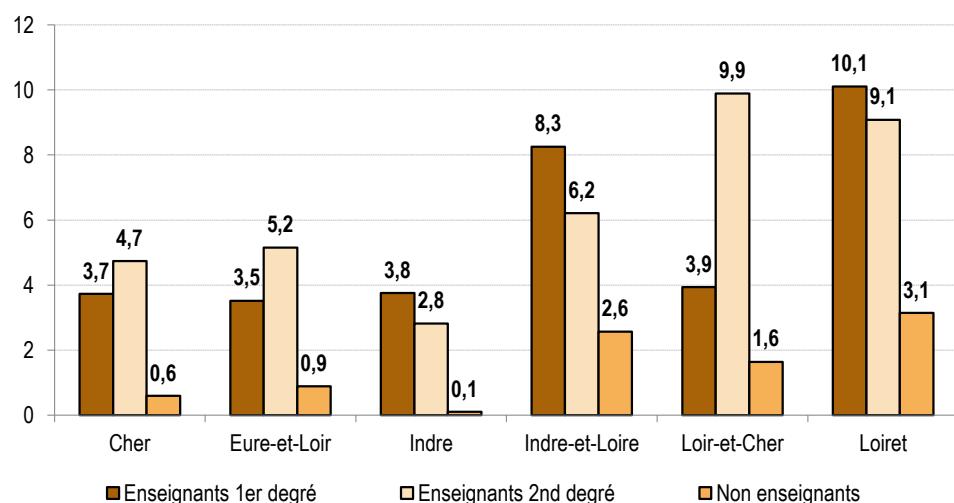
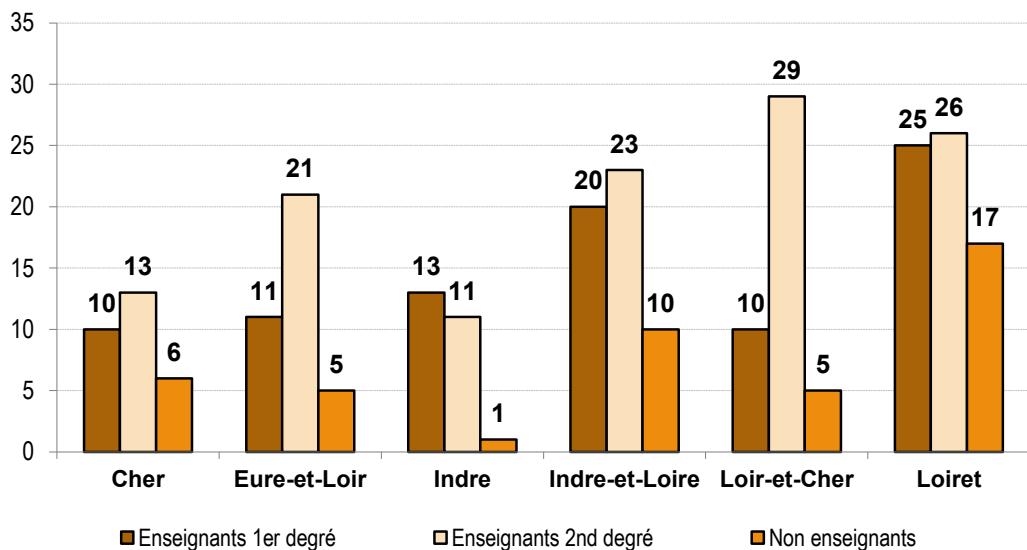


Figure 71 - Nombre de personnels bénéficiant d'une décharge syndicale en 2022-2023 selon leur département d'affectation



ANNEXES

Annexe 1 - Personnels de l'académie par catégorie statutaire et par département à la rentrée 2022 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen

	Total	Titulaires	Non titulaires	% de non titulaires	% de femmes	Age moyen
CHER						
Idep	171	161	10	5,8%	64,3%	48
Enseignants 1er degré public	1 441	1 404	37	2,6%	87,1%	43
Enseignants 1er degré privé	95	83	12	12,6%	91,6%	42
Enseignants 2nd degré public	1 715	1 577	138	8,0%	59,9%	44
Enseignants 2nd degré privé	216	149	67	31,0%	68,5%	48
IATSS	283	245	38	13,4%	88,0%	48
Personnels d'assistance éducative	749	0	749	100,0%	82,5%	39
Total	4 670	3 619	1 051	22,5%	74,8%	44
EURE-ET-LOIR						
Idep	229	209	20	8,7%	69,0%	47
Enseignants 1er degré public	2 404	2 368	36	1,5%	87,4%	42
Enseignants 1er degré privé	233	189	44	18,9%	95,7%	42
Enseignants 2nd degré public	2 503	2 305	198	7,9%	59,0%	43
Enseignants 2nd degré privé	465	319	146	31,4%	64,1%	46
IATSS	410	354	56	13,7%	89,3%	48
Personnels d'assistance éducative	977		977	100,0%	87,1%	38
Total	7 221	5 744	1 477	20,5%	75,8%	43
INDRE						
Idep	141	130	11	7,8%	61,0%	48
Enseignants 1er degré public	1 011	993	18	1,8%	87,0%	44
Enseignants 1er degré privé	65	50	15	23,1%	93,9%	45
Enseignants 2nd degré public	1 282	1 182	100	7,8%	58,1%	44
Enseignants 2nd degré privé	97	68	29	29,9%	68,0%	46
IATSS	238	217	21	8,8%	86,1%	47
Personnels d'assistance éducative	594	4	590	99,3%	82,5%	38
Total	3 428	2 644	784	22,9%	73,9%	43
INDRE-ET-LOIRE						
Idep	343	323	20	5,8%	75,2%	49
Enseignants 1er degré public	2 923	2 885	38	1,3%	86,7%	43
Enseignants 1er degré privé	346	329	17	4,9%	91,3%	44
Enseignants 2nd degré public	3 500	3 299	201	5,7%	59,4%	46
Enseignants 2nd degré privé	788	602	186	23,6%	63,8%	46
IATSS	527	481	46	8,7%	83,7%	49
Personnels d'assistance éducative	1 540	0	1 540	100,0%	80,8%	38
Total	9 967	7 919	2 048	20,5%	74,0%	44
LOIR-ET-CHER						
Idep	186	175	11	5,9%	68,8%	47
Enseignants 1er degré public	1 616	1 595	21	1,3%	86,6%	44
Enseignants 1er degré privé	162	139	23	14,2%	94,4%	46
Enseignants 2nd degré public	1 854	1 733	121	6,5%	60,9%	44
Enseignants 2nd degré privé	383	262	121	31,6%	66,1%	45
IATSS	271	247	24	8,9%	87,5%	48
Personnels d'assistance éducative	721	0	721	100,0%	82,7%	39
Total	5 193	4 151	1 042	20,1%	75,0%	44
LOIRET						
Idep	497	439	58	11,7%	67,6%	48
Enseignants 1er degré public	3 646	3 571	75	2,1%	87,5%	42
Enseignants 1er degré privé	280	245	35	12,5%	92,1%	46
Enseignants 2nd degré public	4 781	4 150	631	13,2%	58,9%	44
Enseignants 2nd degré privé	740	579	161	21,8%	66,6%	46
IATSS	1 068	911	157	14,7%	81,3%	48
Personnels d'assistance éducative	1 425	0	1 425	100,0%	78,0%	35
Total	12 437	9 895	2 542	20,4%	73,0%	43

Annexe 2 - Répartition des personnels non enseignants par fonction et par département à la rentrée 2022

Fonction	18	28	36	37	41	45	Académie												
IATSS	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs												
Personnels administratifs	194	86,6%	48	284	89,4%	48	174	87,4%	48	358	84,9%	50	185	85,9%	49	716	88,5%	48	1 911
Personnels techniques	33	81,8%	50	40	75,0%	49	22	63,6%	50	67	59,7%	46	27	74,1%	43	225	48,4%	49	414
Personnels médico-sociaux	56	96,4%	48	86	95,3%	47	42	92,9%	45	102	95,1%	47	59	98,3%	47	127	98,4%	46	472
Total	283	88,0%	48	410	89,3%	48	238	86,1%	47	527	83,7%	49	271	87,5%	48	1 068	81,3%	48	2 797

Inspection Direction	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs								
DASEN et adjoint	1	0,0%	57	1	100,0%	64	1	0,0%	59	1	0,0%	57	1	100,0%	48	2	50,0%	61	7
Adjoint DASEN 1er degré	1	0,0%	56	1	0,0%	40	1	0,0%	48	1	100,0%	56	1	0,0%	54	1	100,0%	59	6
Inspection 1er degré	6	33,3%	50	10	70,0%	50	4	25,0%	52	13	76,9%	53	7	71,4%	54	14	64,3%	52	54
Inspection 2d degré				1	100,0%	38	1	100,0%	55	1	0,0%	55	1	0,0%	55	60	55,0%	51	64
Administration (missions académiques)	1	0,0%	55						1	0,0%	47				15	46,7%	54	17	
Direction	66	53,0%	51	91	56,0%	51	54	46,3%	51	129	59,7%	51	71	52,1%	50	157	48,4%	51	568
Total	75	49,3%	51	104	57,7%	51	61	44,3%	52	146	60,3%	52	81	53,1%	51	249	51,0%	51	716

PAE	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs femmes	Age moyen	Effectifs												
Assistants d'éducation	55	65,5%	45	81	76,5%	43	50	70,0%	46	121	81,8%	46	65	80,0%	45	155	80,6%	44	527
Psychologues	41	90,2%	47	44	81,8%	46	30	80,0%	44	76	93,4%	48	40	82,5%	46	93	90,3%	44	324
EDA	16	87,3%	53	22	86,4%	53	9	88,9%	48	35	94,3%	48	17	76,5%	52	30	96,1%	50	129
EDO	25	92,0%	43	22	77,3%	40	21	76,2%	42	41	92,7%	47	23	87,0%	41	63	87,3%	42	195
Total	96	76,0%	46	125	78,4%	44	80	73,8%	45	197	86,3%	47	105	81,0%	45	248	84,3%	44	851

*secret statistique effectifs ≤5

ANNEXES

Annexe 3 - Répartition des personnels enseignants par fonction et par département (secteur public)

Fonction		18				28				36				37				41				45				Académie
Enseignants 1er degré	Effectifs femmes	%	Age moyen	Effectifs femmes	%	Age moyen	Effectifs femmes	%	Age moyen	Effectifs	Effectifs															
Enseignement - Remplacement	1 229	88,9%	44	2 061	88,7%	43	835	89,9%	44	2 498	88,0%	44	1 334	87,8%	44	3 102	88,7%	43	11 059							
Pilotage et animation pédagogique	147	76,9%	37	241	80,9%	36	102	72,5%	40	296	79,1%	38	211	82,5%	38	405	81,0%	35	1 402							
Besoins éducatifs ASH hors classe	16	62,5%	51	26	73,1%	49	14	64,3%	51	27	81,5%	49	14	85,7%	47	31	61,3%	51	128							
Accompagnement soutien et hors AIS	40	80,0%	47	59	83,1%	48	44	81,8%	51	78	79,5%	50	43	76,7%	52	81	90,1%	50	345							
Conseiller pédagogique départemental	6	83,3%	38	4	25,0%	54	5	20,0%	51	8	62,5%	49	8	37,5%	52	10	30,0%	51	41							
Mise à disposition MGEN	1	0,0%	62	1	0,0%	55	1	0,0%	45	0			1	100,0%	49											4
Administration (missions académiques)																									0	
Postes adaptés de courte ou de longue durée	2	100,0%	44	10	70,0%	49	9	88,9%	49	15	93,3%	51	5	100,0%	49	10	80,0%	50	51						11	
Total	1 441	87,1%	43	2 404	87,4%	42	1 011	87,0%	44	2 923	86,7%	43	1 616	86,6%	44	3 646	87,5%	42	13 041							
Enseignants 2nd degré	Effectifs femmes	%	Age moyen	Effectifs femmes	%	Age moyen	Effectifs femmes	%	Age moyen	Effectifs	Effectifs															
Enseignement	1 625	59,0%	44	2 393	58,2%	43	1 192	57,1%	44	3 327	58,4%	46	1 767	60,1%	44	4 515	58,3%	44	14 819							
Documentation	47	80,9%	46	64	90,6%	44	46	80,4%	48	93	88,2%	49	43	90,7%	50	107	86,0%	47	400							
Assistants et DDF	11	63,6%	53	11	9,1%	53	7	14,3%	52	19	47,4%	51	7	42,9%	52	18	22,2%	56	73							
Assistants étrangers	24	83,3%	24	23	82,6%	27	19	78,9%	24	28	75,0%	25	19	73,7%	24	38	84,2%	25	151							
Conseillers pédagogiques départementaux																										
Coordination insertion	2	50,0%	58	1	100,0%	52	3	66,7%	55	6	83,3%	57	2	100,0%	55	4	50,0%	57	18						4	
Jeunes																										
Formation insertion	1	0,0%	52	3	66,7%	52				3	66,7%	52	2	100,0%	38	2	100,0%	51	11							
jeunes devant élèves																										
Conseillers en formation continue (CFC)																										
Emplois particuliers- actions diverses	2	50,0%	50	4	25,0%	49	2	50,0%	54	2	50,0%	47	3	33,3%	43	7	42,9%	54	20							
Administration (missions académiques)	1	0,0%	58	1	0,0%	46	1	0,0%	45	1	100,0%	57	1	0,0%	59	27	63,0%	44	32							
Mise à disposition avec remboursement																									1	
Postes adaptés de courte ou de longue durée	2	50,0%	53	2	50,0%	54	4	50,0%	52	9	66,7%	56	10	70,0%	53	36	52,8%	54	63							
Total	1 715	59,9%	44	2 503	59,0%	43	1 282	58,1%	44	3 500	59,4%	46	1 854	60,9%	44	4 781	58,9%	44	15 635							

*secret statistique effectifs <5

Annexe 4 - Répartition des personnels à temps partiel par département, par catégorie de personnels et par sexe

		18		28		36		37		41		45		Académie	
		Effectifs	%	Effectifs	%										
Enseignants 1er degré	Femmes	134	10,7%	193	9,2%	57	6,5%	347	13,7%	132	9,4%	275	8,6%	1 138	10,0%
	Hommes	4	2,2%	6	2,0%		0,0%	21	5,4%	13	6,0%	8	1,8%	52	3,1%
	Ensemble	138	9,6%	199	8,3%	57	5,6%	368	12,6%	145	9,0%	283	7,8%	1 190	9,1%
Enseignants 2nd degré	Femmes	84	8,2%	114	7,7%	92	12,3%	249	12,0%	113	10,0%	246	8,7%	898	9,7%
	Hommes	29	4,2%	33	3,2%	40	7,4%	73	5,1%	38	5,2%	75	3,8%	288	4,5%
	Ensemble	113	6,6%	147	5,9%	132	10,3%	322	9,2%	151	8,1%	321	6,7%	1 186	7,6%
IATSS	Femmes	40	16,1%	49	13,4%	29	14,1%	72	16,3%	31	13,1%	137	15,8%	358	15,1%
	Hommes	1	2,9%	1	2,3%	2	6,1%	2	2,3%	1	2,9%	5	2,5%	12	2,8%
	Ensemble	41	14,5%	50	12,2%	31	13,0%	74	14,0%	32	11,8%	142	13,3%	370	13,2%
IDEP	Femmes	3	2,7%	4	2,5%	1	1,2%	14	5,4%	6	4,7%	7	2,1%	35	3,3%
	Hommes		0,0%	1	1,4%	1	1,8%		0,0%		0,0%		0,0%	2	0,4%
	Ensemble	3	1,8%	5	2,2%	2	1,4%	14	4,1%	6	3,2%	7	1,4%	37	2,4%
Personnel d'assistance éducative	Femmes		0,0%	1	0,1%		0,0%	2	0,2%	3	0,5%	1	0,1%	7	0,1%
	Hommes	1	0,8%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,1%
	Ensemble	1	0,1%	1	0,1%		0,0%	2	0,1%	3	0,4%	1	0,1%	8	0,1%
Ensemble		296	6,8%	402	6,2%	222	6,8%	780	8,8%	337	7,3%	754	6,6%	2 791	7,1%

Annexe 5 - Absences des personnels par département et par catégorie de personnels en 2021-2022

IDEP	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	2 433	4 690	3 444	9 003	3 895	6 602	30 067
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	159	262	143	404	259	438	1 665
Nombre de personnes dans l'académie	171	244	144	337	187	477	1 560
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	78	124	65	163	112	194	736
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	93	120	79	174	75	283	824
Durée des congés par personne	14,2	19,2	23,9	26,7	20,8	13,8	19,3
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	31,2	37,8	53,0	55,2	34,8	34,0	40,9
Nombre moyen de congés pris	0,9	1,1	1,0	1,2	1,4	0,9	1,1
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,0	2,1	2,2	2,5	2,3	2,3	2,3
Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100	3,9%	5,3%	6,6%	7,3%	5,7%	3,8%	5,3%

ANNEXES

Annexe 5 - Absences des personnels par département et par catégorie de personnels en 2021-2022

Enseignants 1er degré	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	32 814	55 883	21 016	70 157	37 259	91 454	308 583
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	4 187	8 373	3 387	9 714	5 285	14 177	45 123
Nombre de personnes dans l'académie	1 462	2 456	1 009	2 947	1 652	3 686	13 212
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	1 200	2 016	870	2 564	1 383	3 324	11 357
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	262	440	139	383	269	362	1 855

Durée des congés par personne	22,4	22,8	20,8	23,8	22,6	24,8	23,4
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	27,3	27,7	24,2	27,4	26,9	27,5	27,2
Nombre moyen de congés pris	2,9	3,4	3,4	3,3	3,2	3,8	3,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,5	4,2	3,9	3,8	3,8	4,3	4,0
Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100	6,1%	6,2%	5,7%	6,5%	6,2%	6,8%	6,4%

Enseignants 2nd degré	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	35 669	46 385	25 170	75 230	36 422	87 509	306 385
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	2 876	4 946	2 165	7 052	3 700	8 742	29 481
Nombre de personnes dans l'académie	1 722	2 571	1 294	3 542	1 849	4 795	15 773
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	1 139	1 778	847	2 491	1 308	3 203	10 766
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	583	793	447	1 051	541	1 592	5 007

Durée des congés par personne	20,7	18,0	19,5	21,2	19,7	18,3	19,4
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	31,3	26,1	29,7	30,2	27,8	27,3	28,5
Nombre moyen de congés pris	1,7	1,9	1,7	2,0	2,0	1,8	1,9
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,5	2,8	2,6	2,8	2,8	2,7	2,7
Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100	5,7%	4,9%	5,3%	5,8%	5,4%	5,0%	5,3%

Annexe 5 - Absences des personnels par département et par catégorie de personnels en 2021-2022

IATSS	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	5 758	9 622	4 049	11 459	5 472	19 331	55 691
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	449	777	303	938	488	1 600	4 555
Nombre de personnes dans l'académie	297	423	242	550	284	1 099	2 895
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	167	255	140	333	175	597	1 667
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	130	168	102	217	109	502	1 228

Durée des congés par personne	19,4	22,7	16,7	20,8	19,3	17,6	19,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	34,5	37,7	28,9	34,4	31,3	32,4	33,4
Nombre moyen de congés pris	1,5	1,8	1,3	1,7	1,7	1,5	1,6
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,7	3,0	2,2	2,8	2,8	2,7	2,7
Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100	5,3%	6,2%	4,6%	5,7%	5,3%	4,8%	5,3%

Personnels d'assistance éducative	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	15 487	21 760	12 234	30 444	12 931	29 182	122 038
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	1 958	2 439	1 695	3 901	1 549	3 312	14 854
Nombre de personnes dans l'académie	750	992	614	1 576	717	1 417	6 066
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	569	730	459	1 130	493	988	4 369
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	181	262	155	446	224	429	1 697

Durée des congés par personne	20,6	21,9	19,9	19,3	18,0	20,6	20,1
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	27,2	29,8	26,7	26,9	26,2	29,5	27,9
Nombre moyen de congés pris	2,6	2,5	2,8	2,5	2,2	2,3	2,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,4	3,3	3,7	3,5	3,1	3,4	3,4
Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100	5,7%	6,0%	5,5%	5,3%	4,9%	5,6%	5,5%

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Vers le rapport social unique

1 - L'EMPLOI

3 - LES PARCOURS PROFESSIONNELS

5 - LA RÉMUNÉRATION

6 - LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**7 - L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS
ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

8 - L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Vers le rapport social unique

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit la mise en place d'un rapport social unique alimenté par une base de données sociales (BDS) se substituant aux actuels bilans sociaux. Afin de se conformer à cette nouvelle réglementation, l'élaboration du RSU et de la BDS se fera progressivement.

Ainsi, pour l'année 2022, la DGAFP a priorisé une trentaine d'indicateurs parmi les 189 prévus par l'arrêté du 7 mai 2021, fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la future BDS. Ces derniers sont présentés dans cette partie et regroupés par thématique.

Les nomenclatures utilisées sont celles préconisées par la DGAFP. Les intitulés et les numéros des indicateurs coïncident avec leurs désignations dans l'arrêté.

Les données portent sur l'année civile, la date d'observation étant fixée au 31/12/2022. Elles concernent les secteurs public et privé sous contrat. Le périmètre considéré est plus large que celui du bilan social et les regroupements effectués diffèrent des catégories de personnels présentées dans le bilan social. Il convient donc de ne pas comparer les données du RSU avec celles du bilan social.

Une partie des données est extraite de l'application BSA (Base Statistique des Agents) mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Les autres sources relèvent des services du rectorat et des DSSEN en charge des thèmes abordés.

1 - L'EMPLOI

Plafond d'emplois autorisés en ETPT*

(Indicateur BDS FPE 001)

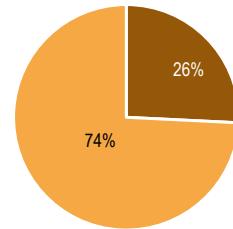
	2020	2021	2022
ETPT*	38 148	38 178	38 095

Effectifs gérés**, en personnes physiques et en ETP au 31/12/2022

(Indicateur BDS FPE 002 et 002 bis)

Effectifs physiques gérés	Effectifs gérés en ETP
45 088	44 230

Répartition des effectifs gérés** par sexe



■ Hommes ■ Femmes

Répartition des effectifs gérés par statut

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Auxiliaires et assistants étrangers	40	40	138	138	178	178
Contractuels	2 092	2 090	6 715	6 709	8 807	8 799
Fonctionnaires et assimilés du privé	9 490	9 383	26 613	25 870	36 103	35 253
Total Académie	11 622	11 513	33 466	32 717	45 088	44 230

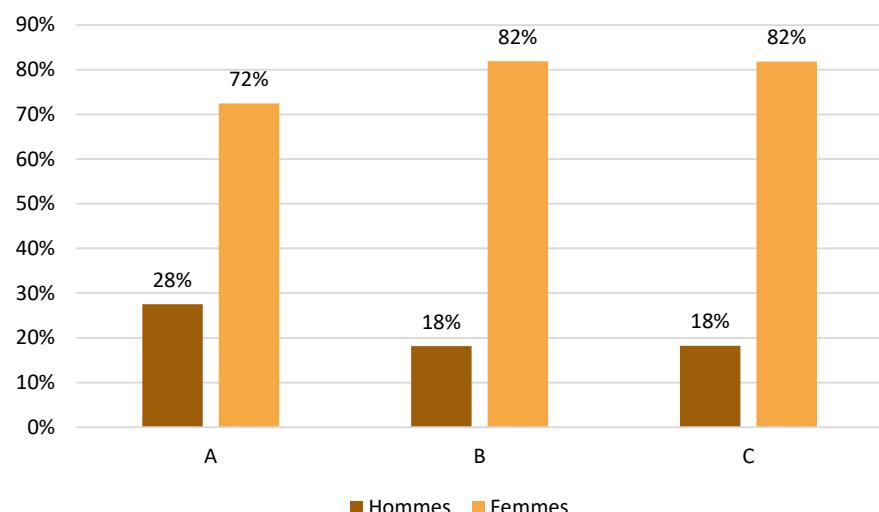
*Équivalents temps plein travaillé

**Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

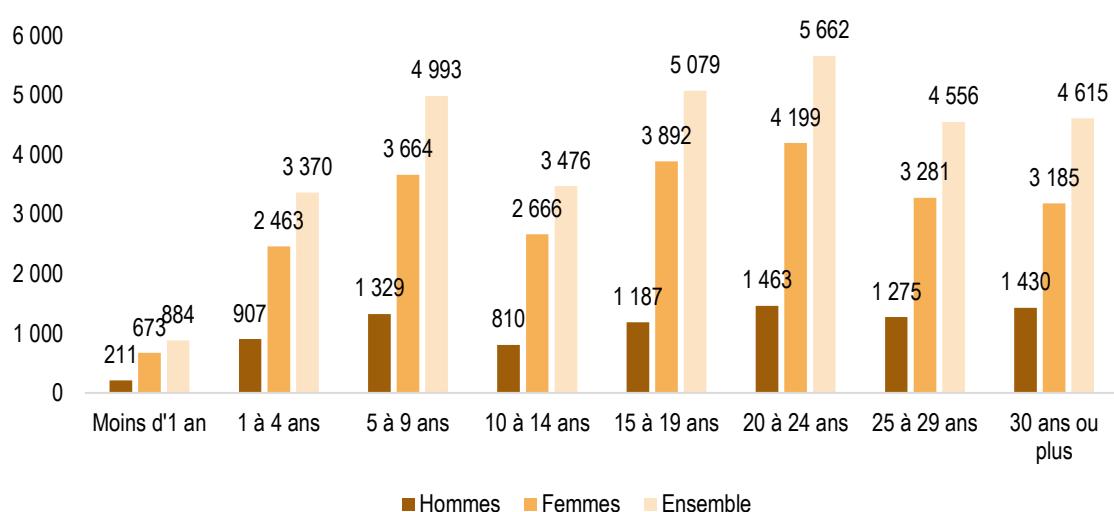
Répartition des effectifs gérés par catégorie et par sexe**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	10 070	9 963	26 484	25 794	36 554	35 757
B	143	142	645	629	788	771
C	1 409	1 408	6 337	6 294	7 746	7 702
Total Académie	11 622	11 513	33 466	32 717	45 088	44 230

Répartition des effectifs gérés par catégorie et par sexe**



Répartition des effectifs gérés selon l'ancienneté générale de service et par sexe (titulaires seulement)**



**Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Répartition des effectifs gérés** par corps et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	
Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 1D public	8	8	70	69	78	77
	Enseignants non titulaires du 2D public	586	585	590	590	1 176	1 174
	Instituteurs	3	3	10	10	13	13
	PEGC et adjoints-chargés ens.	6	6	10	9	16	15
	PEPS	624	614	497	486	1 121	1 100
	PLP	994	986	1 024	1 007	2 018	1 993
	Prof. agrégés	924	914	997	978	1 921	1 891
	Prof. certifiés	3 156	3 107	5 997	5 819	9 153	8 926
	Prof. de chaires supérieures	39	39	21	21	60	60
	Professeurs des écoles	1 916	1 899	11 934	11 605	13 850	13 504
	Ensemble	8 256	8 160	21 150	20 594	29 406	28 754
Enseignants du secteur privé	Instituteurs	0	0	5	5	5	5
	Maîtres auxiliaires	302	302	589	589	891	891
	PEGC et adjoints-chargés ens.	4	4	13	12	17	16
	PEPS	97	96	61	59	158	154
	PLP	115	114	207	203	322	316
	Prof. agrégés	31	29	30	30	61	59
	Prof. certifiés	399	394	1 028	987	1 427	1 381
	Professeurs des écoles	72	71	979	933	1 051	1 005
	Ensemble	1 020	1 010	2 912	2 817	3 932	3 827
Personnels d'encadrement	Administrateurs ENESR	9	9	6	6	15	15
	Autres pers. titulaires de direction	2	2	6	6	8	8
	DASEN/DASEN adjoint	12	12	7	7	19	19
	IA-IPR	21	21	20	20	41	41
	IEN	34	34	49	48,5	83	83
	Principal adjoint collège	52	52	91	91	143	143
	Principal collège	105	105	116	116	221	221
	Proviseurs adjoints LGT ou LP	37	37	48	48	85	85
	Proviseurs LGT	34	34	16	16	50	50
	Proviseurs LP	18	18	16	16	34	34
	Conseillers recteurs, SGA	3	3	6	6	9	9
	Ensemble	327	327	381	381	708	708
Personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)	Adjoints techniques de recherche et de formation	200	200	427	418	627	618
	Adjoints administratifs	70	69	920	890	990	959
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	51	51	60	59	111	110
	Assistants ingénieurs	10	10	2	2	12	12
	Assistants service social	3	3	110	103	113	106
	Attachés d'administration de l'Etat	110	110	269	266	379	375
	Conseillers technique service social			15	15	15	15
	Infirmiers	10	10	307	292	317	302
	Ingénieurs de recherche	15	15	7	7	22	22
	Ingénieurs d'études	33	33	18	17	51	50
	Médecins	0	0	21	21	21	21
	Personnels d'encadrement EPSCP	3	3	1	1	4	4
	Secrétaires administratifs	97	97	587	573	684	669
	Techniciens de recherche et de formation	41	41	39	38	80	78
	Non titulaires	50	50	309	307	359	357
	Ensemble	693	691	3 092	3 008	3 785	3 699
Vie scolaire	AED	818	818	1 486	1 486	2 304	2 304
	AESH	222	222	3 271	3 268	3 493	3 490
	Conseiller principal d'éducation	102	102	367	362	469	463
	Contractuels alternants CPE			2	2	2	2
	Personnels d'éducation non titulaires	27	27	101	101	128	128
	Psychologues EN	31	31	243	238	274	269
	Ensemble	1 200	1 199	5 470	5 456	6 670	6 655
Apprentis enseignants et assistants étrangers (public et privé)	AED en préprofessionnalisation du 1er degré	13	13	96	96	109	109
	AED en préprofessionnalisation du 2nd degré	39	39	72	72	111	111
	Contractuels alternants du 1er degré	19	19	149	149	168	168
	Contractuels alternants du 2nd degré	25	25	23	23	48	48
	Assistants étrangers du 1er degré	0	0	5	5	5	5
	Assistants étrangers du 2nd degré	30	30	116	116	146	146
	Ensemble	126	126	461	461	587	587
Total		11 622	11 513	33 466	32 717	45 088	44 230

**Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

Répartition des effectifs gérés par position statutaire et par sexe**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Activité	11 215	11 107	32 334	31 591	43 549	42 698
Détachement	161	161	278	276	439	437
Disponibilité	215	214	687	684	902	898
Congé parental	7	7	153	152	160	159
Autres positions*	24	24	14	14	38	38
Total Académie	11 622	11 513	33 466	32 717	45 088	44 230

Effectifs rémunérés*, en personnes physiques et en ETP au 31/12/2022**
(Indicateur BDS FPE 003 & 003 bis)

Répartition des effectifs rémunérés* par statut d'emploi et par sexe**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Auxiliaires et assistants étrangers	40	40	138	138	178	178
Contractuels	2 092	2 090	6 697	6 691	8 789	8 781
Fonctionnaires et assimilés du privé	8 942	8 836	25 017	24 289	33 959	33 125
Total Académie	11 074	10 966	31 852	31 118	42 926	42 084

Répartition des effectifs rémunérés* par catégorie et par sexe**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	9 756	9 650	25 506	24 823	35 262	34 473
B	117	116	525	510	642	626
C	1 201	1 200	5 821	5 785	7 022	6 985
Total Académie	11 074	10 966	31 852	31 118	42 926	42 084

*Suspension avec demi traitement, suspension avec plein traitement, congé pour suivre un conjoint, congé sans traitement pour raison de santé, congé pour éléver un enfant...

**Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

***Il s'agit des agents dont la rémunération est assurée par l'académie sur un support budgétaire (programme, bop...) du ministère, quelle que soit l'origine de l'agent, sa position ou le lieu où il est en fonction

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Répartition des effectifs rémunérés*** par tranche d'âges et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Moins de 20 ans	83	83	203	203	286	286
De 20 à 24 ans	762	762	2 001	1 998	2 763	2 760
De 25 à 29 ans	994	990	2 614	2 576	3 608	3 566
De 30 à 34 ans	1 091	1 082	3 101	3 004	4 192	4 085
De 35 à 39 ans	1 158	1 144	4 103	3 938	5 261	5 082
De 40 à 44 ans	1 563	1 549	5 225	5 071	6 788	6 620
De 45 à 49 ans	1 908	1 887	5 476	5 375	7 384	7 262
De 50 à 54 ans	1 609	1 595	4 755	4 679	6 364	6 273
De 55 à 59 ans	1 354	1 334	3 320	3 251	4 674	4 586
De 60 à 64 ans	525	514	1 021	991	1 546	1 505
65 ans et plus	27	27	33	32	60	59
Total Académie	11 074	10 966	31 852	31 118	42 926	42 084

3 - LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Avancement de grade et promotion interne

Nombre de promouvables et de promus par grade

(Indicateurs BDS FPE 021 et 021 bis)

Promotions des enseignants du 2nd degré, des PSY-EN et des CPE

grade	candi-dats /ou promou-vables	Age moyen candidats / ou promou-vables	% femmes promou-vables / candidats	Age moyen des femmes promou-vables	promus	Age moyen des promus	% de promus	% de femmes parmi les promus	Age moyen des femmes promues
Agrégé classe exc.	338	58	46,0%	58	36	59	10,7%	41,7%	59
Certifié classe exc.	680	58	65,7%	57	117	57	17,2%	65,7%	57
PEPS classe exc.	94	57	45,7%	57	14	58	14,9%	57,1%	57
PLP classe exc.	156	58	47,7%	58	34	58	21,8%	47,1%	58
Psy-EN classe exc.	34	58	85,7%	58	2	59	5,9%	100,0%	59
CPE classe exc.	41	58	86,0%	58	6	55	14,6%	100,0%	55
Agrégé hors classe	515	48	49,7%	48	82	51	15,9%	37,8%	52
Certifié hors classe	1 734	48	67,9%	48	316	50	18,2%	67,7%	50
PEPS hors classe	242	45	47,9%	46	44	51	18,2%	52,3%	50
PLP hors classe	427	50	44,7%	50	78	49	18,3%	48,7%	51
CPE hors classe	91	48	73,6%	48	16	51	17,6%	75,0%	50
Psy-EN hors classe	64	50	89,1%	50	12	51	18,8%	75,0%	51

***Il s'agit des agents dont la rémunération est assurée par l'académie sur un support budgétaire (programme, bop...) du ministère, quelle que soit l'origine de l'agent, sa position ou le lieu où il est en fonction

Promotions des enseignants du 1er degré

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Professeur des écoles classe exc.	643	78,7%	209	32,5%	68,4%
Professeur des écoles hors classe	4 004	88,1%	736	18,4%	85,9%

Promotions des personnels d'inspection et de direction

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
IEN hors classe	23	52,2%	7	30,4%	85,7%
IA-IPR hors classe	14	35,7%	4	28,6%	100,0%
Personnel de direction échelon spécial	45	49,3%	13	28,9%	46,2%
Personnel de direction hors classe	211	44,4%	23	10,9%	56,5%

Promotions des personnels administratifs

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial attaché hors classe	11	45,5%	0	0,0%	0,0%
Attaché hors classe	59	55,9%	2	3,4%	100,0%
Attaché principal	108	69,4%	5	4,6%	100,0%
Saenes classe exc.	119	76,5%	6	5,0%	100,0%
Saenes classe sup.	175	83,4%	18	10,3%	77,8%
Adjaenes P1	517	93,0%	94	18,2%	95,7%
Adjaenes P2	8	87,5%	6	75,0%	83,3%

Promotions des personnels médico-sociaux

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Médecin hors classe	7	100,0%	1	14,3%	100,0%
Médecin 1ere classe	3	100,0%	0	0,0%	0,0%
Infirmier hors classe	81	97,5%	9	11,1%	100,0%
Infirmier classe sup.	94	97,9%	12	12,8%	100,0%
Assistant social principal (catégorie A)	54	98,1%	9	16,7%	100,0%
Conseiller technique de service social	8	100,0%	0	0,0%	0,0%

Promotions des personnels techniques

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial ingénieur de recherche hors classe	4	25,0%	0	0,0%	0,0%
Ingénieur de recherche hors classe	2	0,0%	0	0,0%	0,0%
Ingénieur de recherche 1ere classe	5	20,0%	2	40,0%	50,0%
Ingénieur d'études hors classe	15	20,0%	2	13,3%	0,0%
Technicien RF classe exc.	15	60,0%	1	6,7%	100,0%
Technicien RF classe sup.	22	31,8%	3	13,6%	66,7%
Adjoint technique RF P1	217	63,1%	45	20,7%	62,2%
Adjoint technique RF P2	105	78,1%	22	21,0%	86,4%
Adjoint technique des étab. d'ens.** P1	57	36,8%	8	14,0%	37,5%

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

5 - LA RÉMUNÉRATION

Masse salariale en euros

(Indicateur BDS FPE 032)

	2021	2022
Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions)	2 456 912 667 €	2 527 424 704 €

Nombre d'agents bénéficiant de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA)

(Indicateur BDS FPE 034)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	328	452	780
Catégorie B	17	45	62
Catégorie C	20	160	180
Contractuels	16	12	28
Total académie	381	669	1 050

Distribution des rémunérations nettes mensuelles (déciles)

(Indicateur BDS FPE 035)

	Hommes			Femmes		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
D1	1 702	1 725	1 792	1 399	1 442	1 480
D2	1 958	2 009	2 095	1 738	1 789	1 877
D3	2 172	2 216	2 307	1 924	1 979	2 066
D4	2 353	2 392	2 483	2 109	2 156	2 251
D5	2 525	2 578	2 674	2 273	2 335	2 417
D6	2 744	2 805	2 906	2 419	2 474	2 569
D7	2 984	3 047	3 147	2 583	2 664	2 770
D8	3 221	3 289	3 394	2 829	2 913	3 015
D9	3 630	3 700	3 830	3 152	3 221	3 319

Note de lecture : En 2022, chez les femmes, 10% des salaires se situent au-dessous de 1 480 euros et 90% des salaires se situent au-dessous de 3 319 euros.

Total des rémunérations annuelles brutes versées (dont heures supplémentaires)
(Indicateur BDS FPE 036 et 040)

		Montant
	Total des rémunérations annuelles brutes versées	1 427 504 280 €

Répartition des rémunérations annuelles brutes versées, par catégorie, tranche d'âge et sexe

		0 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
A	H		22 671 205 €	64 457 960 €	126 191 041 €	134 124 161 €	38 962 415 €	386 406 782 €
	F		69 715 306 €	171 253 468 €	326 536 756 €	299 874 277 €	58 651 992 €	926 031 798 €
B	H		66 172 €	397 901 €	1 203 971 €	1 622 091 €	295 789 €	3 585 923 €
	F		245 677 €	2 256 600 €	4 610 759 €	6 437 220 €	1 239 668 €	14 789 924 €
C	H		16 036 €	435 085 €	771 863 €	1 495 396 €	217 716 €	2 936 096 €
	F		341 939 €	3 196 917 €	5 862 563 €	10 410 424 €	2 785 435 €	22 597 278 €
Contrac-tuels	H		2 976 947 €	5 591 584 €	5 999 235 €	5 396 027 €	1 788 413 €	21 752 206 €
	F	16 976 €	8 397 533 €	11 138 049 €	15 111 818 €	11 816 292 €	2 923 604 €	49 404 273 €
Total général		16 976 €	104 430 814 €	258 727 564 €	486 288 004 €	471 175 889 €	106 865 032 €	1 427 504 280 €

Répartition de la nouvelle bonification indiciaire (titulaires uniquement)

		20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
A	H	23 696 €	83 402 €	322 428 €	507 729 €	164 523 €	1 101 779 €
	F	112 408 €	326 205 €	813 367 €	743 931 €	161 777 €	2 157 688 €
B	H	- €	4 850 €	11 985 €	18 301 €	4 716 €	39 852 €
	F	1 548 €	27 425 €	55 464 €	76 345 €	12 593 €	173 375 €
C	H	- €	850 €	5 715 €	5 327 €	1 510 €	13 402 €
	F	469 €	4 655 €	12 124 €	22 044 €	5 506 €	44 797 €
Total général		138 121 €	447 387 €	1 221 082 €	1 373 677 €	350 624 €	3 530 892 €

Répartition du supplément familial de traitement

		20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
A	H	3 290 €	632 177 €	2 462 578 €	830 497 €	74 318 €	4 002 860 €
	F	64 283 €	2 730 350 €	7 267 684 €	979 792 €	2 421 €	11 044 530 €
B	H	- €	4 908 €	20 242 €	6 560 €	- €	31 710 €
	F	281 €	40 267 €	57 021 €	13 439 €	- €	111 007 €
C	H	- €	7 755 €	10 853 €	5 276 €	- €	23 885 €
	F	3 257 €	68 008 €	140 497 €	17 050 €	- €	228 812 €
Contrac-tuels	H	3 424 €	48 963 €	87 497 €	25 585 €	6 801 €	172 271 €
	F	9 805 €	195 755 €	325 951 €	74 004 €	56 €	605 570 €
Total général		84 340 €	3 728 183 €	10 372 322 €	1 952 204 €	83 596 €	16 220 645 €

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés
(*Indicateur BDS FPE 037 et 041*)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Titulaires	8 203	21 898	30 101
Contractuels	1 536	4 434	5 969
Total académie	9 739	26 332	36 071

6 - SANTÉ ET SECURITÉ

Nombre d'accidents au travail*, dont mortels, reconnus imputables au service
(*Indicateur BDS FPE 043*)
*Travail + mission + trajet

Nature de l'accident	Nbre d'accidents sans arrêt	Nbre d'accidents avec arrêt	Nbre d'accidents mortels	Total
Chute de personne	114	129	0	243
Chute d'objet	7	7	0	14
Manutention	12	16	0	28
Heurt	57	29	0	86
Projection	*	*	0	6
Contact-exposition	7	*	0	*
Explosion	0	0	0	0
Accident de la route	55	120	0	175
Agression	15	60	0	75
Autre	33	77	1	111
Total	*	441	1	747

*secrets statistiques effectifs ≤5

Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles, maladies, affections psychiques, reconnus imputable au service
(Indicateur BDS FPE 043)

		A+		A		B		C		Contractuels		Total	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Accidents de service	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	30	*	0	0	0	0	13	*	43	7
	30 à 39 ans	0	0	68	19	0	0	*	*	7	*	77	22
	40 à 49 ans	0	0	134	33	*	0	*	*	9	*	151	38
	50 à 59 ans	0	*	117	32	*	0	*	*	*	*	127	37
	60 ans et plus	0	0	29	6	0	0	2	0	0	0	31	6
	Total	0	*	378	93	8	0	12	8	31	8	429	110
Accident de trajet	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	*	0	*	0
	20 à 29 ans	0	0	18	*	0	0	*	0	*	0	25	3
	30 à 39 ans	0	0	28	13	*	0	*	0	*	*	34	14
	40 à 49 ans	0	0	25	13	*	*	*	*	7	*	38	16
	50 à 59 ans	*	0	37	12	*	0	*	*	*	0	45	13
	60 ans et plus	0	0	6	*	*	0	*	0	0	0	13	3
	Total	*	0	114	44	10	*	14	*	17	*	156	49
Maladie professionnelle	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	30 à 39 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	40 à 49 ans	0	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*
	50 à 59 ans	0	0	*	0	*	0	*	0	0	0	6	0
	60 ans et plus	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	Total	0	0	*	*	*	0	0	*	0	0	*	*
Maladies hors affections psychiques	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	30 à 39 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	40 à 49 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	50 à 59 ans	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	*
	60 ans et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
Affections psychiques	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	30 à 39 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	40 à 49 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	50 à 59 ans	0	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*
	60 ans et plus	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	Total	0	0	*	*	0	0	0	0	0	0	*	*

*secret statistique effectifs ≤5

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place à l'attention des AP?

(Indicateur BDS FPE 061)

OUI/NON	Si oui, quelle est la durée prévue par agent (en jours)	Est-elle assurée par un ISST?	Est-elle assurée par un autre formateur interne au ministère?	Est-elle assurée par un formateur externe au ministère?
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
Conseillers de prévention*				
Assistants de prévention**	OUI	3 JOURS	OUI	OUI

*Les formations initiales des CP sont d'initiative ministérielle

**Les formations initiales des AP sont d'initiative académique

7 - L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine

(Indicateur BDS FPE 147)

Répartition des agents en télétravail par catégorie hiérarchique et par sexe

Nombre de jours de télétravail par semaine	A+			A			B			C			Contractuels			TOTAL
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
0,5 jour			0	10	1	11	7		7	11	1	12	2		2	32
1 jour	1	2	3	44	14	58	60	20	80	84	6	90	37	6	43	274
1,5 jours			0	2	1	3	8		8	4		4	2		2	17
2 jours			0	32	22	54	45	18	63	29	4	33	32	4	36	186
2,5 jours			0	1		1			0			0			0	1
3 jours		1	1	11	21	32	4	9	13	4		4	1	3	4	54
TOTAL	1	3	4	100	59	159	124	47	171	132	11	143	74	13	87	564

Répartition des agents en télétravail par tranche d'âge et par sexe

Nombre de jours de télétravail par semaine	20 à 29 ans			30 à 39 ans			40 à 49 ans			50 à 59 ans			60 ans et plus			TOTAL
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
0,5 jour			0	4		4	9	1	10	14	1	15	3		3	32
1 jour	10	1	11	44	6	50	55	18	73	93	18	111	24	5	29	274
1,5 jours			0			0	5		5	9	1	10	2		2	17
2 jours	4	2	6	22	6	28	28	22	50	61	13	74	23	5	28	186
2,5 jours			0			0	1		1			0			0	1
3 jours	1	1	2	1	5	6	13	10	23	3	13	16	2	5	7	54
TOTAL	15	4	19	71	17	88	111	51	162	180	46	226	54	15	69	564

Répartition des agents en télétravail selon les critères suivants

Nombre de jours de télétravail par semaine	Télétravaillant depuis leur domicile ou un autre lieu privé	Télétravaillant depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	Télétravaillant depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	Autorisés à télétravailler avec leur équipement personnel	DONT	
					Le télétravail constitue un aménagement du poste de travail justifié par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents et proposé par le médecin du service de médecine préventive ou par le médecin du travail	
0,5 jour	32	0	0	0	0	0
1 jour	274	0	0	0	0	0
1,5 jours	17	0	0	0	0	0
2 jours	186	0	0	0	0	0
2,5 jours	1	0	0	0	0	0
3 jours	54	0	0	0	0	4
TOTAL	564	0	0	0	0	0

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2022
(Indicateur BDS FPE 159)

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	3	0	2	0	0	0	5
30 à 39 ans	0	0	10	5	17	1	6	2	41
40 à 49 ans	1	4	30	11	21	10	7	2	86
50 à 59 ans	1	7	36	10	36	8	26	4	128
60 ans et plus	2	2	6	3	8	0	18	1	40

Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au cours de l'année 2022

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 à 39 ans	0	0	0	0	3	0	2	0	5
40 à 49 ans	0	0	1	0	1	3	3	0	8
50 à 59 ans	0	0	1	2	5	0	6	0	14
60 ans et plus	0	0	0	0	1	0	5	0	6

Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année
(Indicateur BDS FPE 160)

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	1	0	1	0	0	0	2
30 à 39 ans	0	0	5	2	7	1	3	0	18
40 à 49 ans	1	1	13	4	13	3	4	1	40
50 à 59 ans	1	3	16	3	20	1	13	1	58
60 ans et plus	1	0	2	0	6	0	7	1	17

Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022
(Indicateur BDS FPE 161)

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	32	0	15	0	7	0	54
30 à 39 ans	0	0	151	76	214	15	101	38	595
40 à 49 ans	30	83	645	177	522	106	88	78	1 729
50 à 59 ans	15	110	713	223	763	115	456	103	2 498
60 ans et plus	23	41	81	34	232	0	429	49	889

Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022 versés au cours de l'année 2022

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	12	0	11	0	0	0	23
30 à 39 ans	0	0	50	16	44	0	32	0	142
40 à 49 ans	0	14	52	33	95	19	31	13	257
50 à 59 ans	0	11	96	24	143	12	72	10	368
60 ans et plus	11	0	19	0	57	0	104	23	214

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif
Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif
(Indicateurs BDS FPE 163 &164)

Catégorie	A						B			C						
	Sexe H/F	F			H			F			F			H		
		Tranche d'âge	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés
Formation professionnelle, validation des acquis, bilan de compétences, stage, concours	20 - 24 ans	97	227	25	42	97										
	25 - 29 ans	300	549	1 169	88	146	322	*	*	3	*	7	7			
	30 - 34 ans	352	673	2 927	108	193	1 595	*	10	10	*	*	303			
	35 - 39 ans	436	845	5 054	128	294	1 553	*	5	5	*	*	*			
	40 - 44 ans	622	1 373	7 154	153	336	1 736	7	19	534	*	*	6			
	45 - 49 ans	663	1 327	5 343	170	355	1 872	*	*	3	*	*	*			
	50 - 54 ans	519	927	5 397	148	281	1 233	*	6	8	*	*	*			
	55 - 59 ans	325	530	1 882	118	185	726	*	*	2	*	*	26			
	60 - 64 ans	76	129	142	37	70	82			*	*	*	*	5	5	
	65 - 69 ans	*	*	*	*	*	*									
Total		3 392	6 582	29 350	976	1 904	9 218	19	46	565	12	23	349	*	5	5
Formation syndicale	20 - 24 ans	4	5	5												
	25 - 29 ans	29	43	45	*	10	12									
	30 - 34 ans	29	41	49	*	7	8									
	35 - 39 ans	44	67	70	8	13	17									
	40 - 44 ans	64	105	134	8	29	29									
	45 - 49 ans	58	88	98	9	15	16			*	*	*	*			
	50 - 54 ans	69	125	131	13	21	22			*	*	*	*			
	55 - 59 ans	44	63	65	9	21	23	*	*	*	*	*	*			
	60 - 64 ans	10	18	27	7	13	22									
	65 - 69 ans	*	*	*												
Total		352	557	626	64	129	149	*	*	*	4	4	7			
Maternité, adoption, paternité, accueil de l'enfant	20 - 24 ans	17	24	1 626	2	2	35									
	25 - 29 ans	256	370	25 316	27	39	501	*	3	165	*	4	350			
	30 - 34 ans	483	682	49 340	81	132	1 740	11	15	1 180	9	14	951	*	*	21
	35 - 39 ans	346	496	35 296	68	118	1 494	8	10	925	8	13	989			
	40 - 44 ans	98	134	10 776	36	60	708	*	5	275	*	3	312			
	45 - 49 ans	*	7	501	16	28	295						*	*		28
	50 - 54 ans			*		4	48									
	Total	1 204	1 713	122 855	232	383	4 821	24	33	2 545	22	34	2 602	*	*	49
	20 - 24 ans			*	2	18										
	25 - 29 ans			*	3	22										
Militaire	35 - 39 ans	*	*	*												
	40 - 44 ans			*	5	8										
	Total	*	*	*	*	10	48									
Proche aidant	25 - 29 ans	*	*	92												
	45 - 49 ans	*	*	31												
	50 - 54 ans	*	7	10												
	55 - 59 ans	*	7	105												
	Total	7	17	238												
Solidarité familiale, présence parentale	25 - 29 ans	*	2	283												
	30 - 34 ans	*	43	219	*	*	*				*	4	365			
	35 - 39 ans	6	114	272	*	32	32	*	44	57						
	40 - 44 ans	9	136	1 365	*	52	73									
	45 - 49 ans	*	56	157												
	50 - 54 ans			*	*	*										
	55 - 59 ans	*	2	6												
Total		24	353	2 302	*	88	110	*	44	57	*	4	365			
Autres congés hors raison de santé	30 - 34 ans	*	4	120												
	35 - 39 ans	*	*	60												
	45 - 49 ans			*	*	120					*	4	122			
	50 - 54 ans	*	*	31												
	55 - 59 ans	*	*	60												
	60 - 64 ans	*	4	122												
	Total	5	11	393	*	*	120				*	4	122			

Tous motifs confondus 4 807 9 234 155 765 1 239 2 516 14 466 45 124 3 168 39 69 3 445 * 9 54

*secrétariat statistique effectifs ≤5

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif
Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif
(Indicateurs BDS FPE 168 & 169)

Catégorie	A						B						C								
	Sexe H/F			F			H			F			H			F			H		
Tranche d'âge	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence
Accident du travail	20 - 24 ans	*	5	53	*	5	141														
	25 - 29 ans	*	5	50																	
	30 - 34 ans	*	12	343																	
	35 - 39 ans	*	11	129	*	*	15									*	*	16			
	40 - 44 ans	*	25	446																	
	45 - 49 ans	7	21	664	*	*	159														
	50 - 54 ans	6	23	406	*	*	20														
	55 - 59 ans	16	34	1 446																	
	60 - 64 ans	*	16	305																	
	Total	55	152	3 842	6	12	335									*	*	16			
Autorisations d'absences	20 - 24 ans	203	243	1 574	89	96	645														
	25 - 29 ans	530	685	4 529	204	233	1 743	*	*	23						5	9	40			
	30 - 34 ans	846	1 176	6 929	261	319	1 723	8	10	51						19	34	171	*	4	15
	35 - 39 ans	1 409	2 257	9 842	339	482	2 017	14	21	126	*	*	5	23	34	190					
	40 - 44 ans	1 780	2 714	11 340	446	615	2 799	17	29	147	*	2	9	32	53	271	*	4	13		
	45 - 49 ans	1 376	1 918	10 644	397	497	2 419	11	13	70	*	*	7	33	39	228	*	*	12		
	50 - 54 ans	803	991	7 864	313	381	2 920	14	15	87	6	7	34	25	25	153	*	*	20		
	55 - 59 ans	478	570	5 092	160	199	2 527	9	9	69	*	7	54	14	15	102	*	*	17		
	60 - 64 ans	186	234	3 248	82	112	1 704	*	*	7	*	*	10	9	10	60					
	65 - 69 ans	16	22	338	8	14	715									*	*	10			
Congé grave maladie	Total	7 627	10 810	61 400	2 299	2 948	19 212	77	101	580	16	20	119	161	220	1 225	13	15	77		
	30 - 34 ans	*	3	365																	
	35 - 39 ans			*	*	365															
	40 - 44 ans	*	*	162																	
	45 - 49 ans	*	7	819	*	*	273														
	50 - 54 ans	*	6	850	*	*	355														
	55 - 59 ans	*	2	353	*	*	555														
	60 - 64 ans	*	5	909	*	*	365														
	Total	13	24	3 458	6	11	1 913														
Congé longue durée	25 - 29 ans	*	*	324	*	*	106														
	30 - 34 ans	6	14	1 896	*	4	671									*	*	156			
	35 - 39 ans	13	29	3 906	*	9	1 095									*	*	365			
	40 - 44 ans	17	31	4 241	*	7	858									*	*	365			
	45 - 49 ans	33	71	8 694	7	16	2 149	*	*	359						*	*	122			
	50 - 54 ans	39	96	11 804	8	15	1 843	*	*	345						4	7	859	*	*	90
	55 - 59 ans	64	151	15 587	14	30	4 095	*	*	44						*	6	607			
	60 - 64 ans	36	83	11 017	14	36	4 602	*	*	172						*	7	854	*	*	718
	65 - 69 ans	2	5	668	*	*	365														
	Total	211	482	58 137	54	121	15 784	*	6	920						14	29	3 328	*	7	808

*secrets statistiques effectifs ≤5

ANNEXES - Vers le Rapport Social Unique (RSU)

**Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif
Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif
(Indicateurs BDS FPE 168 & 169) (suite)**

Catégorie	A						B						C					
	Sexe H/F			F			H			Sexe H/F			F			H		
Tranche d'âge	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence	Nombre d'agents	Nombre de congés	Durée d'absence
Congé maladie ordinaire	18 - 20 ans	*	*	16	*	2	9											
	20 - 24 ans	549	1 286	7 954	212	435	2 925	*	*	5			*	*	20			
	25 - 29 ans	1 481	3 640	29 654	439	971	7 169	6	19	200			9	20	159	*	*	8
	30 - 34 ans	1 800	4 374	39 076	496	994	7 274	15	29	426	*	*	9	33	96	712	6	8
	35 - 39 ans	2 171	4 736	40 626	480	877	6 451	35	73	874	*	*	9	41	115	953	*	6
	40 - 44 ans	2 620	5 300	42 132	591	1 096	8 104	39	77	780	*	7	49	66	152	1 328	12	43
	45 - 49 ans	2 729	5 517	44 319	717	1 253	9 551	41	81	909	9	20	188	69	136	1 257	10	15
	50 - 54 ans	2 326	4 711	40 841	619	1 113	9 190	72	136	1 286	6	17	152	103	246	2 337	6	11
	55 - 59 ans	1 611	3 431	30 573	497	955	8 403	44	125	1 858	7	11	130	108	224	2 413	14	29
	60 - 64 ans	646	1 363	11 652	262	480	4 950	14	38	646	5	13	87	47	110	1 238	*	7
	65 - 69 ans	40	75	587	25	30	252	*	*	13			*	*	13	*	*	10
	70 - 99 ans	*	3	15														
	Total	15 978	34 440	287 445	4 340	8 206	64 278	269	581	6 997	35	72	624	479	1 104	10 430	57	122
Invalidité, inaptitude	20 - 24 ans	15	22	346	*	8	101											
	25 - 29 ans	45	65	991	10	24	483											
	30 - 34 ans	40	91	2 158	7	10	188						*	*	*			
	35 - 39 ans	44	102	2 652	8	11	385											
	40 - 44 ans	45	87	1 650	9	12	173				*	*	94	3	4	42		
	45 - 49 ans	58	114	3 616	12	21	641	*	7	204			*	*	*	*	*	12
	50 - 54 ans	58	108	3 191	21	56	1 859	*	*	37			6	17	478			
	55 - 59 ans	45	110	4 924	17	34	1 745	*	*	*			3	4	68	*	*	69
	60 - 64 ans	28	61	2 129	5	17	748						6	8	568			
	65 - 69 ans	*	*	192														
	Total	380	762	21 849	93	193	6 323	5	9	243	*	*	94	20	35	1 164	*	5
Maladie professionnelle	60 - 64 ans												*	*	365			
	Total												*	*	365			
Tous motifs confondus	19 979	49 778	516 958	5 816	11 699	125 838	320	713	11 296	50	101	1 439	599	1 430	21 183	68	149	2 116

*secret statistique effectifs ≤5

8 - L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

Répartition des dépenses des aides ventilés par nature de prestation et par programme
(Indicateur BDS FPE 172)

	Montant des dépenses		Poids des dépenses	
	P0214	P0139	P0214	P0139
Pim	554 073,1 €	53 041,7€	59%	73%
Asia	207 293,7 €	14 995,6 €	22%	21%
Aides exceptionnelles	183 633,1 €	4 805 €	19%	6%
Total	944 999,9 €	72 842,3 €	100,0%	100,0%

Bilan 2022 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214

Programme 0214	Répartition des dépenses	nombre d'agents bénéficiaires	nombre d'enfants bénéficiaires
Pim Enfants et étudiants handicapés	524 060,8 €	273	288
Pim Séjours (avec séjours spécialisés)	30 012,3 €	188	256
Restauration T2 et HT2	75 577,5 €	211	
Asia Aide au logement et CIV	642,5 €	4	
Asia Vacances culture et loisirs (avec les séjours en centres spécialisés)	48 422,4 €	557	958
Asia Aide à l'enfance et aux études : séjours éducatifs, allocation d'enseignement supérieur et aide à la naissance ou à l'adoption	108 312,0 €	365	418
Asia Environnement privé : permis de conduire, aide juridique	49 916,8 €	90	32
Aides exceptionnelles T2 et HT2 (versement à un tiers)	183 633,1 €	289	
Total des prestations	1 020 577,4 €	1 977	1 952

Sigles

AAE	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Adjaenes	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AED	Assistant d'éducation
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AFPE	Apprentis fonction publique de l'Etat
AGS	Ancienneté générale de service
AIS	Adaptation et intégration scolaires
AP	Assistant de prévention
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Asia	Actions sociales d'initiative académique
AT	Accident du travail
ATI	Allocation temporaire d'invalidité
ATRF	Agent technique recherche et formation
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
BSA	Bilan social académique
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCF	Contrôle en cours de formation
CE EPS	Chargé d'enseignement EPS
CFC	Conseiller en formation continue
CHSCT A	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique
CHSCT D	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIV	Comité interministériel des villes
CLD	Congé longue durée
CLM	Congé longue maladie
CMS	Centre médico-social
Cned	Centre national d'enseignement à distance
Cop	Conseiller d'orientation psychologue
CPA	Conseiller de prévention académique
CPE	Conseiller principal d'éducation
CTSS	Conseiller technique de service social
CV	Curriculum vitae
Dasen	Directeur académique des services de l'éducation nationale
Daasen	Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

Sigles

DDF	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
DES	Exposition au diéthylstilbestrol
DGesco	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère)
Dif	Droit individuel à la formation
DRH	Direction des ressources humaines
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Duerp	Document unique d'évaluation des risques professionnels
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EAP	Étudiant apprenti professeur
EDA	Éducation, développement et apprentissages
EDCO	Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
EPLE	Établissement public local d'enseignement
EPS	Éducation physique et sportive
Erea	Établissement régional d'enseignement adapté
ETP	Équivalent temps plein
ETPA	Équivalent temps plein annuel
EVRP	Évaluation des risques professionnels
EVS	Éducation vie scolaire
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
Gipa	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
GRH	Gestion des ressources humaines
HSA	Heure supplémentaire année
HSE	Heure supplémentaire effective
HT2	Hors titre 2
IA-Dasen	Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
IA-IPR	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
Ideo	Personnels d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation
Idep	Personnels d'inspection, de direction, d'éducation et psychologues
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
Ific	Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
IFTs	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
INM	Indice net majoré
IO	Information et orientation
ISAE	Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves

ISS	Indemnité spécifique de service
ISSR	Indemnité de sujétions spéciales de remplacement
ISST	Inspectrice santé et sécurité au travail
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
LGT	Lycée général et technologique
LP	Lycée professionnel
LSF	Langue des signes française
MGEN	Mutuelle générale de l'éducation nationale
PACD	Poste adapté de courte durée
PAE	Personnels d'assistance éducative
PALD	Poste adapté de longue durée
PE	Professeur des écoles
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PFI	Prime de fonctions informatiques
PFR	Prime de fonctions et de résultats
Pim	Prestations interministérielles
PLP	Professeur de lycée professionnel
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
PPRS	Prime de participation à la recherche scientifique
Psy-EN	Psychologue de l'éducation nationale
RSST	Registre santé et sécurité au travail
RF	Recherche et formation
RH	Ressources humaines
SADM	Services administratifs
Saenes	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
Sep	Section d'enseignement professionnel
SGT	Section d'enseignement général et technologique
SST	Santé et sécurité au travail
T2	Titre 2
TMS	Troubles musculosquelettiques
Ulis	Unités localisées pour l'inclusion scolaire
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZR	Zone de remplacement

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Effectifs et caractéristiques démographiques	9
Tableau 1 - Personnels de l'académie selon la catégorie statutaire à la rentrée 2022 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen	10
Tableau 2 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	12
Tableau 3 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2022	13
Tableau 4 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	14
Tableau 5 - Répartition par corps, par établissement et ancienneté générale de service en 2022	15
Tableau 6 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	16
Tableau 7 - Répartition des enseignants du premier degré par département en 2022	17
Tableau 8 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	18
Tableau 9 - Répartition par corps, par établissement et ancienneté générale de service en 2022	19
Tableau 10 - Répartition des personnels ayant une fonction d'enseignement, de directeur délégué ou de documentation	23
Tableau 11 - Répartition par degré d'enseignement : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	24
Tableau 12 - Poids du secteur privé, taux de féminisation et âge moyen par département en 2022	25
Tableau 13 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	26
Tableau 14 - Répartition par filière, catégorie, établissement et ancienneté générale de service en 2022	27
Tableau 15 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen	30
Tableau 16 - Répartition par corps, par établissement et ancienneté générale de service en 2022	31
 Carrière, formation et mobilité	 33
Tableau 17 - Avancement au grade supérieur des personnels Idep pour l'année 2022	34
Tableau 18 - Liste d'aptitude des personnels Idep pour l'année 2022	34
Tableau 19 - Avancement au grade supérieur des enseignants des 1er et 2nd degrés pour l'année 2022	35
Tableau 20 - Avancement au grade supérieur des personnels administratifs pour l'année 2022	36
Tableau 21 - Avancement au grade supérieur par examen professionnel pour l'année 2022	36
Tableau 22 - Liste d'aptitude des personnels administratifs pour l'année 2022	36
Tableau 23 - Avancement au grade supérieur des personnels médico-sociaux pour l'année 2022	37

Tableau 24 - Avancement au grade supérieur des personnels techniques pour l'année 2022	37
Tableau 25 - Liste d'aptitude des personnels techniques pour l'année 2022	37
Tableau 26 - Indice net majoré moyen et ancienneté générale de service selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2022	39
Tableau 27 - Effectifs stagiaires de la promotion 2021-2022	40
Tableau 28 - Répartition du nombre de journées stagiaires de formation continue selon le public concerné en 2021-2022	41
Tableau 29 - Nombre de journées stagiaires par filière et catégorie d'agent pour l'année 2021-2021.....	43
Tableau 30 - Départs définitifs des personnels Idep entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022.....	44
Tableau 31 - Départs définitifs des enseignants du 1er degré entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022.....	45
Tableau 32 - Départs définitifs effectués par les enseignants du second degré entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022.....	46
Tableau 33 - Départs définitifs effectués par les personnels IATSS entre le 01.10.2021 et le 01.10.2022.....	47
Tableau 34 - Résultats du mouvement de mars 2021 par département	48
Tableau 35 - Pourcentage de satisfaction à l'issue du mouvement	48
Tableau 36 - Bilan du mouvement inter-académique de mai 2022 pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues.....	49
Tableau 37 - Nombre de personnels participant au mouvement intra-académique en 2022	50
Tableau 38 - Mouvement des personnels administratifs pour la rentrée 2022	51

Vie des personnels..... **53**

Tableau 39 - Évolution des personnels à temps partiel de 2019 à 2022	54
Tableau 40 - Évolution sexuée des personnels Idep à temps partiel de 2019 à 2022	56
Tableau 41 - Évolution sexuée des enseignants du premier degré à temps partiel de 2019 à 2022	57
Tableau 42 - Évolution sexuée des enseignants du second degré à temps partiel de 2019 à 2022	58
Tableau 43 - Effectifs et taux de temps partiel des enseignants du second degré âgés de 55 ans et plus par sexe en 2022	59
Tableau 44 - Évolution sexuée des personnels IATSS à temps partiel de 2019 à 2022	60
Tableau 45 - Taux de temps partiel des personnels IATSS par filière, catégorie et sexe en 2022	61
Tableau 46 - Récapitulatif des absences pour l'ensemble des personnels de 2019-2020 à 2021-2022	62
Tableau 47 - Récapitulatif des absences par motif détaillé pour l'ensemble des personnels en 2021-2022.....	65
Tableau 48 - Récapitulatif des absences des personnels Idep de 2019-2020 à 2021-2022	66
Tableau 49 - Récapitulatif des absences des enseignants du premier degré de 2019-2020 à 2021-2022	68

Tableau 50 - Récapitulatif des absences des enseignants du second degré de 2019-2020 à 2021-2022.....	70
Tableau 51 - Récapitulatif des absences des personnels IATSS de 2019-2020 à 2021-2022	72
Tableau 52 - Récapitulatif des absences des personnels d'assistance éducative de 2019-2020 à 2021-2022.....	74
Tableau 53 - Répartition des dépenses des aides.....	76
Tableau 54 - Bilan 2022 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214.....	77
Tableau 55 - Aménagements des postes de travail : bilan 2022 des dépenses hors titre 2 pour les programmes 0214 et 0230	78
Tableau 56 - Bilan du recrutement à la rentrée scolaire 2022	79
Tableau 57 - Nombre de visites par type d'établissement en 2022	80
Tableau 58 - Nombre d'assistants de prévention au 04 mai 2022	81
Tableau 59 - Taux d'établissements disposant d'au moins un assistant de prévention au 25 mai 2022	81
Masse salariale	83
Tableau 60 - Evolution des dépenses du programme 0139	84
Tableau 61 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0139.....	84
Tableau 62 - Programme 0139 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire privé en 2022.....	85
Tableau 63 - Evolution des dépenses du programme 0140	86
Tableau 64 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0140.....	86
Tableau 65 - Programme 0140 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du premier degré en 2021.....	87
Tableau 66 - Evolution des dépenses du programme 0141	88
Tableau 67 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0141.....	88
Tableau 68 - Programme 0141 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du second degré en 2022	89
Tableau 69 - Evolution des dépenses du programme 0214	90
Tableau 70 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0214.....	90
Tableau 71 - Programme 0214 : crédits consommés pour le soutien de la politique de l'éducation nationale en 2022.....	90
Tableau 72 - Evolution des dépenses du programme 0230	91
Tableau 73 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0230.....	91
Tableau 74 - Programme 0230 : crédits consommés pour la vie de l'élève en 2021	91

Liste des figures

Effectifs et caractéristiques démographiques 9

Figure 1 - Répartition des catégories statutaires en 2022	11
Figure 2 - Répartition des personnels par département en 2022	11
Figure 3 - Répartition par tranche d'âge des personnels des différentes catégories statutaires en 2022	11
Figure 4 - Evolution du nombre de personnels par catégorie statutaire depuis 2017 (base 100)....	11
Figure 5 - Pyramide des âges en 2022.....	13
Figure 6 - Pyramide des âges en 2022.....	15
Figure 7 - Indice de vieillissement (pop \geq 55 ans / pop <30 ans) en 2022	15
Figure 8 - Pyramide des âges en 2022.....	17
Figure 9 - Indice de vieillissement (pop \geq 55 ans / pop <30 ans) en 2022	17
Figure 10 - Pyramide des âges en 2022.....	19
Figure 11 - Indice de vieillissement (pop \geq 55 ans / pop <30 ans) en 2022	19
Figure 12 - Poids des différents corps en 2022	20
Figure 13 - Pyramides des âges des différents corps en 2022	21
Figure 14 - Pyramide des âges en 2022	25
Figure 15 - Répartition par corps des enseignants du secteur privé en 2022.....	25
Figure 16 - Pyramide des âges en 2022	27
Figure 17 - Indice de vieillissement (pop \geq 55 ans / pop <30 ans) en 2022	27
Figure 18 - Pyramide des âges en 2022.....	29
Figure 19 - Répartition par catégorie de la fonction publique	29
Figure 20 - Pyramide des âges en 2022.....	29
Figure 21 - Répartition par catégorie de la fonction publique	29
Figure 22 - Pyramide des âges en 2022.....	29
Figure 23 - Répartition par catégorie de la fonction publique	29
Figure 24 - Pyramide des âges en 2022	31

Carrière, formation et mobilité 33

Figure 25 - Répartition par tranche d'indices de l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues.....	38
Figure 26 - Indice net majoré moyen selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2022	39
Figure 27 - Activité selon les objectifs de formation : répartition du nombre de journées stagiaires réalisées en 2021-2022	41

Figure 28 - L'activité de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et psychologues (poids des journées stagiaires) en 2021-2022.....	42
Figure 29 - Finalités et objectifs de la formation des personnels IATSS en 2021-2022	43
Figure 30 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels Idep entre les rentrées 2021 et 2022	44
Figure 31 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du 1er degré entre les rentrées 2021 et 2022	45
Figure 32 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du second degré entre les rentrées 2021 et 2022	46
Figure 33 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels IATSS entre les rentrées 2021 et 2022	47

Vie des personnels 53

Figure 34 - Évolution du poids des temps partiels (en %) de 2019 à 2022	55
Figure 35 - Poids des modalités de service toutes catégories de personnels confondues en 2022.....	55
Figure 36 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels Idep depuis 2019	56
Figure 37 - Taux de temps partiel des personnels Idep selon la tranche d'âge	56
Figure 38 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du premier degré depuis 2019	57
Figure 39 - Taux de temps partiel des enseignants du premier degré selon la tranche d'âge	57
Figure 40 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du second degré depuis 2019	58
Figure 41 - Taux de temps partiel des enseignants du second degré selon la tranche d'âge	58
Figure 42 - La mesure de l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement en 2022	59
Figure 43 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels IATSS depuis 2019.....	60
Figure 44 - Taux de temps partiel des personnels IATSS selon la tranche d'âge.....	60
Figure 45 - Taux d'absence par catégorie de personnels pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022	63
Figure 46 - Répartition des agents selon la durée totale de leur absence pendant l'année scolaire 2021-2022	63
Figure 47 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2021-2022	64
Figure 48 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2021-2022	64
Figure 49 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022	67
Figure 50 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022.....	67
Figure 51 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022.....	67
Figure 52 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022	69
Figure 53 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022.....	69
Figure 54 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022.....	69

Figure 55 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022	71
Figure 56 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022	71
Figure 57 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022	71
Figure 58 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022	73
Figure 59 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022	73
Figure 60 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022	73
Figure 61 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022	75
Figure 62 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022	75
Figure 63 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2021-2022	75
Figure 64 - Répartition par type de dépenses	77
Figure 65 - Nombre de bénéficiaires par type de dépenses	77
Masse salariale.....	83
Figure 66 - Indemnités des enseignants du secteur privé en 2022	85
Figure 67 - Indemnités des enseignants du premier degré public en 2022	89
Figure 68 - Indemnités des personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré public en 2022.....	91
Figure 69 - Indemnités des personnels des services académiques en 2022	92
Décharges syndicales	95
Figure 70 - Nombre de décharges syndicales en ETP en 2022-2023 selon le département	94
Figure 71 - Nombre de personnels bénéficiant d'une décharge syndicale en 2022-2023 selon leur département d'affectation	94



Académie d'Orléans-Tours

Document réalisé par la division de l'évaluation
et de la prospective.



www.ac-orleans-tours.fr/stats

